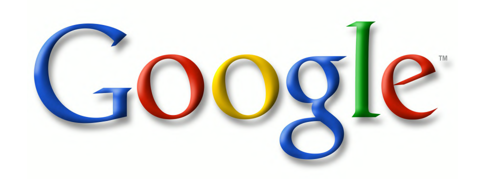
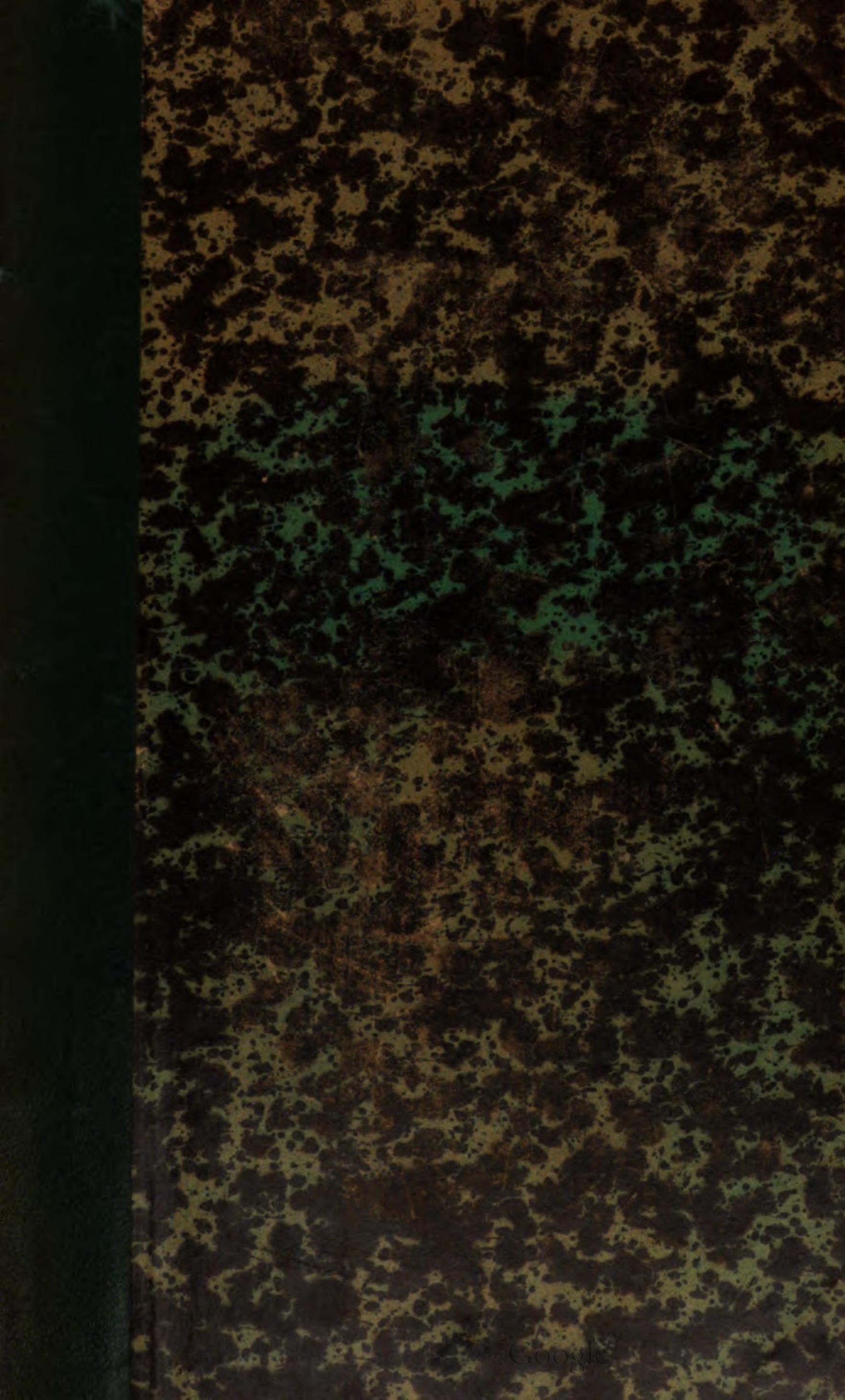
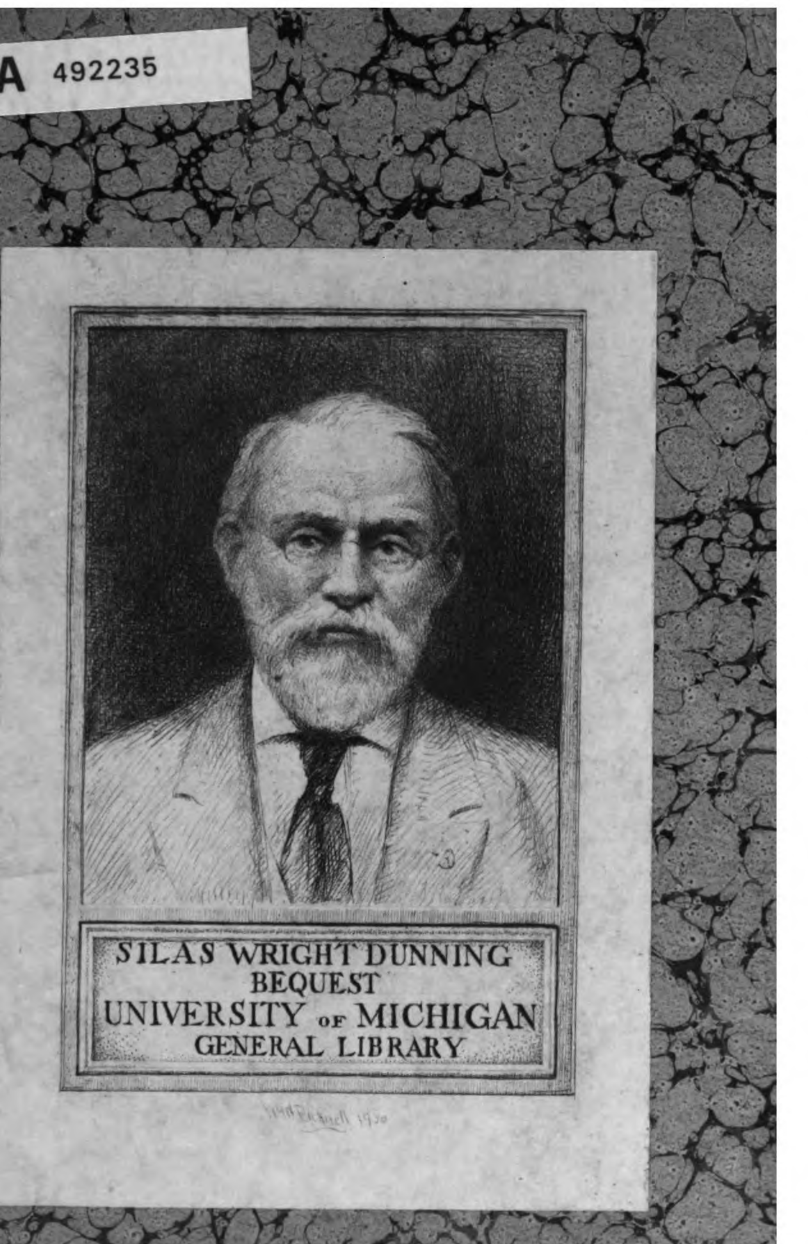
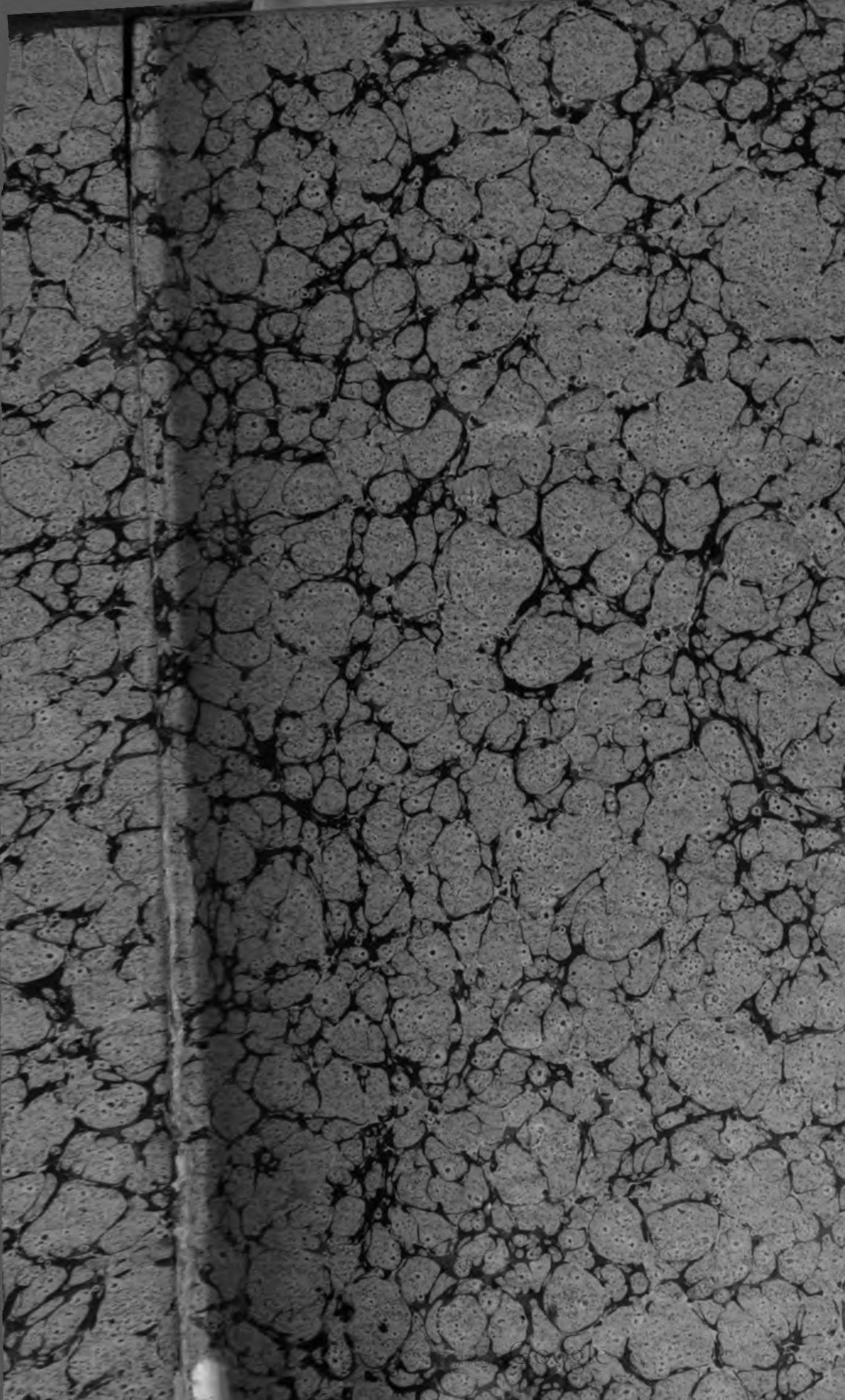





SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.

ANNALES

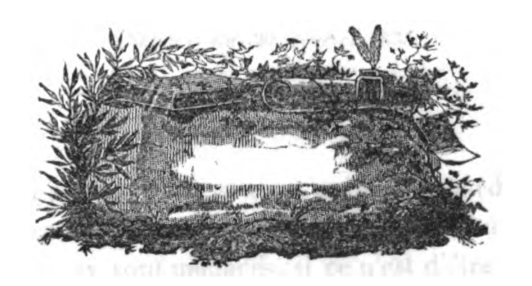
DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS.

TOME QUATORZIÈME.



ORLÉANS.

IMPRIMERIE DE DANICOURT-HUET,

RUE DE LA VIEILLE-POTERIE, N° 7.

—

1836.



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.

MÉMOIRE

SUR L'ANCIENNE PORTE DE SAINT-LAURENT, OU LE JARDIN DE VILLE D'ORLÉANS, DESTINÉ AUX CONSTRUCTIONS DE L'ENTREPOT ;

Par M. VERGNAUD-ROMAGNÉSI.

Séance du 20 février 1835.

MESSIEURS,

Un ancien établissement public, le jardin des plantes d'Orléans, est détruit, et ses bâtimens principaux sont menacés, si ce n'est d'être démolis tout-à-fait, au moins d'être dénaturés pour l'établissement d'un entrepôt définitif sollicité par les uns et repoussé par les autres.

La tâche que nous nous sommes imposée de ne point voir disparaître un seul de nos édifices ou de nos monumens, sans consacrer, autant qu'il

nous est possible, quelques lignes à son souvenir, est parfois désagréable et souvent pénible, car nous venons presque toujours et successivement vous exprimer des regrets.

Quelques années encore, et les particuliers aidant, il ne restera plus à montrer aux étrangers, dans notre ville si riche jadis en anciennes constructions remarquables, que sa cathédrale restaurée à la moderne. Nous devons donc nous empresser de conserver la mémoire de ce que nous possédons encore, et tel est le but de cette notice, pour laquelle nous réclamons une indulgence et une bienveillance que vous nous avez tant de fois témoignées.

La ville d'Orléans, bornée primitivement à l'ouest par des murailles qui longeaient la rue des Hôtelleries-Ste-Catherine, depuis le coin de la rue actuelle de St-Pierre jusqu'à la Loire, avait vu son territoire s'accroître de ce côté par l'adjonction du bourg d'Avenum, et sa ceinture se reporter aux lieux qu'occupent aujourd'hui la rue de la Vieille-Poterie, le Marché-Renard et la rue de l'Écu-d'Or, où les murs coupaient l'abside de l'église actuelle de Recouvrance.

L'espace situé entre ces derniers murs et le faubourg de St-Laurent était appelé les *Avenaries* (Avenum) et les *Orgerils*, surnom de St-Laurent, c'est-à-dire champs aux avoines et aux

orges, par opposition aux localités nord de la ville, déjà plantées en vignes. Ces champs, dévastés par Attila en 451, le furent de nouveau lors du siége mémorable de 1429 par les Anglais, qui pratiquèrent pendant sa durée des tranchées et des chemins couverts entre St-Laurent, où ils avaient un fort appelé bastille, et la porte Bannier, où ils en avaient élevé un autre.

Ces tranchées donnèrent plus tard, sous Charles VIII, le tracé, ou à peu près, de l'enceinte actuelle de notre ville à l'ouest.

Vers le lieu occupé par le jardin de ville se passèrent, lors du siége, divers faits d'armes que nous croyons devoir rappeler.

Le 30 décembre, les Orléanais firent une sortie vigoureuse pour empêcher les Anglais de s'établir à St-Laurent des Orgerils, *en laquelle maistre Jean avec sa coulevrine fit merveille* (1). *Le 1er janvier 1429 une grosse escarmouche eut lieu entre la rivière Flambert, la porte Renard et la grève.... L'abbé de Cerquenceaux s'y comporta vaillamment du côté des assiégés et y fut blessé; et parce que le charit* (chariot) *de la coulevrine fut pris par les Anglais, les Français*

(1) Ce canonnier, renommé pour son habileté à pointer juste, joue un rôle secondaire fort intéressant dans l'histoire du siége d'Orléans.



furent contraints de se retirer à la haste. Le 29 de janvier les Anglais s'étant approchés de la barrière qui était en avant de la tour Notre-Dame vers Recouvrance, sur la grève, les assiégés firent une sortie, et le combat devint meurtrier; car, outre un assez grand nombre de tués et de blessés, les Anglais perdirent un de leurs chefs, dont le corps fut porté par eux à Jargeau. Enfin le 3 d'avril « se passa une forte escarmou-« che entre les pages des Français et ceux des An-« glais entre les deux îles St-Laurent (1). Ils je-« taient force pierres et cailloux les uns contre « les autres, et n'avaient pour escus que de petits « panniers pour se contregarder des coups de « pierre, et avaient plusieurs personnes assem-« blées pour regarder leur combat, la fin duquel « fut que les pages français firent reculer les An-« glais. Or, en cette petite guerre, que firent à di-« vers jours les pages français devant Orléans, ils « avaient pour capitaine l'un d'entre eux, gentil-« homme du pays de Dauphiné, qui avait nom « Aymart Dupuiseux, et fut depuis nommé Cap-« Dorat par le seigneur La Hire, tant parce qu'il « estoit fort blond, comme aussi parce qu'il estoit « fort éveillé et de grande hardiesse entre tous « ses camarades, comme il le fit bien paroistre

(1) Précisément le lieu occupé par le jardin de ville.

« depuis en plusieurs beaux faicts d'armes, tant en « France qu'en Allemagne et ailleurs. »

Après la levée du siége la bastille de St-Laurent fut détruite et les tranchées comblées, néanmoins il restait encore des traces du *pressoir ars* (1) à *la* rivière lorsque Charles VIII, ainsi que nous l'avons dit, à la demande du duc d'Orléans (Louis XII), et du consentement des habitans, fit tracer la quatrième enceinte, qui suivit la direction des anciens fossés anglais. Mais ce ne fut que sous le règne de Louis XII que les murs, les tours et les portes du côté de l'ouest, notamment les portes de St-Jean, de la Madeleine et de St-Laurent furent élevées. La porte St-Laurent eut alors un pont-levis et une planchette comme les autres; mais elle ne fut point flanquée de même de deux demi-tours, elles y furent remplacées par deux tourelles prenant naissance à la hauteur du sommet de la porte, et par des murailles à meurtrières, créneaux et machicoulis dont on voit encore les traces. Du côté de la Loire elle était battue par l'eau dans l'origine; mais comme le fleuve s'était retiré, on avait pratiqué dans la grève un large fossé avec deux murailles en revêtement sur lesquelles était établi un pont-levis le long des murs de ville. Cette disposition

(1) Entre la porte Bannier et la porte St-Jean.

des lieux est très-exactement figurée sur la bannière que nous possédons, et sur laquelle nous avons appelé récemment votre attention (1).

Lorsque François Ier résolut de réparer les fortifications d'Orléans, et d'ajouter à sa défense du côté de la Loire, où l'on n'avait fait que peu de travaux depuis le siége de 1429, il fit mettre en bon état diverses tours, et flanqua l'angle sud-ouest de la porte de St-Laurent d'une très-grosse tour fort élevée pour commander le fleuve à l'ouest, comme la tour Neuve le commandait à l'est. Cette tour, bâtie peu de temps avant l'arrivée de Charles-Quint à Orléans, en 1539, contribua probablement à motiver le conseil que cet empereur donna à François Ier de ne point continuer à mettre dans un état de défense formidable une ville située au centre de son royaume.

La porte de St-Laurent demeura ainsi fortifiée jusque vers 1567, où l'on commença à détruire la grosse tour élevée par François Ier, et qui ne disparut totalement que vers 1580, lorsque, ayant disposé les cénacles du dessus et des côtés de la porte en salles habitables, on forma en avant du bâtiment une esplanade bordée vers la Loire de

(1) Voir la notice sur la bannière portée jadis aux fêtes de la délivrance d'Orléans, lue à la société en avril 1835.

murailles crénelées et à courtines; mais on conserva le fossé alimenté par les eaux du fleuve au bas des murs, ainsi que son pont-levis, que l'on retrouve dessinés dans des plans postérieurs à celui de Belleforest, et notamment sur celui que publia Hotot vers 1640, et qu'il dédia à M. Dufos, chanoine de St-Aignan.

Cet état de chose subsistait encore, d'après le même plan, lors des troubles de la ligue, époque à laquelle les Orléanais, voulant pourvoir à leur sûreté, firent exécuter des travaux de terrassement en avant de leurs portes de ville. Ce fut donc vers 1589 qu'on acheva d'enlever les fondations de la grosse tour bâtie par François Ier pour former, en avant de la porte St-Laurent, un cavalier en forme de cœur, espèce de fortification en terre, pieux et fascines, qu'on appela le Ravelin de St-Laurent, et qui s'étendait jusque vers la rue de l'Échelle (1). Ce ravelin est indiqué dans le plan d'Hotot.

En 1640, sous Louis XIII, la ville fit niveler l'esplanade intérieure de la porte de St-Laurent, diminuer la hauteur de ses murailles au sud, et

(1) Les travaux, faits pour la construction de ce ravelin, étaient en pleine activité en 1592, le 20 novembre, et ses frais sont portés, au compte de ville, à 1,300 fr., quoique les habitans, divisés militairement par compagnies avec guidons, y travaillassent successivement.

construire un contre-mur pour former, avec des rampes d'appui, la magnifique terrasse qui dominait le val de Loire dans une immense et admirable étendue de pays (1). Peu de temps après ces travaux les apothicaires, dont le corps était alors très-nombreux à Orléans, établirent, dans le terre-plein de la porte de St-Laurent, un jardin botanique qui porta long-temps leur nom.

Le jardin des apothicaires en été, et les galeries du grand cimetière en hiver, étaient les lieux de promenade favorite de nos ancêtres, lorsque les escarmouches de la fronde obligèrent de nouveau les habitans des villes à se mettre à l'abri d'un coup de main. Mlle de Montpensier vint bientôt sous nos murs, et tandis que l'armée royale parlementait aux Tourelles, des mariniers, en lui faisant tourner en bateau le ravelin St-Laurent, l'introduisaient dans la ville par la porte Brûlée.

(1) Ces travaux ne furent terminés qu'en 1737, au 10 septembre, car on lit ce qui suit dans les comptes de la ville : « Payé à François Poislou, maçon, pour maçonnerie d'un bâtiment construit au bout de l'ancien corps de logis du jardin des plantes de la ville... Sept piliers fondés de distance en distance pour soutenir une terrasse de trente-neuf toises de longueur, un massif dans l'angle du côté de St-Laurent, pour y élever un coin, qui forme le *quarré*, parapet le long de la terrasse, perron du salon, etc., pour la somme de 8,029 liv. 6 s. 7 d. »

Les échevins avaient refusé de lui ouvrir les portes Bannier, St-Jean et Madeleine ; quant à la porte de St-Laurent, elle était alors murée, sans qu'on puisse en deviner le motif, puisque le ravelin qui la protégeait existait en entier, d'après les plans d'Inselin, sur lesquels, à la vérité, on ne voit plus le fossé ni le pont-levis au sud de la terrasse.

Le corps des apothicaires fut long-temps maintenu en possession de ce jardin, qui était pourtant fort négligé, lorsqu'en 1746 les échevins trouvèrent bon de diminuer la hauteur des tourelles de la porte, de décorer le bâtiment que nous voyons au-dessus et celui qui donne sur la terrasse, qui y avait été ajouté en 1737 (1), de

(1) On trouve dans les comptes de ville la dépense suivante, au 7 septembre 1746.

Pour le chambranle de marbre de la cheminée du salon du jardin de ville qui a été acheté à Paris, y compris le carreau de devant en pierre de liais. 500 l.

Pour la table et les deux cuvettes de marbre de Sablée, placés dans le salon du jardin de ville. . . . . 168 l. 10 s. 3 d.

Pour les lambris de ce salon, qui sont en bois des Vosges . . . . 715 l. 13 s.

A Bonnaire, pour la sculpture des lambris ci-dessus dits, pour tout. . . . 280 l.

Nous sommes redevables de ces chiffres de dépense et de ceux de la note relative à la terrasse, au relevé des comptes de ville fait par M. Lottin.

disposer les appartemens supérieurs en salles de banquet et de réception, et le rez-de-chaussée en cuisines. Les repas de ville y furent ensuite donnés, et là se servit, pendant bien des années, le plat obligé de petits pois de primeur pour le dîner d'apparat du jour de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc, ainsi que le mentionnent les comptes de ville, où la dépense du menu de quelques-uns de ces repas est très-curieuse.

Vers 1765, M. de Barentin, intendant de la généralité, fit aplanir le ravelin de St-Laurent, déblayer le quai et fermer la ville par une grille en fer assez belle; il imposa son nom au quai ainsi qu'à la porte, et, plus heureux qu'un grand nombre d'administrateurs dont les noms ont été donnés à des travaux exécutés de même avec les deniers publics, le sien est resté à cette porte de ville.

En 1788, la décoration des salles du jardin de ville était citée, et la bonne tenue de son jardin, due aux soins assidus et éclairés de M. Prozet, l'un des pharmaciens de la ville, était remarquée des étrangers.

Depuis 1750 jusqu'en 1790, diverses académies ou sociétés savantes tinrent souvent leurs séances publiques et particulières dans les salles du jardin de ville.

Vers 1791, on permit à une assemblée politi-

que, d'abord composée d'un petit nombre d'hommes honorables et bien intentionnés, d'y tenir ses séances; plus tard cette société s'accrut et dégénéra, des orgies suivirent, et elle continua ses réunions sous le nom de club dans l'église du collége.

En 1792, les autorités administratives devaient donner un banquet aux représentans du peuple Léonard Bourdon et son collègue. Déjà les apprêts en avaient été commencés au jardin de ville, lorsque le dîner du *Petit-Père-Noir* fut proposé et accepté. On sait quelle fut son issue, et des familles recommandables de notre ville pleurent encore les victimes de l'événement qui le suivit.

Plus tard, et revenus de la stupeur et de l'effroi que leur avaient inspiré les années qui suivirent, des hommes lettrés et une société choisie vinrent au jardin de ville entendre les répétitions du drame du jeune Aignan, intitulé *Les Victimes d'Orléans*, où se trouvèrent réunis les acteurs Talma, Brizard, Lacave et Fleury, suivant les mémoires de M. l'abbé Pataud, qui assista peu de jours après à la représentation, au théâtre public, de cette œuvre poétique composée dans le but louable d'honorer la mémoire de nos malheureux concitoyens sacrifiés à l'infâme vengeance de Léonard Bourdon.

En 1794, sous le prétexte spécieux du besoin

urgent de boulets, le représentant Ferri ordonna d'enlever les grilles de fer de la porte Bannier, du pont et de St-Laurent; il en fut de même des grilles d'édifices publics, et même des rampes et des balcons des particuliers.

Jusqu'au consulat les salles du jardin de ville ne servirent qu'à quelques concerts, et le jardin lui-même fut presque abandonné depuis la mort de M. Prozet, dont nous avons déjà parlé, et l'un des membres les plus distingués de la société académique à laquelle nous avons succédé. Vers ce temps M. l'abbé Dubois fut nommé démonstrateur de botanique au jardin des plantes d'Orléans, et cette nomination donna lieu plus tard à la publication de son ouvrage, estimé comme méthode de botanique et comme *Flore* de l'Orléanais. Sous le consulat et l'empire, quelques fêtes demi-publiques furent données au jardin de ville, ainsi que de trop nombreux festins dont les habitans payèrent les frais sans en connaître le but. Suivant M. l'abbé Pataud, le mécontentement public, assez ouvertement exprimé sur ces réunions, détermina à délaisser ce local et à donner des fêtes, en y appelant un certain nombre d'habitans privilégiés, à l'hôtel de ville même, qu'on meubla et décora à grands frais.

Le 25 novembre 1806 l'administration municipale provoqua une enquête sur l'opportunité du

transfert de l'Hôtel-Dieu au jardin de ville ; mais ce projet, adopté un instant, resta sans résultat.

Un enclos en planches et une porte en madriers tombant de vétusté fermaient la ville du côté de St-Laurent, lorsque les revers de 1814 et l'approche de l'ennemi obligèrent de mettre Orléans à couvert d'un coup de main, et alors on fit une nouvelle barrière et une porte plus solide en madriers épais à la porte Saint-Laurent, comme aux autres portes de ville.

Depuis l'empire, l'administration a senti qu'il était plus convenable d'employer les fonds des contribuables à des fêtes toutes publiques et sans autres dépenses particulières que celles absolument indispensables; dès lors les bâtimens entiers du jardin de ville eurent la destination de serres, qu'ils auraient toujours dû conserver; on y fit quelques travaux, et il prit définitivement le nom de Jardin des plantes.

Une grande partie du local du premier étage des bâtimens était sans emploi lorsqu'arriva le décès de Mlle Raucourt, actrice connue par ses succès et par son goût pour l'horticulture. Sa propriété de la Chapelle-St-Mesmin, ancien castel de Marie Touchet, était ornée de serres chaudes contenant des plantes rares et chères que ses voyages en Italie pour l'organisation des

théâtres de cette annexe de l'empire français lui avaient donné lieu de réunir.

L'administration municipale d'Orléans crut sagement qu'il était toujours dans l'intérêt de ses administrés de rendre plus complets et plus intéressans ses établissemens publics; elle se rendit adjudicataire, en 1816, des serres et des plantes rares du château de la Chapelle. Des frais assez considérables furent faits, en 1817, pour placer convenablement au jardin de ville ces nouvelles acquisitions, et les habitans applaudirent unanimement à cet emploi des deniers communaux. Depuis cette augmentation importante, en 1821, deux conservateurs éclairés du jardin botanique furent nommés (1), et l'un d'eux fut chargé d'y professer la botanique (2).

En 1831 on enleva l'enclos en planches qui subsistait à la porte St-Laurent depuis 1814, pour lui substituer un pavillon adossé à l'angle sud-ouest de la terrasse du jardin de ville. Cette construction, analogue à celle du quai du Roi et qui en demande une semblable sur le bord de la Loire,

(1) Ce furent M. le comte de Tristan, membre de la société académique d'Orléans, et M. Pelletier, médecin, également membre et secrétaire-général de la même société académique.

(2) M. Pelletier, l'un des conservateurs, se chargea de ce soin.



où elle eût pu être jusqu'ici plus utile pour la surveillance, tout en évitant les frais de sauts de loup à sec plus de la moitié de l'année, nuisit à l'agrément du perron de la terrasse du jardin, en obstruant la vue et lui offrant, au lieu de l'activité du quai, sa toiture à l'italienne. En octobre 1831 on adjugea les travaux de la grille qui ferme cette porte de ville, et en février 1832 on fit faire le saut de loup qui la termine au sud (1).

En 1832, au mois de mars, commença, malgré des observations nombreuses, l'enlèvement des plantes de pleine terre, transférées provisoirement au jardin de l'hôpital général, pour donner lieu à des terrassemens de charité, dans la prévision de la continuation du boulevart ou de l'établissement de l'entrepôt général. Les terres provenant de l'esplanade ou jardin furent d'abord employées à l'élargissement et à l'alignement du quai de la Poterne. En 1834 la terrasse fut entamée, et cette année les terres qu'on continue d'extraire du jardin des plantes servent à remblayer et aligner le quai qui est en face.

---

(1) L'adjudication de la construction du pavillon s'est élevée à 15,200, y compris la remise à l'architecte.

Grille, mise à prix. . .	7,646	72 à
Saut de loup.	2,436	50 à

Remise du 20e à l'architecte.

Quant au jardin des plantes, il a été transféré en totalité, à l'exception des serres, qui sont encore dans son ancien local, dans un terrain dont l'acquisition a coûté 15,363 fr.

Nous doutons que ce nouveau jardin, choisi dans l'angle que forme la levée de St-Pryvé avec le chemin de St-Mesmin ou le chemin neuf, puisse nous dédommager jamais de la perte de la vue magnifique dont les promeneurs jouissaient sur la terrasse de l'ancien jardin, d'une disposition assez bien entendue, tandis que le terrain nouveau, taillé en pointe irrégulière, d'une forme peu agréable, sans aucun abri environnant, et situé entre deux routes nécessairement poudreuses, laisse peu de possibilité, outre son éloignement, d'y rien pratiquer d'agreable pour les habitans et pour les hommes studieux.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES LETTRES, SUR LE MÉMOIRE CI-DESSUS;

Par M. DELOYNES DE GAUTRAY.

Séance du 1er *mai* 1835.

MESSIEURS,

Le jardin de ville n'existe plus, et son bâtiment subira sans doute des changemens par suite des travaux qui y sont faits. M. Vergnaud a voulu,

par sa notice, conserver le souvenir de l'un et de l'autre, et aussi recueillir tout ce qui, dans l'histoire de notre ville, se rattache à leur origine et à leur existence. Ainsi des faits que nous rappelait la vue du jardin de ville seront aussi plus présens à la mémoire des Orléanais en se trouvant joints à la notice qui concerne cet établissement détruit. Notre confrère a donc rassemblé avec soin les renseignemens qui se liaient à son sujet, même par des rapprochemens éloignés, dans le siége de 1429, dans les guerres de la ligue et de la fronde, et dans des événemens plus modernes. Il a fait entrer de même dans son mémoire des détails sur les agrandissemens successifs de la ville d'Orléans, et sur sa dernière enceinte placée, comme la porte St-Laurent, dans l'alignement des anciennes tranchées des Anglais.

Avant d'entrer en matière l'auteur s'étonne du peu de respect que l'on témoigne pour nos édifices et nos monumens anciens; il se plaint de l'indifférence avec laquelle on voit leur perte, et exprime les regrets qu'elle lui fait éprouver. Les réflexions qui justifient cette manière de voir tiennent naturellement à l'objet de son travail, et il peut être utile de les apprécier dans le jugement à porter de ce mémoire.

Depuis quelques années, en effet, de nombreuses démolitions ont été opérées. Plusieurs villes

ont, ainsi que la nôtre, vu disparaître de vieux édifices, indices de leur ancienne illustration et types des travaux d'architecture de nos ancêtres. Des discussions divisent sur ce point ceux qui déplorent de semblables pertes, et ceux qui trouvent de l'exagération dans l'importance qu'on leur donne. Comme dans toute discussion, on a pu facilement présenter des argumens à l'appui des deux opinions; ici même ils étaient spécieux de part et d'autre; la raison, la science, le patriotisme peuvent défendre l'une et l'autre cause. D'un côté des hommes instruits et amis de leur pays reconnaissent bien que les anciens monumens donnent du lustre aux lieux qui les possèdent, rendent nos villes recommandables aux yeux des étrangers, et font connaître l'état de l'art dans les siècles précédens; mais ils ajoutent que ces motifs d'intérêt peuvent, dans certains cas, être compensés par des avantages d'une autre nature; que ces vieux bâtimens, dégradés par le temps, sont souvent très-convenablement remplacés par des constructions modernes, et qu'enfin des considérations d'agrément doivent balancer ces considérations scientifiques qui ont tant de poids aux yeux des archéologues.

On répond, d'un autre côté, que le mérite des anciens monumens n'est pas seulement dans ces recherches savantes auxquelles ils donnent lieu.

Leur vue plaît même à ceux qui sont étrangers aux études de l'art et de l'histoire. Nous prenons intérêt aux âges passés, et cet intérêt est plus vif quand ils sont presque sous nos yeux par leurs monumens contemporains; nous voyons en quelque sorte dans ces monumens la place qu'y ont occupée des hommes d'une autre époque et la trace que leurs pas y ont laissée. La vue d'un vieil édifice peut donc avoir autant d'attrait que celle d'une élégante construction moderne, même pour d'autres que des archéologues.

Mais, dira-t-on, faut-il donc, par suite de ce raisonnement, respecter toutes les ruines de nos villes et nous priver des avantages qu'offrent les perfectionnemens de l'art? Non sans doute. Cependant, dans les lieux où ces vieux monumens sont peu nombreux, on doit les conserver avec soin. Cette observation nous ramène et s'applique à la porte St-Laurent, car sa vieille muraille est aujourd'hui la seule de cette espèce que possède la ville d'Orléans. On doit donc se féliciter de la décision (1) prise pour laisser subsister dans les travaux de l'entrepôt tout ce qui pourra être épargné dans cette ancienne construction, et son

---

(1) Cette décision a été changée pour se conformer au plan par suite duquel un escalier doit ouvrir une communication entre le port et le rempart de l'hôpital.

importance doit aussi faire accueillir favorablement le travail de M. Vergnaud.

Nous avons dit que dans son mémoire l'histoire du jardin de ville, jointe à d'anciens événemens, l'était aussi à des faits plus modernes. Parmi ces derniers, Messieurs, il en est un qui doit surtout exciter notre intérêt, c'est au jardin de ville que s'assemblèrent long-temps des sociétés à peu près semblables à la nôtre, et ce qui nous intéresse plus directement encore, deux de nos confrères (1), connus pour leur instruction et par leur zèle pour la science, furent plus tard nommés conservateurs du jardin botanique; l'un d'eux en fut le professeur (2).

Les souvenirs de la révolution de 1789 ont aussi trouvé place dans la notice de M. Vergnaud; en effet, le jardin de ville était à cette époque un lieu de réunion pour les fêtes que donnait l'administration. M. Vergnaud, en parlant de Léonard Bourdon et du deuil que sa présence répandit dans notre ville, a oublié un fait qui ce-

---

Les avantages que présente ce plan l'ont emporté sur les considérations que l'on faisait valoir pour conserver une ancienne construction. Nous regrettons vivement que les uns et les autres n'aient pu être conciliés.

(1) MM. Pelletier et de Tristan.

(2) M. Pelletier.

pendant tenait plus particulièrement à l'histoire du jardin de ville. Plusieurs citoyens ayant été emprisonnés à la suite de cette affaire, leurs parentes, des sœurs, des mères, des épouses se rendirent, dans ce lieu, auprès des commissaires envoyés de Paris, et leur demandèrent la liberté des prisonniers. Ces farouches proconsuls repoussèrent leur demande, et, par la plus amère des dérisions, ils placèrent le bonnet rouge sur la tête de plusieurs d'entre elles.

Ce mémoire renferme des détails et renseignemens tirés d'anciens comptes de ville et d'un plan tracé sur une bannière que possède M. Vergnaud. Ces comptes et cette bannière étant peu connus, nous pensons, Messieurs, que le mémoire de notre confrère serait convenablement inséré dans nos annales.

NOTICE

SUR UNE ANCIENNE BANNIÈRE DE LA VILLE D'ORLÉANS PORTÉE JADIS AUX PROCESSIONS DE LA DÉLIVRANCE DE LA VILLE, LE 8 MAI;

Par M. Vergnaud-Romagnési.

Séance du 18 *avril* 1835

Nous venons vous entretenir, messieurs, de la découverte d'une espèce de monument qui réunit le mérite d'une bonne exécution comme

art dans beaucoup de ses parties, à un intérêt historique précieux pour notre ville. Echappé en totalité, quoique lacéré, aux ravages du temps et aux passions des hommes, ce tableau remarquable vient d'être exhumé de la poussière des galetas, où la révolution de 1792 l'avait probablement fait cacher, dans la maison d'un de nos anciens conseillers de ville, M. Desfriches, qui contribua puissamment, comme vous savez, à la réédification du monument de Jeanne d'Arc en 1771, et qui réunit alors tous les renseignemens postérieurs qui pouvaient l'aider dans cette restauration. Mad. de Limay, sa fille, dans la succession de laquelle a été trouvée la bannière dont nous vous entretenons, nous en avait quelquefois parlé, ainsi que de divers documens relatifs à la Pucelle, recueillis par cet artiste recommandable, que notre ville s'honore d'avoir produit; mais elle avait fait de vaines recherches à cet égard, et elle était persuadée que, cédant à la dure nécessité des temps, tout ce qui aurait pu compromettre sa famille par des emblèmes alors proscrits avait été sacrifié en 1793, au grand regret de son père.

Cette bannière est peinte des deux côtés, avec beaucoup de soin, sur une toile très-forte de six pieds de hauteur sur cinq pieds de largeur; elle porte encore ses franges de soie couleur d'or de

trois côtés, et la trace des clous dorés qui, sûrement, la fixaient à un bâton transversal attaché lui-même à la pique de l'étendard.

La face que nous appellerons principale, sous le rapport historique, offre à son sommet deux chérubins tendant d'une main, vers la ville d'Orléans peinte au centre, deux couronnes d'olivier, tandis que de l'autre main ils élèvent au ciel des palmes entourées de nuages.

Des deux côtés de ces chérubins on lit, à gauche, sur des cartouches relevés d'or, les deux versets suivans, en beaux caractères romains minuscules, comme toutes les inscriptions que nous transcrivons :

SUPER IRAM INIMICORUM MEORUM EXTENDISTI MANUM TUAM, ET SALVAM ME FECIT DEXTERA TUA.

A droite :

LIBERATOR MEUS ES, DOMINE, A GENTIBUS IRACUNDIS INSURGENTIBUS IN ME.

La ville d'Orléans, vue du Portereau, s'étend d'un côté à l'autre du tableau; elle est figurée avec détails de la porte St-Laurent (jardin de ville) à la porte Bourgogne, caractérisée seulement par l'église de Notre-Dame-du-Chemin.

Les fortifications de la porte St-Laurent avec le petit pont de bois au bas de ses murs, servant

à traverser un large fossé plein d'eau, y sont distinctement exprimés. On y reconnaît ensuite facilement les édifices et les monumens de la ville, principalement la tour de l'église de Recouvrance, celle de St-Paul, la porte de la Faux, l'entrée du pont, malheureusement enlevée, ainsi que ses tours et le Châtelet. Plus loin on voit la petite tour de St-Jacques avec sa statue, la tour de ville, ornée du saint Michel en cuivre qui la couronnait; la tour et l'église de St-Pierre-Empont, Ste-Croix avec son riche clocher doré, le haut pignon des grandes écoles, la tour blanche, la Tour-Neuve avec ses meurtrières élevées, l'église de St-Victor, celle de St-Aignan en entier avec son clocher et sa grosse tour couverte, enfin Notre-Dame-du-Chemin.

L'ancien pont s'y présente un peu de côté; le monument de la Pucelle y est figuré par une croix et deux personnages à genoux; la motte de St-Antoine et sa chapelle, celle des Poissonniers, les moulins, la Belle-Croix, et, à l'extrémité, les Tourelles formant la tête du pont s'y trouvent également.

Ce fort y est composé de deux grosses tours à pans, et sur le pan sud de chacune de ces tours sont peintes trois grosses boules ou boulets disposés en triangle; ces tours sont à peu près semblables et jointes par une porte au milieu avec un

petit bâtiment; au-dessus de la porte un mur en retour s'étend sur la dernière arche du pont, et est terminé par une tourelle très-mince et très-élancée, surmontée d'une espèce de lanternon carré couvert en tuiles. On ne peut voir la petite tourelle semblable de l'autre côté. Ces deux petites tourelles et ce mur formaient jadis, comme nous l'avons dit dans notre mémoire sur les Tourelles, la cour de ce fort (1). Elles étaient restées à hauteur d'homme long-temps après le siége, et elles furent sans doute relevées depuis, ou figurées ici d'après des données que nous ignorons; lors de la destruction du pont elles étaient en ruine ou rasées à la hauteur des parapets (2).

(1) Voir page 14, notes 20 et 21 de notre *Notice historique sur les Tourelles.*

(2) Cet aspect des Tourelles est à peu près semblable à celui des plans de Fleury, qui, les montrant de face, ne pouvaient indiquer que les deux grosses tours sans les murs qui formaient la cour et les joignaient aux deux petites tourelles élevées entre l'avant-dernière et la dernière arche du pont.

Ces deux renseignemens sont assurément les seuls qu'on doive admettre jusqu'ici sur la forme de ce fort; car tous les deux ont, outre leur conformité générale d'aspect, un caractère authentique, tandis que les autres dessins en assez grand nombre ne se ressemblent point, et paraissent faits à plaisir les uns sur les

Non loin des Tourelles, sur un terrain qui semble s'avancer en Loire et former les abords

---

autres avec des additions et des retranchemens, selon le caprice des auteurs. Le désir du peintre de la bannière d'être exact dans la représentation d'un fort, objet presque principal de son tableau, et que les Orléanais avaient sans cesse sous les yeux comme point de comparaison de son travail, est manifesté de la manière la plus claire par le soin que lui seul a pris de figurer sur la face sud des Tourelles les *pierres à canon* qu'on y avait incrustées en mémoire du siége de 1429.

Hector Desfriches, mort en 1647, auteur de notes manuscrites sur l'ouvrage de Lemaire, dit que ce sont ces six cailloux (boulets), placés trois par trois à la porte du pont, qui ont donné lieu aux Orléanais de croire que les armes de leur ville étaient trois cailloux, énonciation employée seulement, en 1514, aux obsèques d'Anne de Bretagne, femme de Louis XII, tandis que précédemment on les appelait trois cœurs de lis (V. *Hist. d'Orléans*, pag. 389. Annales de la Société académique d'Orléans, T. 1er, no 2). Sur notre bannière la tour de l'est porte trois boulets de pierre peints en triangle, un en haut et deux au-dessous, ce qui ne ressemble point à la pièce des armoiries de la ville, dont nous avons parlé; mais la tour de l'ouest les porte dessinés deux en haut et un en bas, ce qui offre effectivement une grande conformité de disposition avec les cœurs de lis des armes de notre ville.

Outre la bannière, deux dessins des Tourelles se

du chemin qui y conduisait (1), sont agenouillés, à droite, huit magistrats de la ville, dont six en

---

sont trouvés dans les porte-feuilles de M. Desfriches, et ont été vendus après le décès de Mad. de Limay. L'un, fait par une main peu exercée, est probablement une copie coloriée de Sylvestre, de Boisseau ou autre; l'autre, qui est en la possession de M. B... de M... fils, présente beaucoup plus d'intérêt; c'est, à n'en pas douter, un croquis, par M. Desfriches, des travaux du nouveau pont où le vieux pont et les Tourelles figurent comme accessoires. C'est le seul dessin que nous connaissions où le fort des Tourelles soit vu du côté du pont et de la ville; cette face nord est en ruine, et quoique la masse seule du fort soit indiquée vaguement, néanmoins on y reconnaît les deux grosses tours de la tête du pont et les restes du mur de la cour et des petites tourelles; rien n'indique des fortifications au-delà des Tourelles.

Nous croyons devoir aussi signaler un autre dessin acheté par le même amateur, que nous ne pensons pas être de la main de M. Desfriches, mais qui n'en est pas moins curieux, en ce qu'il représente avec détail l'entrée de l'ancien pont du côté de la ville, et précisément la partie qui a été enlevée de notre bannière. Nous devons la communication de ces deux derniers dessins à l'obligeance de leur possesseur.

(1) Le raccourci du pont rend impossible de compter exactement le nombre de ses arches, et la pose des personnages à genoux à son extrémité ne permet

robes noires et deux en robes rouges sans manches. Le premier de ces personnages en robe noire et un autre portent seuls la barbe longue ; les autres n'en ont point, et leur physionomie est plus jeune, particulièrement celle des hommes vêtus de robes rouges (1). Ces têtes sont en général nobles et expressives, les chairs et le coloris ne laissent rien à désirer.

A gauche, et aussi agenouillés immédiatement au pied des Tourelles, sont un prêtre en surplis et des religieux de divers ordres.

Au-dessous de ces deux groupes on lit sur

---

de discerner ni le pont-levis des Tourelles ni le boulevart; mais il est à présumer que s'il y eût eu des fortifications sur ce boulevart, le peintre n'eût pas placé ses personnages ainsi qu'il l'a fait.

(1) Suivant le cérémonial observé à l'entrée de Charles-Quint, reçu à Orléans en grande pompe par François Ier, en 1539, époque rapprochée de celle où a dû être peinte cette bannière, on voit que les échevins portaient alors, ainsi que depuis, à l'entrée d'Henri III, des robes de velours noir, et les docteurs de l'université des robes rouges ou écarlates.

Le peintre a voulu désigner ici par ces costumes les deux principaux corps de la ville, de même qu'il a caractérisé par leurs vêtemens les différens ordres religieux qui leur font face.

1605 et 1608.

XIV.

religieux qui leur font face.

deux cartouches relevés en or, à droite, au bas des échevins :

HUMILIASTI SUPERBUM IN BRACHIO VIRTUTIS TUÆ, INIMICOS MEOS DISPERSISTI.

A gauche, au bas des religieux :

A DOMINO FACTUM EST ISTUD;
EST MIRABILE IN OCULIS NOSTRIS (1).

Le revers, comme art, est beaucoup plus remarquable que la face, et paraît ne pas être de la même main; c'est une allégorie où figurent six personnages, deux saints évêques caractérisés par de larges nimbes d'or unis, la Vierge, l'enfant Jésus, la tête également entourée de nimbes d'or ornés, Charles VII et Jeanne d'Arc.

---

(1) Ces deux versets et les deux précédens sont les mêmes que ceux qu'on lit sur un ancien tableau déposé à l'hôtel de la mairie, dans la petite salle du conseil.

Ce tableau représente également la ville d'Orléans, et ces versets y sont en caractères gothiques. Nous l'avons signalé page 38 de notre *Histoire d'Orléans*, et nous lui avons donné alors, d'après M. l'abbé Dubois, une date évidemment trop rapprochée et fausse ; il doit avoir été fait du temps de Louis XI, et non pas du temps de François Ier. *A Domino factum est istud* se trouve aussi pour légende aux jetons de ville représentant le monument de Jeanne d'Arc, et frappés en 1605 et 1608.

Une bonne entente du sujet, une composition simple et dont tous les personnages concourent à l'action principale, recommandent cette bannière indépendamment de l'exécution, bien supérieure à celle des tableaux de cette nature, et indépendamment de la fraîcheur encore existante du coloris, malgré l'état de délabrement dans lequel elle se trouve.

Au centre est la Vierge, dont les draperies sont belles; elle est vue de face, les yeux baissés et fixés sur l'enfant Jésus, qu'elle tient sur ses genoux; cette petite figure, très-grâcieuse, se penche vers Charles VII à genoux et ayant les mains jointes. L'enfant est retenu par les mains de la Vierge, tandis qu'il s'efforce de passer au doigt du roi un anneau qu'on aperçoit encore; de l'autre main il tient un ruban flottant avec cette inscription :

EVAGINABO GLADIUM MEUM ET INTERFICIET EOS MANUS MEA.

Le roi, d'une physionomie jeune, sans barbe et malheureusement endommagée, a la tête nue avec des cheveux courts; il est couvert de son armure, cuirasse, brassards, cotte de mailles, cuissards, genouillères, le tout couvert en grande partie par un manteau royal bleu orné de *lambels* d'or disposés trois par trois, en bordure de chaperon, et parsemé de fleurs de lis d'or très-

élancées. Près de ses genoux sa couronne à fleurs de lis d'or, garnie de pierres précieuses, et son sceptre, dont on n'aperçoit plus guère que les restes, reposaient sur un coussin lacéré.

Au bas, sur un cartouche relevé d'or, on lit : FAC MECUM DOMINE SIGNUM IN BONUM UT VIDEANT TE QUI ODERUNT ME INIMICI MEI ET CONFUNDENTUR.

Derrière le roi, et debout, se trouve un des évêques dont nous avons parlé; sa mitre est dorée et ornée de pierres précieuses, sa crosse est également fort riche en ornemens dorés; sa chape est d'une grande magnificence; on y distingue l'agrafe représentant l'adoration des Mages, dans le galon Jésus crucifié et sur le dos, des broderies du meilleur goût. La figure sans barbe longue de ce saint vieillard, que nous croyons, en raison de ces richesses de détail, être saint Denis, est d'un beau caractère, remplie de dignité et paraissant satisfaite de l'alliance contractée entre Dieu et le roi. Son bras et l'une de ses mains gantée avec l'anneau épiscopal entourent la taille du roi, qu'il paraît prendre sous sa protection spéciale et approcher de l'enfant Jésus.

A gauche de la tête de saint Denis on lit sur un cartouche doré :

MISERERE DOMINE PLEBI TUÆ SUPER QUAM INVOCATUM EST NOMEN TUUM.

La droite du tableau est occupée par un évêque en pied, sûrement saint Aignan, ayant une chape vert et or, une crosse d'or et une mitre d'argent, moins riche que celle du prélat qui lui fait face; sa figure vénérable, sans barbe longue, est celle d'un vieillard de haute taille; elle exprime la satisfaction qu'il éprouve de ce qui se passe entre le roi et l'enfant Jésus. Ses mains sont gantées, et l'une d'elles porte l'anneau épiscopal. Sous son bras gauche est peint un livre dont les feuillets et une ovale avec lettres indiquées sont très-distincts; c'est sûrement le livre des Evangiles. Sur un ruban qui serpente de sa main gauche à son épaule droite on lit :

CONVERTERE DOMINE DẼ VIRTUTUM VISITA
DE COELO CIVITATEM ISTÃ.

Au bas de cet évêque est Jeanne d'Arc à genoux vis-à-vis du roi. Son visage plein de candeur est calme, sa tête est nue, de longs cheveux pendent derrière elle et sont noués près du cou par un ruban rouge. Elle est revêtue de son armure; cuirasse, brassards, cotte de maille en treillis de fer, cuissards, genouillères, y sont dessinés avec soin ; elle porte au côté une épée dont la poignée très-simple est faite en croix. Au bas de ses genoux on aperçoit la trace de quelques

accessoires, peut-être son casque, aujourd'hui en lambeaux.

Nous croyons devoir terminer cette notice, rédigée dans l'intention de vous donner autant que possible une idée de cette bannière curieuse et bien difficile à conserver en raison de son état de vétusté et de délabrement, en recherchant le temps où elle a pu être peinte, et le motif qui a pu engager à faire cette dépense, importante pour l'époque.

La quatrième enceinte de notre ville, commencée par Charles VIII et terminée par Louis XII, s'y trouve exprimée par la porte Saint-Laurent (Barentin actuelle). On voit aussi le pignon si élevé des grandes écoles, bâties rue de ce nom par ce dernier roi. D'autre part on reconnaît le saint Michel en cuivre de l'ancienne tour de ville ou du Beffroi (musée actuel), fondu par les protestans en 1568, le beau clocher doré de Ste-Croix, détruit par eux en 1567 ; enfin St-Aignan en entier, et dont ils démolirent une partie à la même époque.

Ce tableau, d'après ces indices, le dessin des nimbes au lieu d'auréoles à rayons environnant la tête des saints du revers, et la forme des lettres, ainsi que les abréviations des mots, doit avoir été fait sous Louis XII ou sous François Ier. Il ne pourrait pas être antérieur de beaucoup

au commencement de ce dernier règne (1515), puisque les grandes écoles, bâties en 1498, s'y trouvent, ni postérieur à ses trente premières années, car on y voit la porte St-Laurent telle qu'elle subsista jusque vers 1529, où François I[er] y fit faire des additions et des travaux convertis plus tard en *ravelin* (1).

La destination de cette bannière ne peut être douteuse, car on voit dans le cérémonial de la fête de la Pucelle, et dans les dossiers de la ville qui y sont relatifs, que les échevins firent porter aux processions de la Pucelle, jusqu'au moment des premiers troubles religieux, par un *des cinquanteniers*, *une grande bannière royale* sur laquelle étaient peints *la Vierge et l'enfant Jésus*.

---

(1) Voir notre *Histoire d'Orléans*, pag. 16 et 359; voir aussi notre Mémoire récemment offert à la Société académique d'Orléans, et relatif à la porte St-Laurent, d'où il résulte que de 1530 à 1539 François I[er] fit élever à la porte St-Laurent, à l'angle sud-ouest de la ville, une grosse tour à l'instar de la tour neuve placée à l'angle sud-est. Cette tour fut démolie en 1567, et ne disparut totalement qu'en 1580. Comme elle n'existe point sur la bannière, qui ne peut pas avoir été peinte depuis 1567 ou encore moins depuis 1580, il est évident que cette peinture doit avoir été faite, comme nous l'avons dit, antérieurement à 1530.

Hubert, dans ses manuscrits (1), dit que le duc d'Orléans, devenu roi (Louis XII), fit à la capitale de son ancien duché divers présens, tels que bannières, étendards, etc., et promit à ses échevins sa protection spéciale. François Ier fit aussi à la ville d'Orléans présent de bannières, étendards, etc. La bannière dont nous nous occupons nous semble être due à la munificence d'un de ces rois (2). Sa dépense fut

(1) Ces mémoires sont, malheureusement, très-disséminés; une partie est à la bibliothèque d'Orléans, une autre à Cléry, une autre à Beaugency, dans diverses mains.

(2) Nous avons fait remarquer à dessein que les inscriptions étaient en lettres romaines minuscules avec des abréviations de mots usitées du 15e au 16e siècle. Les lettres romaines majuscules et minuscules furent employées par le graveur Jenson dans l'imprimerie naissante, sous Charles VII et Louis XI; néanmoins les lettres dites gothiques continuèrent à être en usage sous Louis XI pour les inscriptions, et nous en avions la preuve dans plusieurs épitaphes du grand cimetière de notre ville, notamment dans la riche pierre tumulaire de Jehan Chartin, chirurgien barbier de Louis XI. Sous Charles VIII et Louis XII toutes les épitaphes étaient encore écrites en beaux caractères gothiques; une seule, de la fin du règne de ce dernier roi, de l'année 1514, était gravée en belles capitales romaines, et pour le surplus en minuscules romaines. Au commencement du règne de François Ier,

trop considérable pour supposer que les frais en aient été faits par une corporation ou même par la ville, dans les comptes de laquelle on les verrait d'ailleurs figurer vers ce temps.

Alors elle dut remplacer celle qu'on portait

---

de 1515 à 1518, ces épitaphes étaient encore gravées en gothique, en capitales et en minuscules romaines; mais depuis 1518 jusqu'en 1547 les épitaphes en gothique étaient très-rares, et presque toutes étaient en capitales et en minuscules romaines. Sous Henri II, en 1548, il y en avait de fort longues en capitales romaines, caractère qui fut employé constamment depuis 1550.

Nous consignons ici ces observations, parce qu'elles appuient l'opinion personnelle que nous nous sommes formée par l'aspect de la ville, que la bannière a été faite dans les premières années du règne de François Ier plutôt que sous Louis XII. Lorsque nous avons publié, en 1824, notre ouvrage sur les cimetières d'Orléans, nous avions pensé à y consigner des réflexions sur les divers caractères de lettres et de chiffres employés en divers temps dans les inscriptions de notre localité; mais cette dissertation nous eût jeté trop loin du sujet. Un ouvrage plus récent sur les antiquités de notre ancien grand cimetière n'ayant pas non plus rempli cette lacune de notre histoire locale, nous tâcherons de le faire incessamment à l'aide d'écritures, de chartres, titres, inscriptions et épitaphes, dont nous sommes parvenus à recueillir les formes depuis 854 jusqu'à ce jour.

à la même cérémonie, et qui avait été faite, dès l'année 1430, pour être portée à la *procession de la délivrance d'Orléans*, comme on le voit dans les comptes de la ville, où se trouve le détail minutieux de cette dépense, et le nom du vitrier et peintre *Mahiet* ou *Mayet*.

Depuis 1430 on ne trouve aucune dépense relative à cet objet, si ce n'est quelques légers raccommodages et l'indication constante qu'il fut porté une bannière souvent qualifiée de *royale depuis* 1500 *jusqu'en* 1562, où la trace en est perdue.

Comme il n'est pas possible de croire un instant que la bannière par nous découverte puisse être celle de 1430, tant par la manière dont elle est peinte que par les édifices de la ville postérieurs à 1430, qu'on n'aurait pas pu deviner, et en outre qu'on ne trouve rien en dépense qui y soit relatif, il demeure avéré à nos yeux que c'est un don royal, et qu'elle a succédé à la bannière primitive.

La *belle bannière royale* ayant cessé d'être portée lors des troubles religieux, ayant disparu, étant en très-mauvais état, ou peut-être même ayant subi les lacérations qu'on remarque avoir été réparées anciennement, la ville fit faire, après les guerres de religion, un drapeau ou étendard pour la remplacer. Ce drapeau, étant délabré, fut

refait en 1715 et subsista jusqu'en 1792. M. Loché, Orléanais, le sauva alors de la destruction, et le remit, en 1817, à M. le maire de la ville, qui en fit refaire un tout semblable, et lui fit donner à dessein la teinte d'ancienneté qu'il conservait en 1829, lorsqu'on a cessé de le porter.

Nous avons vainement cherché si notre bannière portait une date ou le nom du peintre; mais s'ils y ont jamais été tracés ils ont dû disparaître avec le bas du tableau, qui est lacéré et dépeint à ses deux extrémités inférieures.

Nous laisserons aux artistes le soin d'apprécier le faire de ce tableau, et sans adopter précisément l'opinion exprimée par des peintres recommandables que Léonard de Vinci a pu participer à son exécution, nous nous bornerons à constater que les artistes et les amateurs y reconnaissent la manière de son école, la touche et le coloris de son époque, ce qui confirme notre opinion sur sa date et son origine. Si l'on se rappelle que ce peintre célèbre fit quelques tableaux pour Louis XII, et vint en France sous François Ier, en 1515, habiter le château de *Clou*, à Amboise, où il mourut, en 1519 (1), après avoir formé des élèves qui peut-être auront peint

---

(1) La plupart des biographes le font mourir à Fontainebleau, dans les bras de François Ier; mais rien ne

cette bannière par ordre du roi, sous les yeux de cet artiste, émule de Raphaël, qui lui-même a pu mettre la main à quelques parties mieux faites que le reste, on pourra partager cette idée qu'il a pu y travailler.

Nous avons essayé, Messieurs, de vous faire partager le degré d'intérêt que nous inspire ce document historique, que nous nous sommes empressé d'arracher à une destruction complète.

Nous espérons que vous contribuerez aussi à le sauver de l'oubli et de l'anéantissement qui le menace en accueillant la proposition que nous vous soumettons de le faire lithographier avec soin, s'il est possible, pour être joint à vos publications annuelles. Mais comme ce désir ne pourrait être rempli en entier qu'avec de grands frais, nous vous demanderons de faire lithographier au moins la partie du tableau qui représente l'extrémité du pont et des Tourelles, et seulement en croquis, comme celui ci-joint, pour conserver l'aspect du fort et donner une idée du caractère des têtes qui sont en avant.

---

prouve ce fait, évidemment controuvé, en présence des renseignemens positifs que nous avons recueillis, et qui sans doute ont été également à la connaissance des rédacteurs de la *Biographie universelle classique*, qui se sont empressés de relever cette erreur.

RAPPORT FAIT AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DU MÉMOIRE PRÉCÉDENT (1);

Par M. De La Place de Montévray.

Séance du 1er *mai* 1835.

Le goût des études historiques est devenu un des besoins de notre époque; on remue à l'envi la poussière des siècles passés pour y découvrir les traces qu'ils ont laissées. Un petit nombre de savans se livraient autrefois à la recherche des antiquités. Leurs écrits paraissaient à d'assez longs intervalles, et quelques initiés seulement en faisaient leurs délices ou leur profit. Aujourd'hui les recueils divers, les mémoires des sociétés savantes et littéraires, les feuilles périodiques même épient les productions de ce genre, et s'empressent de publier et de mettre à la portée de tous les travaux des archéologues. On marche avec agilité à la découverte des vieilles peintures, des anciens vitraux, des fûts de colonnes et de tous les débris d'architecture et de sculpture échappés aux ravages du temps et au vandalisme des révolutions, et l'on rend en quelque sorte la

(1) Cette commission était composée de MM. de la Place de Montévray, Colas de la Noue, Pagot et Pensée.

génération actuelle contemporaine de celles qui l'ont précédée.

Voué depuis long-temps aux recherches de ce genre, notre laborieux collègue M. Vergnaud-Romagnési nous a offert, Messieurs, une dissertation sur une bannière qui paraît avoir été portée dans notre ville aux fêtes de Jeanne d'Arc avant les troubles religieux du XVIe siècle, et qui a appartenu aux héritiers de M. Desfriches; il a cru trouver dans la vue de l'ancien pont d'Orléans et du fort des Tourelles peints sur cette bannière quelques argumens favorables au système qu'il a précédemment développé sur l'emplacement de cette forteresse, célèbre dans nos annales de 1429. Il n'entrait pas dans la mission que vous avez donnée à votre commission de renouveler la lutte engagée à ce sujet entre votre savant collègue M. Jollois et M. Vergnaud. Ainsi elle se bornera à vous indiquer une note jointe à la dissertation de ce dernier, dans laquelle il convient que l'image des Tourelles sur la bannière qu'il possède présente un aspect semblable à celui du plan de l'arpenteur Fleury.

M. Vergnaud pense que cette bannière est un don fait à la ville d'Orléans par François Ier ou par son prédécesseur Louis XII. Pour appuyer cette assertion, il invoque le témoignage

de l'historiographe chanoine Hubert, qui, dit-il, assure que le duc d'Orléans, devenu depuis le bon roi Louis XII, fit présent à la capitale de son ancien duché de *bannières et d'étendards*.

On remarque sur la vue de la ville que présente cette bannière le bâtiment des Grandes-Ecoles, élevé sous Louis XII, en 1498; ainsi cet étendard, comme le remarque judicieusement M. Vergnaud, ne peut être celui porté à la procession du 8 mai 1430.

Les archives de la ville ne font mention d'une bannière qualifiée *royale* que depuis 1500 jusqu'en 1562, et depuis la trace en a été perdue. On sait que l'année 1562 et celles qui suivirent, jusqu'après la St-Barthélemy, ont été fatales à nos églises, à nos monumens et à tous les signes de la religion catholique. En 1539 la porte Saint-Laurent fut convertie en ravelin. Cette porte se trouve peinte sur la bannière, et M. Vergnaud en conclut avec raison que l'époque de la confection de cette bannière doit être placée de 1498 à 1539. Il affirme aussi que *sa beauté* doit la faire regarder comme un don de la munificence royale; mais votre commission est loin de partager l'enthousiasme de M. Vergnaud pour cette bannière comme objet d'art.

Ce qu'elle a trouvé de plus remarquable dans la peinture de cette bannière, ce sont les têtes, qui sont bien dessinées, et aussi divers ornemens touchés avec goût. Les manteaux de quelques personnages sont bien rendus, mais les mains sont généralement d'un mauvais dessin, et seules elles suffiraient pour écarter la pensée que ces tableaux peuvent être dus au pinceau d'un artiste célèbre. Le manque total de perspective linéaire et aérienne dans la représentation de la ville, et principalement dans celle du pont, vient encore confirmer cette opinion.

Maintenant, si nous émettons notre jugement sur le mérite de ces tableaux, en nous reportant au temps où on présume qu'ils ont été composés, au XVI[e] siècle, époque où la peinture était florissante, nous ne pouvons attribuer ceux qui nous occupent à aucun maître vanté, et il nous est par conséquent impossible de partager l'opinion émise par quelques artistes, et notée par l'auteur de la dissertation, que peut-être Léonard de Vinci a pu retoucher les figures.

Léonard de Vinci n'a séjourné que quatre ans en France, et y a laissé très-peu de tableaux. Lent dans sa manière de faire par les soins qu'il donnait à ses compositions, et qu'il por-

tait, on pourrait dire, presque jusqu'à la minutie ; entièrement dominé par la ferme volonté de ne livrer au public que des ouvrages dignes de la grande réputation à laquelle il aspirait et où il est parvenu, aurait-il consenti à s'occuper d'une bannière, et à s'associer en quelque sorte à un autre artiste vulgaire et aussi ignorant des règles de la perspective ?

Telles sont, Messieurs, les observations que votre commission a cru devoir vous présenter sur la bannière dont il s'agit, et sur la dissertation de M. Vergnaud, qui vous en présente la description.

Votre commission pense que cette dissertation présente assez d'intérêt pour que vous en ordonniez l'insertion dans vos annales.

Serait-il convenable d'y ajouter des lithographies représentant tout ou partie de ces tableaux?

En offrant une partie seulement de cette vaste composition on n'en donnerait aucune idée et on ne présenterait qu'un lambeau dénué de tout intérêt. Si on pensait à la joindre tout entière à la dissertation, il faudrait représenter chacune des deux faces de cette grande toile peinte, mais il est à remarquer qu'elle a

été trouvée dans un état de dégradation qui rendrait difficile sa reproduction par la lithographie, à moins que préalablement elle ne fût restaurée, ce qui entraînerait une dépense considérable, disproportionnée aux ressources de la Société. Votre commission pense d'ailleurs que la dissertation de M. Vergnaud, pour être lue avec intérêt, n'a pas besoin de l'accessoire lithographique proposé.

Votre commission, Messieurs, croit pouvoir se regarder comme l'interprète de la Société en témoignant à M. Vergnaud combien elle est sensible à la détermination annoncée par lui que cette bannière ne sortira de ses mains que pour être déposée au musée d'Orléans. Il paraît qu'on aurait désiré la posséder pour celui de Versailles. Mais assez d'autres monumens se pressent dans ce dépôt de nos gloires nationales, assez de peintures rappellent les souvenirs du grand roi et du grand siècle. Réunissons donc dans une cité plus modeste, mais qui a été la ville fidèle et le boulevart de la France, tout ce qui tend à retracer les faits glorieux et les souvenirs d'une héroïne que la foi autant que la bravoure conduisit aux combats.

DISCOURS

Prononcé par M. le préfet, président honoraire de la Société, dans la séance du 22 janvier 1836 (1).

Messieurs,

C'est avec un sentiment de reconnaissante émotion que je me rends pour la première fois au sein d'une assemblée où mon nom avait été prononcé avec bienveillance avant même que je fusse connu d'aucun de ses membres. Précédé de l'honorable recommandation de la Société d'Emulation des Vosges, fort de son appui, j'ai le bonheur de ne pas arriver tout-à-fait inconnu parmi vous; aussi, Messieurs, me permettrez-vous de payer d'abord le juste tribut de remercîmens que je dois aux membres de la société d'Épinal pour

(1) M. le baron H. Siméon, appelé de la préfecture des Vosges à celle du Loiret, en remplacement de M. Saulnier, décédé, a prononcé ce discours dans la première visite qu'il a faite à la Société.

une démarche d'autant plus aimable et flatteuse qu'elle fut spontanée et inattendue ; ils ont voulu ainsi me récompenser de mon exactitude à partager leurs travaux, oubliant sans doute que ma première récompense avait été le plaisir et la satisfaction de me trouver souvent au milieu d'eux.

En effet, Messieurs, quel administrateur ne doit pas rechercher et multiplier les occasions de s'entourer des hommes les plus instruits d'un pays, de ceux qui, par la portée de leur esprit et l'étendue de leurs connaissances, sont le plus en état d'apprécier et d'encourager ses efforts, de lui inspirer ces idées utiles qui sont la source des améliorations et des perfectionnemens, et de lui offrir ces sages conseils qui doivent contribuer à faciliter l'action de l'autorité, à lui montrer la route la plus sûre pour parvenir au bien général, et lui attirer par la suite la reconnaissance des populations.

Tel fut, Messieurs, le sentiment qui m'animait au sein de la Société d'Emulation des Vosges ; tel sera aussi celui qui m'amènera parmi vous. La confiance que vous avez eue dans les bienveillans témoignages qui m'ont précédé, le bon accueil que vous m'avez ménagé dans cette belle et grande ville, m'ont pénétré d'une vive reconnaissance, et c'est par mon zèle et mon dévoûment que je veux désormais vous la témoigner.

Et quel vaste champ n'est pas ouvert à notre activité! L'agriculture, les sciences médicales, les belles-lettres, les arts, que de sujets dignes d'appeler notre attention la plus constante et la plus assidue!

C'est à l'agriculture que le département doit en majeure partie ses richesses, et c'est de son développement et de ses progrès qu'il attend de nouvelles prospérités. La Sologne appelle vos encouragemens et vos efforts; défricher cette vaste contrée, indiquer des amendemens convenables pour son terrain, procurer aux eaux un écoulement régulier, introduire dans la culture les instrumens perfectionnés, tels sont les résultats que, de concert avec les grands propriétaires, vous devez chercher à atteindre.

Dans l'état actuel de la science, ce n'est que dans les capitales que la médecine peut espérer et réaliser des progrès; mais les autres villes doivent en profiter, et les plus favorisées sont celles qui en profitent le plus promptement. Sous ce rapport, que de services n'a pas rendus la section qui, dans cette société, s'occupe spécialement des sciences médicales. Il était, en effet, difficile de trouver un concours plus remarquable de médecins distingués par leur savoir et leur expérience, et c'est à leur zèle et à leur activité que nous devons de ne rien

ignorer de ces conquêtes de l'art dont l'application rend chaque jour tant de services que les familles aiment à se rappeler comme des bienfaits.

Dans une ville chef-lieu d'une cour royale, d'un évêché et d'une académie universitaire, il était impossible que les belles-lettres ne fussent pas représentées parmi vous. Des magistrats distingués par leur savoir et la culture de leur esprit, des ecclésiastiques nourris des leçons des grands maîtres de l'éloquence sacrée, des membres du corps enseignant habitués à étudier les seuls et éternels modèles du vrai beau, tant d'hommes d'un mérite aussi solide que modeste devaient fournir dans cette enceinte de dignes interprètes de la belle littérature. Les sciences historiques, morales et politiques sont une des branches naturelles de leurs attributions, car leur mission ne saurait se borner à l'art de bien dire, il faut l'appliquer à des sujets utiles et sérieux.

Les arts sont dignes aussi au plus haut degré d'exciter tout votre intérêt, et vous n'avez eu garde de les oublier; une place distinguée leur a été réservée avec raison parmi vous. Et pouvait-il en être autrement? Les arts se lient à tous les grands souvenirs, et quelle ville en est plus féconde qu'Orléans? Le beau

musée qui s'est élevé depuis peu atteste que si le sentiment des arts s'y était quelque temps endormi, il s'est réveillé plus puissant et plus énergique. A vous, Messieurs, d'entretenir ce feu sacré. De nobles buts vous sont offerts. Le plus beau souvenir de notre histoire appelle un autre monument; placez-le, grand et majestueux, dans le lieu le plus apparent de la cité. L'héroïne qui délivra la France attend des fêtes dignes de sa mémoire et de son nom; proposez-en les programmes et les plans; que rien ne soit négligé pour concourir à leur éclat et à leur magnificence; tout doit y contribuer, les trophées des arts, les solennités religieuses, les pompes militaires, la présence des édiles; que le forum ouvre sa tribune ou le temple sa chaire pour un panégyrique; à celle qui se voua tout entière au salut de la patrie, la patrie reconnaissante doit ses hommages les plus éclatans et ses fêtes les plus belles.

Tels sont, Messieurs, les buts divers que nous devons nous proposer. Un moyen de succès nous est offert, et nous ne le négligerons pas; c'est de renouveler les concours et les distributions de prix qui avaient lieu précédemment. Vous comprendrez tous combien il est utile qu'une société scientifique puisse ajouter la

promesse des récompenses aux instructions et aux conseils qu'elle cherche à répandre; c'est la seule manière d'exciter l'émulation. Nous aurons, dans nos prochaines séances, à nous occuper de cette importante innovation, qui doit augmenter à la fois votre influence et votre autorité. Je ne doute pas que les moyens nécessaires pour subvenir à la dépense qui en résultera ne soient mis sans difficulté à votre disposition, et je m'y emploîrai avec la sincère conviction que ce serait rendre un utile service au département.

Veuillez, Messieurs, me compter dès aujourd'hui comme un des vôtres. J'apprends que vos statuts ont réservé de droit au préfet, en considération des fonctions qu'il remplit, l'honneur de vous présider. Je me félicite de cette faveur, dont je sens tout le prix, et je chercherai à faire en sorte que personne ne puisse me reprocher un jour de n'avoir pas justifié par mon zèle ce que je ne dois jusqu'ici qu'au hasard.

RAPPORT

AU NOM DE LA SECTION DES ARTS, SUR LES ŒUVRES MUSICALES DE M. BERGERRE ;

Par M. VERGNAUD-ROMAGNÉSI.

Séance du 22 janvier 1836.

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à votre section des arts plusieurs œuvres de musique de M. Bergerre, professeur à Gien. Mes relations de parenté, d'amitié, et une sorte de confraternité musicale, qui me mettent en rapport avec des compositeurs distingués de la capitale, m'avaient mis à même de connaître les publications généralement estimées de M. Bergerre, avant qu'il ne vous les eût adressées.

Déjà notre département avait compté au nombre de ses habitans des musiciens d'un grand talent, M. l'abbé d'Hérissé, ancien directeur de la maîtrise de Ste-Croix, qui nous a laissé un très-bon traité d'harmonie avec lequel nous avons fait nos premières études dans cet art difficile. Depuis, M. Démar, pendant un séjour constant de plus de quarante ans dans notre ville, y a publié de nombreux morceaux de musique instrumentale très-goûtés surtout en Alle-

magné. Nous avons encore à Orléans M. Dauvilliers, qui l'un des premiers a tenté avec succès de faire faire un grand pas à l'enseignement musical par la composition d'un solfége destiné à enlever les élèves à l'ennui et à la monotonie des solféges d'Italie, alors seuls usités en France. M. A. Vern, notre compatriote depuis plus de trente ans, a publié pendant ce temps un grand nombre de compositions toutes remarquables par la suavité de la mélodie, la science et la pureté de l'harmonie. Nous savons en outre qu'il a réuni des documens précieux sur l'enseignement de la musique, et on doit désirer vivement qu'il fasse jouir prochainement le public du fruit de ses judicieuses observations. M. Bergerre vient ajouter son nom, dans notre localité, à ces noms célèbres parmi les musiciens, et assurément vous vous en féliciterez, lorsque nous vous aurons rendu compte de ses travaux.

1° Sa nouvelle classification des demi-tons contient des idées neuves, mais qui ne nous semblent pas suffisamment développées; ses observations sont fondées, et toute oreille musicale sera, en théorie, de l'avis de M. Bergerre. Néanmoins, pour vérifier des principes admis par des hommes tels que d'Alembert, il faudrait plus que des raisonnemens, il faudrait des calculs

rigoureux, et pour atteindre à ce résultat désirable, assurément il serait indispensable d'être en même temps et mathématicien profond et musicien d'une instruction extraordinaire. Aussi, nous le pensons bien, tout en qualifiant son ouvrage de *véritable qualification des intervalles des demi-tons*, M. Bergerre n'a voulu, dans une brochure de seize pages in-8°, qu'émettre ses opinions dont nous devons approuver la justesse, et que mettre sur la voie d'une amélioration incontestable.

2° Exposé raisonné des principes de la musique, etc.

La dédicace à M. Reicha, l'un de nos plus savans harmonistes et auteur lui-même de publications théoriques d'un rare mérite, est déjà une recommandation.

Cet ouvrage, clairement et purement écrit, ce qui est fort rare en cette matière, contient à peu près tout ce qu'on peut désirer, et est à la portée de toutes les intelligences pour lesquelles la nature ne s'est point montrée tout-à-fait rebelle, car il en existe de cette nature et dont les organes ne peuvent apprécier la différence d'un ton à un autre. Pourtant nous devons dire que la composition de la gamme, d'après la théorie des sons, ne nous paraît pas suffisamment expliquée aux élèves; il est vrai qu'un mot du

professeur et la moindre exécution réparent cette lacune, qui existe dans presque tous les ouvrages élémentaires. Quelque chose pouvait aussi être à désirer dans l'explication des accords, que l'abbé Roussier a si bien fait connaître dans son traité *ad hoc*, mais suranné. Nous devons encore vous dire que ce livre est remarquable comme emploi typographique des notes en caractères mobiles comme ceux des lettres, procédé nouveau dû à M. Duverger, qui a rendu un grand service aux musiciens et aux typographes, car l'exécution n'en laisse aujourd'hui rien à désirer, et rivalise avec la plus belle taille sur étain.

3° Variations pour violon, etc.

L'auteur y module avec goût, et ses accompagnemens sont corrects. Malheureusement on ne veut plus entendre de cette musique classique avec laquelle les Devienne, Viotti, Kreutzer, les Berton, Méhul, Catel, etc., se sont fait des réputations de talent bien méritées. Au lieu d'un poëme musical avec exposition, sentiment et gaîté dans le finale, on veut un air même des rues avec des modulations, des broderies, des *fioritures* enfin, qui le dépouillent entièrement de son type, et le rendent méconnaissable au point qu'on l'a oublié tout-à-fait, si une mesure ou deux, placées vers la fin du

morceau comme réminiscence *ex abrupto*, ne viennent en rappeler le souvenir. Nous devons féliciter M. Bergerre de n'avoir point suivi cette fausse route, tout en sacrifiant, ainsi qu'il y a été forcé, à la frivolité du goût du jour en musique.

4° Des chants sacrés qui sont d'une bonne et large facture, bien convenables pour des solennités imposantes. Il est fâcheux qu'il ait fait de bonne musique sur de la prose rimée telle que celle-ci.

O Dieu bon! ô bon père, etc.!

Nous savons depuis long-temps que ce qu'on ne saurait dire on le chante; mais il est aujourd'hui si facile d'avoir des stances correctes que vraiment c'est gaspiller son talent que de ne point s'en procurer.

Toutefois, nous devons nous empresser de le reconnaître, les chants dédiés au chef du clergé de notre diocèse sont plus satisfaisans comme style.

Cette dédicace à deux ecclésiastiques élevés en dignité est d'un bon augure, et donne lieu d'espérer que tôt ou tard on fera justice de ces ridicules cantiques sur des airs de pont-neuf, et de ces monotones chants d'église, tout en conservant les *leçons* et les hymnes, qui seront

toujours belles de chant et de gravité. Une amélioration importante aussi viendra, nous le désirons, ce serait de mettre de côté la *notation* si peu expressive du plain-chant, ses longues et ses brèves, pour les remplacer par l'écriture musicale ordinaire, où toutes les nuances se font si facilement sentir.

5° Enfin M. Bergerre vous a envoyé des contredanses, valses, galops. Presque tous ces airs sont jolis et agréables. Ils ont de plus le mérite d'être conçus pour la danse, aussi leur supériorité est incontestable sur ceux de ces *arrangeurs* qui vous feront sauter au besoin sur un *largo* d'Haydn, valser avec un *adagio* de Mayerbeer, et galoper sur un *andante* d'Auber.

RAPPORT

AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR LES RÉSULTATS QU'ON POURRAIT ATTENDRE DES RECHERCHES DE M. L'ABBÉ PARAMELLE SUR LES BORDS DE L'ESSONNE (1);

Par M. De Tristan.

Séance du 22 janvier 1836.

Quels que soient les moyens qu'emploie M. l'abbé Paramelle pour découvrir les sources, il ne s'est

---

(1) Persuadé qu'il serait aussi avantageux pour l'agriculture que pour l'industrie dans l'arrondissement de

encore répandu dans le public que des éloges sur la droiture de son caractère; on convient que tout charlatanisme est absent de ses procédés. On parle beaucoup de ses succès, et s'il s'est trompé quelquefois, le bruit de ses erreurs ne nous est pas parvenu. Quoi qu'il en soit, nous n'avons aucune espèce de données sur sa manière d'opérer; seulement, si l'on en croit les bruits répandus par les journaux, il paraît qu'aucun phénomène physique particulier ne lui sert d'indicateur, mais qu'il est guidé par une grande sagacité et une grande expérience, qui, d'après la conformation et la constitution du pays, lui font juger en quels lieux les eaux se

---

Pithiviers d'augmenter les eaux de la haute Essonne, et qu'on y parviendrait en invitant à se rendre sur ses bords M. l'abbé Paramelle, si connu dans le midi de la France par l'étonnante faculté qu'il a de reconnaître les sources et les courans souterrains, M. Carlos de Bouville, assuré de l'adhésion d'un grand nombre de propriétaires, avait écrit à M. le préfet pour le prier de proposer à tous les riverains comme lui de la haute Essonne une souscription destinée à couvrir honorablement les frais de déplacement de M. l'abbé Paramelle.

Consultée à ce sujet, la Société, après avoir entendu sa section d'agriculture et d'histoire naturelle, a adressé à M. le préfet le rapport suivant.

rassemblent pour former des sources, dont il sait aussi reconnaître la profondeur et l'abondance.

Nous ne contestons pas les avantages que peuvent procurer au public les talens de M. Paramelle, tout en restant sur la réserve jusqu'à plus amples informations. Mais, pour répondre à la lettre de M. le préfet, nous allons énoncer quelques idées sur le cas particulier qui la motive, sans prétendre donner une opinion définitive sur un sujet si obscur.

Parmi les eaux que l'homme peut approprier à son usage, il faut distinguer celles qui sont tout-à-fait superficielles d'avec les eaux souterraines qui coulent à une plus ou moins grande profondeur. Sans doute les dernières sont alimentées par les autres; mais leur position propre ne permet pas toujours d'en disposer de la même manière. En effet, si des eaux souterraines se trouvaient au-dessous du fond d'une vallée, elles ne pourraient point, à moins qu'elles ne fussent jaillissantes, servir à alimenter un courant dans cette vallée; car, dans le sujet qui nous occupe, il ne peut être question de machines hydrauliques.

Or, considérons la rivière d'Essone. Elle se compose de plusieurs petites branches qui, réunies, arrivent à Pithiviers, et plus bas elle reçoit la

Rimarde. Tout cela vient de la partie nord-est de la forêt, et c'est l'égout d'une surface presque quadrangulaire, terminée à l'est par une ligne tirée de Givraine à Boynes et de là à Boiscommun, au sud par une ligne plus sinueuse passant au midi de Nibelle et allant de Boiscommun vers Neuville, à l'ouest par une autre ligne allant de Neuville vers Crottes, ce qui peut faire environ six lieues de l'est à l'ouest, sur quatre du nord au sud.

Maintenant nous nous demanderons ce qui peut faire supposer d'abondantes eaux souterraines dans une localité quelconque. C'est 1° quand la surface est assez plane et ne laisse paraître aucun courant superficiel proportionné à son étendue, et qui soit capable d'évacuer les eaux pluviales que ce terrain peut recevoir ; 2° quand il se trouve à côté d'un sol plus élevé que lui, qui a des pentes vers lui, et qui manque d'égouts apparens suffisans.

Mais l'espace dont nous parlons ne présente point le premier de ces caractères, et s'il y a quelques indications du second, elles sont comme annulées par d'autres circonstances. Il est sillonné de vallées assez profondes relativement à la nature du pays. Son côté du nord va en s'abaissant, et c'est par là qu'il s'égoutte ; immédiatement après la limite que nous avons indiquée

à l'est commencent des pentes qui s'abaissent et qui versent les eaux dans une autre direction; au midi se trouve, à la vérité, un terrain plus élevé; c'est la séparation du bassin de la Seine et de celui de la Loire. Mais les pentes vers la Loire commencent presque immédiatement, et la séparation ne consiste qu'en un coteau peu élevé, assez généralement fort étroit, surtout dans sa partie de l'est. Il est vrai qu'à l'ouest il s'étend en s'effaçant presque pour s'appuyer aux plaines de Beauce, et celles-ci forment la limite de l'ouest. Ces plaines sont peut-être en quelques points un peu plus élevées que le canton qui nous occupe; elles présentent une assez grande étendue sans cours d'eau; elles possèdent donc le premier caractère que nous avons indiqué comme pouvant faire soupçonner des eaux souterraines, et on pourrait croire qu'elles placent dans le second cas les lieux qui alimentent l'Essonne. En effet, ces terrains plus à l'ouest, soit dans la forêt soit dans la Beauce, paraissent recéler d'abondantes eaux qui courent secrètement. Les unes sont recueillies par de vastes puisards naturels, comme à l'ouest d'Ambert; d'autres paraissent pénétrer lentement le sol. L'existence de ces eaux est connue, et dans plusieurs localités les puits passent pour être alimentés par de puissans courans souterrains et profonds.

Mais on ne peut rien conclure de là pour ce qui avoisine l'Essonne, car ces terrains de l'ouest ondulent bientôt par de légères dépressions qui se dirigent vers le couchant, et les eaux qu'ils recèlent paraissent se porter du même côté pour former, soit au sud-ouest des sources voisines de la rive droite de la Loire et les Mauves de Meung, soit à l'ouest même les deux Connies.

En résumant ce qui précède nous ferons remarquer que les eaux qu'on pourrait avoir le désir de réunir à l'Essonne restent superficielles, ou bien elles sont souterraines. Si elles restent superficielles elles arrivent à l'Essonne, puisque les pentes les y portent ; si elles sont souterraines elles circulent à un niveau supérieur au fond solide des vallées, ou bien à un niveau inférieur. Dans le premier cas elles se joignent naturellement aux rivières qui courent dans ces vallées. Dans le second cas on ne peut guère espérer de les utiliser que si ces eaux pouvaient venir jaillir à la surface par des puits forés. Or, à cet égard, il ne paraît pas que ce soit l'assistance de M. Paramelle qu'il faille requérir, du moins nous n'avons pas ouï dire que les données dont il fait usage le mettent à même de reconnaître la force ascensionnelle qu'une source peut avoir.

Nous ne croyons donc pas qu'on puisse fonder

dans cette localité une grande espérance sur les travaux de M. Paramelle. Cependant, ainsi que nous l'avons déjà dit, nous sommes loin de nous prononcer positivement. Nous pensons que si, en effet, beaucoup de propriétaires de ce canton, qui certainement connaissent mieux que nous les détails des localités, persistaient à souhaiter de pareils essais, et désiraient l'appui de l'administration, ils feraient bien de se munir préalablement de renseignemens sur la nature des résultats que peut obtenir M. Paramelle. Il faudrait encore que les riverains de l'Essonne fissent connaître les principaux détails de la constitution du pays, en ce qui concerne la profondeur, l'abondance et la direction qu'on peut supposer aux eaux souterraines.

En un mot, nous croyons que dans l'état actuel des choses cette question n'est pas assez avancée pour requérir d'autres soins que ceux de l'industrie individuelle.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU.

Séance administrative du 30 *décembre* 1835.

La Société réunie pour procéder au renouvellement de son bureau, dont les fonctions expiraient à la fin de 1835, l'a composé comme il suit pour les années 1836, 1837 et 1838.

MM. De la Place de Montévray, *président* ;
Ranque, *vice-président* ;
Pelletier-Sautelet, *secrétaire général* ;
Des Portes, *secrétaire particulier* ;
Lauzeral, *trésorier*.

PRIX PROPOSÉ PAR L'ACADÉMIE ROYALE DU GARD, POUR 1836.

L'institution des hospices d'enfans trouvés a-t-elle été favorable ou nuisible aux mœurs publiques ?

Faut-il maintenir ou supprimer ces hospices? En supposant qu'ils pussent être supprimés, comment les remplacer ? S'ils doivent être conservés, de quelles modifications sont-ils susceptibles, tant dans leur régime intérieur que dans le mode même de leur existence? Enfin quel est le moyen d'alléger, pour les départemens et les communes, la charge de cet entretien ?

Indication des vues de l'académie.

Les enfans trouvés ou abandonnés préoccupent depuis long-temps l'attention des économistes et des administrations. Cette plaie sociale s'envenime de jour en jour ; la morale publique en souffre, et cette charge peut devenir intolérable.

Divers remèdes ont été indiqués et même mis en usage dans quelques départemens. On a proposé de supprimer les tours, ou du moins de diminuer les facilités qu'ils offrent. On a essayé de réveiller dans le cœur des parens les sentimens de la nature par le déplacement des enfans ; on a parlé même d'abroger la loi qui impose l'obligation de conserver les signes de reconnaissance des enfans abandonnés. Ces moyens, et autres semblables, sont-ils compatibles avec le principe de la charité qui doit animer tout gouvernement ? L'assistance accordée aux enfans délaissés par leurs parens est-elle une libéralité facultative ou une dette rigoureuse de la société ?

L'institution des hospices n'a-t-elle pas diminué le nombre des infanticides ? Mais, d'un autre côté, ne faut-il pas lui attribuer la progression croissante du nombre des enfans illégitimes ?

Après avoir déterminé, à l'aide du raisonnement et de l'histoire, la portée et la limite du devoir moral des gouvernemens, les concurrens indiqueront les moyens d'alléger la charge que ce devoir leur impose ; ils signaleront les inconvéniens et les avantages des déclarations de grossesse, discuteront les législations relatives aux déclarations d'accouchement, à la tutelle des enfans trouvés, à la surveillance et au paiement des nourrices ; ils examineront le système d'administration et le régime intérieur des hospices ; ils rechercheront avec soin jusqu'où s'étendent les devoirs que les gouvernemens s'imposent par l'adoption des enfans trouvés, et quels sont les droits correspondans qui en dérivent. Les gouvernemens ne pourraient-ils pas se faire indemniser par ces enfans, devenus hommes, des sacrifices faits en leur faveur ? Les concurrens sont invités à consulter sur ce point les législations étrangères, et à y chercher des exemples.

Ils n'oublieront pas, dans la solution de l'important problème social qui leur est proposé, qu'il s'agit de concilier, autant que possible, sous le double point de vue de la théorie et de la pratique, l'intérêt de la société, la morale publique et les exigences de la charité.

Les mémoires seront adressés franc de port, avant le 1er juillet, à M. NICOT, secrétaire perpétuel de l'académie royale du Gard.

Chacun d'eux portera en tête une épigraphe qui sera repétée sur un billet cacheté dans lequel se trouveront le nom et l'adresse de l'auteur.

RAPPORT

AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE D'APPROPRIER AU DÉPARTEMENT DU LOIRET UN PROJET DE STATISTIQUE PRÉSENTÉ A LA SOCIÉTÉ PAR M. SIMÉON, PRÉFET DU DÉPARTEMENT, DANS LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1836;

Par M. De Champvallins.

Séance du 18 *mars* 1836.

Messieurs,

Dans une de vos dernières séances M. le préfet vous a proposé d'étendre au département du Loiret les travaux de statistique entrepris ou terminés dans plusieurs autres parties de la France. Ce but important, il désire l'atteindre avec le concours de la Société, et a soumis à votre examen le plan qu'il avait dressé pour le département des Vosges, afin que vous puissiez donner votre avis sur son application à notre département, et indiquer quelle part vous pourriez prendre à ce travail.

La commission que vous avez nommée, et qui m'a fait l'honneur de me désigner pour être son organe auprès de vous, s'est pénétrée de l'importance de la mission qui lui était confiée. Une réunion préliminaire composée exclusivement des membres dont elle est composée a eu lieu d'abord, afin de prendre connaissance du plan proposé et d'en pouvoir

ultérieurement discuter toutes les parties en pleine connaissance de cause. Cette discussion a eu lieu en effet dans quatre autres séances en présence de M. le préfet, qui a adhéré aux légères modifications que votre commission a cru devoir proposer d'apporter au projet présenté. Nous allons vous les faire connaître en vous exposant le plus sommairement possible le plan primitif, qui a paru à votre commission se distinguer par la clarté et la méthode, et s'étendre à tous les objets que peut comporter une statistique.

Ce projet est partagé en six grandes divisions sous le nom de *livres*. Elles comprennent 1° la topographie, 2° la population, 3° l'administration, 4° l'agriculture, 5° l'industrie, 6° le commerce.

Chacun de ces livres se partage en divers titres, et les titres en chapitres.

Le premier livre, intitulé *la topographie*, avait trois titres, dont le premier traite de la description générale du département, le second de la géographie physique, et le troisième de l'histoire naturelle. Ici se place la première réflexion qu'a dû faire votre commission. Elle a pensé que l'histoire naturelle présentait une matière d'observations assez étendues pour faire à elle seule un livre; et d'ailleurs l'histoire

naturelle, qui embrasse les trois règnes de la nature et même la météorologie, ne paraissait pas devoir être considérée comme faisant partie de la topographie, qui ne comprend que l'aspect extérieur du pays, sans égard à la qualité et à la nature de ses diverses sortes de productions. Ainsi, sauf votre approbation, le titre 3 du premier livre deviendrait le livre II, qui serait partagé en quatre titres: météorologie, règne animal, règne végétal, règne minéral.

Le livre II, devenu d'après cette observation le livre III, traite *de la population.* Il est divisé en cinq titres : 1° constitution physique des habitans, 2° état civil, 3° régime diététique, 4° état moral, 5° histoire.

Cette dernière division ne nous a pas paru non plus convenablement placée sous le titre général de *population*, et d'ailleurs on ne pouvait l'adapter à aucun autre. Aussi votre commission a pensé qu'elle devrait former un livre à part partagé en quatre titres : 1° géographie ancienne et antiquités, 2° faits historiques, 3° personnages célèbres, 4° ancienne administration. Ce livre serait le livre IV.

Le livre III du projet, qui deviendrait ainsi le livre V, est intitulé *administration;* il est composé de cinq titres qui traitent 1° des

autorités du département, 2° des services publics, 3° des établissemens publics, 4° des travaux publics, 5° des faits généraux de statistique.

Le livre IV, qui devient le livre VI, est destiné à *l'agriculture;* ses quatre titres sont consacrés à détailler 1° l'état général de l'agriculture, 2° les dépenses de l'agriculture, 3° ses produits, 4° les institutions qui ont pour objet l'avantage de l'agriculture.

Le livre V, actuellement le livre VII, est consacré à *l'industrie*, et sous quatre titres comprend 1° l'état général de l'industrie, 2° les dépenses de l'industrie, 3° les produits de l'industrie, 4° les institutions tendant à encourager et à améliorer l'industrie.

Enfin *le commerce* est l'objet du livre VI, qui doit être actuellement le huitième. On doit traiter dans ce livre, sous quatre titres différens, 1° du mouvement du commerce, 2° de ses différentes branches, 3° de la population commerciale, 4° des institutions et des causes qui exercent une influence sur le commerce.

Telles sont, Messieurs, les grandes divisions de cet important travail. Nous avons cru inutile de relater ici les subdivisions dont le détail excéderait les limites ordinaires d'un rapport. Il suffira, je pense, de vous assurer que

votre commission les a toutes examinées avec le plus grand soin, et que les seuls changemens qu'elle ait cru devoir adopter sont ceux relatifs à divers points qui convenaient au département des Vosges, et ne sauraient s'adapter également à celui du Loiret.

C'est ainsi que dans le titre 2 du livre 1 trois chapitres intitulés *Régions montagneuses*, *Vallées*, *Plaines*, ont dû être supprimés et remplacés par un chapitre unique ayant pour titre *Disposition du sol.*

Le chapitre 6 du même titre, *Moyens de défense du territoire*, utile pour un département presque frontière, est sans application au centre de la France. Ce chapitre a donc dû aussi disparaître.

De même, dans le livre *De l'industrie*, la mention de diverses exploitations et fabriques étrangères au département du Loiret a dû être remplacée par la mention de celles qui lui sont propres.

Nous n'abuserons pas de vos momens en vous retraçant minutieusement ces diverses modifications; nous nous contenterons de vous rappeler que toutes ont été nécessitées par la force même des choses, comme portant sur des objets spéciaux à l'un ou à l'autre département.

Après vous avoir fait connaître le résultat de l'examen de la commission sur le projet précité il nous reste encore une partie de notre mission à remplir. Votre commission, en effet, était aussi chargée de donner son avis sur les parties de la statistique qui pourraient être confiées à la société.

Vous savez, messieurs, combien ce travail est immense, et s'il est quelques parties purement matérielles qui peuvent être traitées par l'administration d'après les renseignemens qu'elle recueillerait de ses agens, s'il est d'autres documens que les chambres de commerce peuvent fournir pour tout ce qui concerne le commerce et l'industrie, il est aussi certains objets qui demandent, pour être traités convenablement, des hommes spéciaux, et c'est parmi vous principalement qu'ils peuvent se trouver, puisque vos diverses sections embrassent dans leurs attributions la majeure partie des connaissances humaines.

Ainsi les objets auxquels votre commission a pensé que la Société pouvait donner ses soins sont: 1° la géographie physique, 2° l'histoire naturelle, 3° la constitution physique des habitans, 4° l'état moral de la population, au moins en ce qui concerne le langage, les mœurs, usages et coutumes, et les inclinations

des habitans; 5° l'histoire, 6° l'agriculture.

Ces divers articles forment la matière du titre II du livre I, du livre II en entier, du titre I', et des trois premiers chapitres du titre IV du livre III, enfin des livres IV et VI.

Tous ces objets, en effet, font partie des connaissances dont s'occupe spécialement la Société, et votre commission a pensé que vous regarderiez comme un devoir de coopérer ainsi d'une manière active à un travail aussi étendu qu'une statistique générale du département. Par là, Messieurs, vous répondrez dignement à la confiance que veut bien vous témoigner M. le préfet, qui attache le plus grand prix à marcher, pour l'exécution de cette entreprise, dans le plus parfait accord avec la Société; aussi a-t-il autorisé votre commission à vous faire connaître qu'il désire que toutes les parties de ce vaste travail, tant celles qui devraient émaner de l'administration que celles qui seraient votre ouvrage, ne soient en définitive coordonnées que de concert entre lui et la Société.

Il ne nous reste plus, Messieurs, à vous faire qu'une seule observation dont vous sentirez facilement toute l'importance. Vous ordonnerez sans doute, ainsi que votre commission en émet le vœu, l'insertion du projet de statistique dans vos annales; mais vous penserez

aussi, comme nous, qu'on ne saurait lui donner trop de publicité, et qu'un certain nombre d'exemplaires de ce projet devra être tiré à part, pour être adressé dans le département à toutes les personnes dont la coopération pourrait être utile. Ce travail, en effet, ne peut être traité d'une manière complète qu'à l'aide des renseignemens qui arriveront des diverses parties du département; il est donc essentiel qu'il soit généralement connu, pour que ces renseignemens soient recueillis avec fruit par les fonctionnaires publics et les habitans des diverses localités, et soient ensuite adressés, soit à la préfecture, soit à vous, pour être employés d'une manière convenable.

En résumé, messieurs, votre commission vous propose :

1° D'approuver le plan de statistique présenté par M. le préfet, avec de légers changemens que nous avons indiqués;

2° D'arrêter que vous vous chargerez des parties du travail désignées dans le présent rapport;

3° D'ordonner en outre que ce plan de statistique sera imprimé dans vos annales et qu'un certain nombre d'exemplaires sera tiré à part pour être transmis par M. le préfet, d'accord avec votre bureau, partout où il sera convenable.

Les conclusions ci-dessus ayant été adoptées, le projet de statistique du département demeure arrêté comme il suit :

PROJET

DE STATISTIQUE

DU

DÉPARTEMENT DU LOIRET.

LIVRE I.

TOPOGRAPHIE.

TITRE I.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT.

CHAPITRE I.

SITUATION DU DÉPARTEMENT.

Son emplacement. — Sa longueur. — Sa largeur dans le sens du nord au sud et de l'est à l'ouest. — Longueur et largeur dans le sens des points les plus distans. — Position du chef-lieu. — Aspect général du département.

Ses limites. — Sa division administrative. — Anciennes provinces dont il est composé. — Enumération des communes qui dépendaient de ces anciennes provinces. — Carte générale du département.

CHAPITRE II.

SUPERFICIE DU DÉPARTEMENT.

Étendue par arrondissement; nombre de lieues carrées; nombre d'hectares; total pour le département entier.

Division du territoire en terrains productifs et improductifs.

Division des terrains productifs en agricoles et en forestiers.

Division des terrains improductifs en terres incultes, bâties, converties en routes et chemins, ou occupées par des cours d'eau.

TITRE II.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE.

CHAPITRE I.

DISPOSITION DU SOL.

Plaines, vallées, collines, accidens du terrain, masses et divisions principales.

Planches indiquant les diverses coupes du terrain.

CHAPITRE II.

DES EAUX.

SECTION I. — SYSTÈME HYDROGRAPHIQUE DU DÉPARTEMENT.

§. 1er. Indication des grands bassins dont dépendent toutes les eaux courantes du département.

§. 2. Fleuves, rivières et ruisseaux. — Leur nomenclature. — Description du cours des principaux, leurs pentes. — Crues extraordinaires et leurs causes.

§. 3. Marchais ou étangs naturels.

SECTION II. — EAUX SOUTERRAINES.

§. 1er. Sources. — Faire connaître approximativement la quantité de sources répandues sur la surface du département, leur abondance plus ou moins grande dans certaines localités, les effets que la température et la variation des saisons produisent sur elles, celles qui sont renommées par la qualité de leurs eaux.

§. 2. Eaux minérales. — Description des sources d'eaux minérales. — Indication des maladies contre lesquelles on les emploie.

§. 3. Puits artésiens. — Essais tentés pour en établir.

SECTION III. — QUALITÉ DES EAUX.

Eaux vives, — eaux potables, — calcaires, — séléniteuses.

CHAPITRE III.

HAUTEURS ET NIVELLEMENS.

Indiquer les principales opérations géodésiques. — Table générale des hauteurs des points les plus remarquables. — Carte et planche.

CHAPITRE IV.

CURIOSITÉS NATURELLES.

Décrire tout ce que la nature offre de remarquable en accidens ou en beautés. — Points de vue. — Aspects pittoresques. — Source et cours du Loiret, etc., etc.

Dessins, lithographies.

LIVRE II.

HISTOIRE NATURELLE.

TITRE II.

MÉTÉOROLOGIE.

CHAPITRE I.

RÉGIONS CLIMATORIALES.

Variétés dans la température des diverses parties du département. — Durée des hivers. — Hivers rigoureux. — Végétation hâtive ou retardée. — Intensité du froid. — Intensité de la chaleur. — Variations barométriques, en comparant celles faites sur divers points du département.

CHAPITRE II.

MÉTÉORES.

Orages. — Orages les plus remarquables et les plus désastreux dans une certaine période. — Grêle. — Indication sur une carte des ravages causés par les principaux orages. — Tremblemens de terre. — Trombes. — Neiges. — Evénemens les plus remarquables occasionnés par la chute de la foudre. — Vents. — Brouillards. — Pluies. — Aérolithes.

Tableaux météorologiques.

TITRE II.

RÈGNE MINÉRAL.

Description géognostique du département. — Indication des terrains qui le composent. — Limites des terrains secondaires, tertiaires. — Couches diverses qui constituent ces terrains ; — fossiles qui s'y rencontrent ; — roches qui les composent.

Carte géologique. — Planches pour les coupes transversales.

Description minéralogique. — Indication des principales substances minérales. — Indication des substances minérales qui sont ou peuvent être exploitées.

TITRE III.

RÈGNE VÉGÉTAL.

CHAPITRE I.

DES VÉGÉTAUX NATURELS.

Arbres, — arbustes, — arbrisseaux, — plantes, — herbes, — mousses.

Bois et forêts. — Aspect général. — Essences. — Description des principales forêts. — Carte forestière.

CHAPITRE II.

DES VÉGÉTAUX CULTIVÉS.

Indication des plantes naturalisées ou acclimatées dans le département.

CHAPITRE III.

TABLEAU DES VÉGÉTAUX.

Indiquer leurs noms linnéen et vulgaire, et les endroits où ils croissent.

TITRE IV.

RÈGNE ANIMAL.

Description par classes et familles des animaux qui habitent le département.

Mammifères, — oiseaux, — poissons, — reptiles, insectes, — crustacés, etc., etc.

LIVRE III.

POPULATION.

TITRE I.

CONSTITUTION PHYSIQUE DES HABITANS.

CHAPITRE I.

RACES.

Races particulières. — Taille, force. — Singularités propres à chaque race, sous le rapport du sang, des formes, des infirmités.

CHAPITRE II.

INFLUENCES PHYSIQUES.

Détails sur les maladies sporadiques, épidémiques ou

contagieuses les plus fréquentes dans le pays. — Considérations sur les saisons les plus meurtrières. — Indiquer les causes et les effets des maladies les plus communes; les moyens préservatifs ou curatifs conseillés par l'expérience; leurs résultats. — Influence des eaux potables.

Petite-vérole; vaccine, son usage plus ou moins répandu.

Causes physiques de réforme du service militaire. Taille moyenne. Tableau.

TITRE II.

ÉTAT CIVIL.

CHAPITRE I.

RECENSEMENT DE LA POPULATION.

SECTION I. — MOUVEMENT DE LA POPULATION.

Tableau des trois derniers recensemens.

Division de la population par lieue carrée, par hectare.

Causes de son augmentation ou de sa diminution.

Tableau des maisons et ménages du département.

Maisons agglomérées, maisons éparses, nombre de ménages renfermés dans les premières; *idem* dans les secondes.

Population des villes comparée à celle des campagnes, 1º par canton, 2º par arrondissement, 3º pour le département.

Mouvement de la population des villes.

SECTION II. — CLASSES ET PROFESSIONS.

Tableau de la population divisée par classes et professions.

Classe agricole : Propriétaires, — cultivateurs, — journaliers.

Classe industrielle : Fabricans, — artisans, — ouvriers.

Classe commerçante : Négocians, — marchands, — commis, — portefaix.

Rentiers et capitalistes.

Professions libérales : Médecins, — hommes de loi, — professeurs et instituteurs, — artistes.

Salariés par l'État : Fonctionnaires, — employés, — ecclésiastiques, — retraités.

Classe inférieure : Hommes de peine, — domestiques.

Mendians : Domiciliés, — vagabonds.

Résultat de ce tableau : Répartition des fortunes. — Rapport de ceux qui possèdent à ceux qui ne possèdent rien.

CHAPITRE II.

DÉPOUILLEMENT DES REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL.

Le faire pour dix années au moins.

Tableau des naissances : Garçons, filles; — légitimes, naturels.

Tableau des mariages : Entre garçons et filles, garçons et veuves; — entre veufs et filles, veufs et veuves. — Par âge.

Tableau des décès : De 1 an à 100 ans, par trimestres jusqu'à 1 an; par années d'un an à 5 ans; de 5 ans en 5 ans jusqu'à 30; par dixaines de 30 à 60, etc., etc.

Tableau du classement de la population : Par âge, sexe, mariage ou célibat.

Résultats des tableaux ci-dessus : Proportion des enfans légitimes ou naturels. — Lois de la mortalité; — durée moyenne de la vie; — exemples de longévité.

Indication des communes où le nombre des naissances excède celui des décès, et réciproquement.

Rapports des naissances, décès et mariages avec la population.

CHAPITRE III.

ACCIDENS DE LA POPULATION.

Tableau des enfans morts nés.

Id. des sourds-muets.

Id. des aveugles de naissance.

Id. des aliénés, des imbéciles.

Id. des morts violentes par accidens, par suicicides, par assassinats, par condamnations.

Détails sur les suicides. — Moyens de destruction employés. — Motifs présumés des suicides. — Indication de la marche croissante ou décroissante de ces différentes espèces de morts; — leur répartition par classe; — leur proportion avec la population de chacune de ces classes.

Résultats des tableaux.

CHAPITRE IV.

CONTINGENS FOURNIS POUR LE SERVICE MILITAIRE.

Tableaux relatifs au recrutement. — Énumération du nombre d'hommes fournis par année depuis 1790. — Causes d'exemption relativement à la position civile.

Résultats des tableaux.

TITRE III.

RÉGIME DIÉTÉTIQUE (1).

CHAPITRE I.

NOURRITURE.

Comestibles végétaux : Pain, — légumes.

Comestibles animaux : Viande de boucherie, — gibier, — porcs, — poissons, volailles.

Laitage : Beurre, — fromage, — œufs.

Assaisonnemens : Sel, — épices.

Denrées coloniales : Sucre, — café.

Boissons : Bière, — vin, — spiritueux.

Détails sur chacune de ces consommations.

CHAPITRE II.

CONSOMMATIONS DIVERSES.

Cire. — Suif. — Tabac. — Savon.

Combustibles : Bois, — houille, — tourbe.

Détails sur chacune de ces consommations.

CHAPITRE III.

HABILLEMENT.

Vêtement : Étoffes employées ; — leur fabrication ; — leur façon.

Coiffure, tant à l'usage des hommes qu'à l'usage des femmes : Chapeaux, casquettes, bonnets.

(1) Il ne s'agit pas dans les cinq chapitres de ce titre des quantités consommées, mais bien de la manière de vivre des habitans.

Chaussure : — Usage des sabots, — des souliers, — des bottes, — des bas. — Habitude d'aller pieds nus.

Modes diverses.

CHAPITRE IV.

HABITATIONS.

Urbaines, — rurales.

Leur commodité, leur solidité. — Modes de couverture, de clôture. — Ouvertures. — Causes de leur salubrité ou de leur insalubrité. — Ameublement.

Une planche de costumes et habitations.

CHAPITRE V.

FAITS RELATIFS A L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

Changemens survenus dans la manière de vivre.

Taux moyens de la dépense, par jour et par an, des individus de chaque classe.

Gages des domestiques.

TITRE IV.

ÉTAT MORAL.

CHAPITRE I.

LANGAGE.

Accent. — Dictons populaires. — Proverbes. — Manière plus ou moins pure de s'exprimer.

CHAPITRE II.

MOEURS, USAGES ET COUTUMES.

SECTION I. — VIE DOMESTIQUE.

Usages des villes; — usages des campagnes. — Manière

d'élever les enfans dans les villes ; *idem* dans les campagnes, etc., etc.

SECTION II. — VIE SOCIALE.

Fêtes locales. — Bals et spectacles. — Jeux et divertissemens. — Lieux de réunion. — Hospitalité.

CHAPITRE III.

INCLINATIONS DES HABITANS.

Esprit politique. -- Esprit religieux. -- Esprit militaire.
Exactitude à acquitter les impôts et charges publiques.
Dispositions à recevoir l'instruction.
Nuances dans le caractère.

CHAPITRE IV.

RENSEIGNEMENS SERVANT A APPRÉCIER CERTAINS FAITS MORAUX.

Tableau des enfans trouvés et abandonnés.

Idem des affaires civiles et de police portées devant les juges de paix.

Idem des procès civils, — correctionnels, — criminels.

Idem des délits et crimes, spécifiés selon leur nature.

Idem de la population des prisons. — Maisons centrales. — Maisons de justice. — Maisons d'arrêt. — Prisons municipales.

Nombre des individus soumis à la surveillance de la haute police.

Nombre de détenus pour dettes.

LVRE IV.

HISTOIRE.

TITRE I.

GÉOGRAPHIE ANCIENNE ET ANTIQUITÉS.

Géographie du département du temps des Gaulois et des Romains; — sous les rois de France.

Antiquités gauloises, romaines, du moyen âge.

Carte géographique ancienne.

Dessins, lithographies.

TITRE II.

FAITS HISTORIQUES.

Les classer par époques jusqu'à 1800. — Epoque ancienne, — époque moyenne, — époque moderne.

TITRE III.

PERSONNAGES CÉLÈBRES.

Rappeler succinctement les faits remarquables des hommes et des femmes qui se sont distingués dans les diverses carrières, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

TITRE IV.

ANCIENNE ADMINISTRATION.

Embrasser tout ce qui a rapport à l'administration proprement dite ; — aux finances ; — à la justice ; — à l'état militaire ; — aux eaux et forêts ; — au clergé ; — à l'instruction publique. — Rappeler les coutumes anciennes qui avaient force de loi, celles surtout qui s'écartent de notre législation actuelle.

LIVRE V.

ADMINISTRATION.

TITRE I.

DES AUTORITÉS DU DÉPARTEMENT.

CHAPITRE I.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

SECTION I. — PRÉFECTURE.

Préfet : Fonctions. — Attributions.

Bureaux : Classification de leur travail.

Conseil de préfecture : Attributions. — Nombre d'affaires portées devant ce conseil.

Conseil général : Composition. — Mode de nomination. — Attributions.

SECTION II. — SOUS-PRÉFECTURES.

Sous-préfets : Fonctions. — Attributions.

Conseils d'arrondissement : Composition. — Mode de nomination. — Attributions.

SECTION III. — MUNICIPALITÉS.

Maires : Leur nombre. — Mode de nomination. — Fonctions. — Attributions.

Adjoints : Mêmes renseignemens. Communes où il y en a plusieurs.

Commissaires de police : Mêmes renseignemens.

Conseils municipaux : Mode de nomination. — Composition. — Fonctions. — Attributions. — Nombre général des conseillers.

SECTION IV. — COLLÉGES ÉLECTORAUX.

§. 1er. *Électeurs politiques :* Organisation. — Division. — Composition des listes.

§. 2. *Électeurs de département et d'arrondissement :* Mêmes renseignemens.

§. 3. *Électeurs municipaux :* Mêmes renseignemens.

SECTION V. — GARDE NATIONALE.

Organisation. — Force. — Classification en mobile, service ordinaire et de réserve. — Nombre de bataillons communaux, cantonnaux, de compagnies isolées. — Nombre d'officiers à l'élection ; *id.* nommés par le roi. Armement, équipement.

CHAPITRE II.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

SECTION I. — COUR ROYALE.

Organisation. — Composition. — Attributions principales.

SECTION II. — COUR D'ASSISES.

Attributions. — Composition. — Époque habituelle des assises. — Jury.

SECTION III. — TRIBUNAUX.

Leur nombre. — Leur situation. — Leur composition. — Leurs attributions principales.

SECTION IV. — TRIBUNAL DE COMMERCE.

Mêmes renseignemens.

SECTION V. — JUSTICES DE PAIX.

Mêmes renseignemens.

SECTION VI. — PROFESSIONS QUI SE RATTACHENT A L'ORDRE JUDICIAIRE.

Avocats : Nombre attaché à chaque tribunal.

Notaires : Nombre par arrondissement.

Avoués : Mêmes renseignemens que pour les avocats.

Huissiers : Mêmes renseignemens que pour les avoués.

Commissaires - priseurs : Leur nombre, — leur résidence.

CHAPITRE III.

ORGANISATION MILITAIRE.

SECTION I. — ÉTAT-MAJOR DE LA DIVISION.

Sa résidence. — Sa composition. — Ses attributions en ce qui concerne le département.

SECTION II. — ÉTAT-MAJOR DE LA SUBDIVISION.

Mêmes renseignemens.

SECTION III. — GENDARMERIE.

Organisation. — Attributions. — Emplacemens des

lieutenances, — des brigades. — Leur composition.

SECTION IV. — GARNISONS.

Désignation des corps qui les composent. — Villes qui peuvent en recevoir.

SECTION V. — DÉPÔT DE RECRUTEMENT.

Sa résidence. — Sa composition. — Ses attributions.

SECTION VI. — GÉNIE MILITAIRE.

Mêmes renseignemens.

SECTION VII. — INTENDANCE MILITAIRE.

Mêmes renseignemens.

SECTION VIII. — SERVICE DES SUBSISTANCES.

Son organisation. — Sa résidence.

CHAPITRE IV.

ORGANISATION ECCLÉSIASTIQUE.

SECTION I. — CULTE CATHOLIQUE.

Métropole.

Circonscription de l'archevêché.

Diocèse.

Évêque : Attributions, — fonctions.

Vicaires-généraux : Idem.

Chapitre : Composition. — Attributions.

Curés : Nombre. — Fonctions.

Desservans : Idem.

Vicaires : Idem.

Séminaires : Organisation. — Population.

Congrégations religieuses : Idem.

Fabriques des églises : Organisation. — Attributions. — Revenus ordinaires, — extraordinaires, — provenant

..e fondations pieuses, legs et donations faits aux fabriques depuis 1800.

SECTION II. — CULTE PROTESTANT.

Lieux où il s'exerce. — Nombre d'habitans qui le suivent. — Son organisation dans le département.

TITRE II.

SERVICES PUBLICS.

CHAPITRE I.

SERVICES SPÉCIAUX.

SECTION I. — INSTRUCTION PUBLIQUE.

§. er. *Académie* : Ses attributions en ce qui concerne le département.

§. 2. *Instruction universitaire* : Conseil d'administration des colléges. — Leur composition. — Principaux des colléges. — Professeurs.

§. 3. *Instruction primaire* : Comités. — Inspecteurs. — Instituteurs.

SECTION II. — PONTS-ET-CHAUSSÉES.

Organisation. — Personnel. — Fonctions. — Inspection divisionnaire. — Ingénieur en chef, — ingénieurs ordinaires, — conducteurs, — piqueurs, — cantonniers.

Agens des chemins vicinaux. — Organisation de ce service. — Personnel. — Fonctions.

SECTION III. — MINES.

Organisation. — Personnel. — Fonctions. — Inspec-

tion divisionnaire. — Arrondissement minéralogique dont dépend le département.

SECTION IV. — FORÊTS.

Organisation. — Personnel. — Conservation, inspections, sous-inspections, cantonnemens, triages.

Louveterie : Organisation. — Personnel. — But de cette institution.

CHAPITRE II.

SERVICES FINANCIERS.

SECTION I. — CONTRIBUTIONS DIRECTES ET CADASTRE.

Organisation. — Personnel. — Fonctions. — Travaux du cadastre. — Leur avancement.

Montant des rôles en principal, — en centimes additionnels, — extraordinaires.

Nombre d'articles compris dans les rôles, par cantons, arrondissemens, et pour tout le département.

SECTION II. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

Organisation. — Personnel. — Fonctions.

Nature des droits perçus. — Montant des recouvremens pour une année, sur l'enregistrement, le timbre, les hypothèques, les domaines, les amendes et autres droits.

SECTION III. — CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Organisation de ce service. — Personnel. — Fonctions.

Produits des boissons, — tabacs, — poudres, — octrois, etc., etc.

SECTION IV. — POSTES.

Postes aux lettres. — Organisation. — Personnel. — Fonctions.

Postes aux chevaux. — Mêmes renseignemens.

SECTION V. — DOUANES.

Organisation. — Personnel. — Fonctions. — Entrepôt.

SECTION VI. — RECETTE GÉNÉRALE ET PERCEPTIONS.

Organisation. — Personnel. — Fonctions.

SECTION VII. — PAYEUR DES DÉPENSES PUBLIQUES.

Fonctions.

SECTION VIII. — AGENCE JUDICIAIRE DU TRÉSOR ROYAL.

Avoués agrégés à l'agence judiciaire du trésor, — leur nombre, — leur organisation, — leurs fonctions.

TITRE III.

ÉTABLISSEMENS PUBLICS.

CHAPITRE I.

ÉTABLISSEMENS DE RÉPRESSION.

§. 1er. *Maison de justice* : Emplacement. — Régime intérieur. — Population moyenne.

§. 2. *Maisons d'arrêt* : Mêmes renseignemens.

Comités des prisons : Composition. — Attributions. Leur influence sur l'amélioration du sort des détenus.

§. 3. *Maisons de police municipale* : Mêmes renseignemens qu'au paragraphe 1er.

Nombre par année des journées de présence des détenus.

Différences entre ces trois sortes d'établissemens. —

Améliorations à apporter au régime pénitentiaire dans ceux du département.

CHAPITRE II.

ÉTABLISSEMENS CHARITABLES.

§. 1er. *Hospices :* Nombre. — Emplacement. — Organisation des commissions administratives. — Régime intérieur. — Revenus. — Population moyenne. — Nature des secours délivrés. — Legs et donations faits aux hospices depuis 1800. — Nombre par année des journées de présence des malades.

Bureaux de bienfaisance : Nombre. — Emplacement. — Organisation des administrations. — Revenus. — Nombre d'individus secourus. — Legs et donations faits aux bureaux de bienfaisance.

§. 2. *Société maternelle.*

§. 3. *Secours de toute nature :* Quêtes. — Charité publique et particulière. — Secours départementaux. — Enfans abandonnés.

§. 4. *Caisses d'épargnes.*

CHAPITRE III.

ÉTABLISSEMENS SANITAIRES.

§. 1er. *Jury médical :* Organisation. — Composition. — Attributions. — Nombre d'officiers de santé et de sages-femmes, — de pharmaciens examinés annuellement. — Nombre reçu. — Détails sur l'exercice de la médecine dans le département.

§. 2. *Comités de vaccine :* Organisation. — Nombre. — Leur influence sur la propagation de la vaccine.

§. 3. *Conseils de salubrité :* Organisation. —

Attributions. — Influence qu'elles exercent sur la santé publique.

§. 4. *Médecins des épidémies :* Leur résidence. — Leurs fonctions. — Leur utilité.

§. 5. *Inspecteurs des eaux minérales :* Leur résidence. — Leurs fonctions.

CHAPITRE IV.

ÉTABLISSEMENS D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

§. 1er. *Colléges :* Leur nombre. — Leur emplacement. — Organisation. — État des études. — Population des classes.

§. 2. *École normale primaire.*

§. 3. *Écoles primaires :* Leur nombre. — Enseignement mutuel, simultané, individuel.

Écoles d'adultes. — Salles d'asile.

§. 4. *Cours spéciaux :* Clinique. — Accouchemens. — Dessin linéaire.

§. 5. *Institutions et pensions de garçons et de filles.*

§. 6. *Société des sciences.*

§. 7. *Musée :* Détails sur les beaux-arts dans le département.

§. 8. *Bibliothèques. — Jardin botanique.*

§. 9. *Collections particulières.*

TITRE IV.

TRAVAUX PUBLICS.

CHAPITRE I.

COMMUNICATIONS.

§. 1er. *Routes royales :* Nombre. — Désignation. —

Direction. — Longueur. — Frais d'établissement. — Frais d'entretien. — Leur état.

§. 2. *Routes départementales :* Mêmes renseignemens.

§. 3. *Chemins vicinaux :* Mêmes renseignemens.

§. 4. *Chemins communaux :* Mêmes renseignemens.

§. 5. *Ponts et autres ouvrages d'art.*

§. 6. *Bacs et bateaux :* Nombre de gués sûrs et connus sur chaque rivière.

§. 7. *Navigation.*

§. 8. *Canaux.*

§. 9. Tableau des sommes dépensées annuellement pour les communications.

Carte routière.

CHAPITRE II.

BATIMENS.

SECTION I. — COMMISSION DES BATIMENS CIVILS.

Organisation. — Attributions.

Architectes accrédités : Nombre. — Résidence.

SECTION II. — BATIMENS DE L'ÉTAT.

Évêché : Origine. — Importance. — Description.

Séminaire : Mêmes renseignemens.

Cathédrale : Mêmes renseignemens.

Casernes et établissemens militaires : Mêmes renseignemens.

SECTION III. — ÉDIFICES DÉPARTEMENTAUX.

Préfecture. — Sous-préfectures. — Cour royale. — Prétoires des tribunaux. — Prisons. — Casernes de gendarmerie. — Hospice des aliénés.

SECTION IV. — BATIMENS DES COMMUNES.

Hôtels-de-ville et mairies. — Églises. — Hospices. — Halles. — Salles de spectacle. — Presbytères. — Maisons d'école, et autres édifices communaux.

SECTION V. — DESCRIPTION DES ÉDIFICES LES PLUS REMARQUABLES.

Donner une description détaillée des édifices les plus remarquables, dont les quatre premières sections ne contiennent que l'énumération et une description sommaire. — Dessins, lithographies.

SECTION VI.

Tableau des sommes dépensées annuellement pour les bâtimens.

TITRE V.

FAITS STATISTIQUES GÉNÉRAUX.

CHAPITRE I.

TABLEAUX ADMINISTRATIFS.

SECTION I. — TABLEAUX D'ORGANISATION.

Tableau du personnel de l'administration départementale et communale, indiquant la division administrative du territoire.

Tableau des électeurs par classes de quotité de contributions.

Tableau de l'organisation des gardes nationales.

Tableau de l'ensemble de l'organisation judiciaire dans le département.

Tableau de l'organisation de la gendarmerie, indiquant les chefs-lieux de brigade, les communes qui en dépendent, le nombre d'officiers et de gendarmes.

Tableau de l'ensemble de l'organisation militaire dans le département.

Tableau des lieux d'étape situés sur les routes militaires indiquant les routes militaires, l'emplacement des étapes, leur distance l'une de l'autre, les annexes des étapes, le nombre d'hommes que chaque lieu d'étape peut loger.

Tableau de l'ensemble de l'organisation religieuse dans le département.

Tableaux des cures, succursales et annexes du département, — leur nombre, — leur situation, — leur population.

Tableau de l'organisation de l'instruction publique dans le département, comprenant tout le personnel des colléges et des écoles.

Tableau de l'organisation des services des ponts-et-chaussées.

Tableau de l'organisation du service des forêts dans le département.

Tableau de l'organisation du service des contributions directes et du cadastre.

Tableau de l'organisation du service des domaines.

Tableau de l'organisation du service des contributions indirectes.

Tableau de l'organisation du service de la poste aux lettres, indiquant le nombre des bureaux et leur circonscription, le nombre des facteurs, etc.

Tableau des relais de poste, avec la distance qui les



séparé, indiquant le nombre de chevaux et de postillons.

Tableau du service des douanes.

Tableau de l'organisation du service de la recette et des perceptions.

Tableau de tout le personnel employé dans le département.

SECTION II. — TABLEAUX FINANCIERS.

Tableau indiquant le montant des rôles des contributions pour la foncière,

la personnelle et mobilière,

les portes et fenêtres,

les patentes,

les assujettis aux rôles des poids et mesures,

les redevances des mines.

Tableau indiquant les impositions extraordinaires communales.

Tableau du montant des droits de toute nature perçus par l'administration des domaines.

Tableau du montant des droits de toute nature perçus par l'administration des contributions indirectes.

Tableau indiquant le produit de la taxe des lettres dans chaque bureau, et pour tout le département.

Tableau indiquant le nombre de postes courues pendant une année à chaque relai, et le prix provenant de ces courses.

Tableau du produit des droits de douanes.

Tableau du montant de tous les versemens opérés à la recette générale, service par service.

Tableau du montant de tous les paiemens effectués dans le département, service par service, en rappelant, pour mémoire, les paiemens qui sont faits directement

par certaines administrations financières, et les remises des receveurs des finances, percepteurs et receveurs des divers services.

Tableau estimatif des secours publics de toute nature délivrés annuellement dans le département.

Tableau estimatif des sommes employées aux travaux publics, communications ou bâtimens.

Tableau du produit de la consommation des sels.

Tableau estimatif du montant par tête des contributions tant directes qu'indirectes, en y comprenant la poste aux lettres et les sels.

Tableau des recettes et dépenses municipales.

SECTION III. — TABLEAUX DE RENSEIGNEMENS DIVERS.

Tableau des affaires civiles, de commerce, de police simple, correctionnelles et criminelles, portées, pendant une année, devant chacun de ces degrés de juridiction.

Tableau des carrières placées sous la surveillance des ingénieurs des mines, avec indication de leurs produits et de l'année de leur ouverture.

Tableau des legs et donations faits depuis 1800 aux hospices et bureaux de bienfaisance.

Tableau du nombre de ports d'armes, de passe-ports à l'intérieur et à l'extérieur, de passe-ports d'indigens avec ou sans secours de route, délivrés en une année dans le département.

Tableau des pertes résultant d'incendies ou autres sinistres, et des secours accordés par le gouvernement.

CHAPITRE I.

STATISTIQUES COMMUNALES.

Pour chaque commune du département, indiquer

sa position, sa distance du chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département.

Donner les recherches étymologiques sur son nom, s'il y en a. — Sa population. — La superficie et la division de son territoire.

Parler de son agriculture, — de son industrie, — de son commerce.

Faire connaître ses contributions directes.

Mentionner ses écoles et établissemens publics. Entrer dans des considérations sur son agrandissement, son état stationnaire ou décroissant. Sommaire des faits historiques qui s'y rattachent.

LIVRE VI.

AGRICULTURE.

TITRE I.

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE.

CHAPITRE I.

DES TERRES.

SECTION I. — QUALITÉ DES TERRES.

Nature du terrain; sa composition géologique eu égard aux cultures.

Tableau indiquant le classement des terres, d'après leur nature, par arrondissement et en hectares.

Indication, sur une carte, des limites de chaque nature de terrain. — Cultures convenables à chaque nature de terrain.

Moyens employés pour mettre les terres en valeur : — défrichemens, épierremens, desséchemens. — Digues contre les torrens ; — plantations pour arrêter les sables; — murs de terrasses pour empêcher les éboulemens.

Terres labourables et prairies divisées en 1re, 2e et 3e qualité. — Suivre, pour ces renseignemens, le cadastre.

Classification des communes par rang de bonté agricole, en ayant égard à la supériorité de la qualité de la masse des terres cultivées, et à la supériorité des méthodes de culture adoptées.

SECTION II. — RÉPARTITION DU TERRITOIRE RELATIVEMENT A LA NATURE DES PROPRIÉTÉS ET A L'ÉTENDUE DES EXPLOITATIONS.

Étendue moyenne des exploitations rurales. — Morcellement des propriétés. — Division des propriétés en trois classes, selon leur étendue relative. — Rapport de chaque classe à la superficie du département.

Composition des domaines. — Leur classification par nombre de charrues, — par attelages. — Nombre des charrues pour tout le département. — Nombre moyen d'hectares par charrue.

SECTION III. — DIVISION AGRICOLE DU TERRITOIRE.

Trois grandes divisions : — Sologne. — Beauce. — Gâtinais. — Indiquer leurs limites. — Cantons où l'on enclôt les terres; ceux où l'on ne les clôt pas. — Manière de faire les enclos.

Cantons labourés par des bœufs ou des chevaux.

Répartition de l'étendue du département en terres labourables, prairies et pacages, terres employées à la culture des arbres de toute espèce, vignobles, houblonnières, safranières, jardins, bâtimens, cours, airages, terres incultes, communaux, étangs.

Le reste du territoire est employé par les cours d'eau et les routes.

CHAPITRE II.

DES CULTURES.

SECTION I. — TERRES LABOURABLES.

§. 1er. *Jachères :* Division des terres labourables en saisons, etc., etc. — Système d'assolement en usage. — Quantité, année moyenne, de terres en jachères et de terres en valeur.

§. 2. *Préparation de la terre :* Nombre des labours et des façons avant les semailles, suivant la nature des grains. — Profondeur et forme des sillons. — Culture des étangs.

§. 3. *Engrais et amendemens* : Engrais minéraux. — Engrais végétaux. — Engrais animaux. — Préparation de ces engrais; — leur quantité; — temps et manière de les répandre; — leur application aux différentes cultures. — Moyens en usage pour se les procurer.

§. 4. *Végétaux cultivés dans les terres labourables :* Leurs noms vulgaires; leurs noms latins d'après *Linnée*; leurs noms dans le département. — Liste des communes où chaque espèce réussit le mieux. — Espèces de plantes qu'on emploie dans le système des assolemens. — Manière dont se font ces assolemens; liste des communes où l'on en fait usage. — Proportion dans laquelle les divers végétaux sont cultivés; nombre d'hectares en seigle, froment, avoine, etc., — en raves, pois, etc.

§. 5. *Semailles* : Préparation préliminaire des grains avant de les confier à la terre. — Manière de semer. — Manière de recouvrir la semence.

§. 6. *Plantes nuisibles aux récoltes* : Sarclage, échardonnage.

§. 7. *Maladies des grains* : Leurs noms dans le pays; — moyens de préserver les grains de leurs ravages.

§. 8. *Moisson* : Temps ordinaire des moissons dans les différentes parties du département. — Causes des avances ou des retards. — Quantité moyenne de grains de chaque espèce que produit un hectare. — Rapport des récoltes à la quantité ensemencée. — Usage de la faux ou de la faucille. — Conservation des gerbes dans les granges ou en meules. — Forme des meules.

§. 9. *Battage des grains* : A quelle époque après la moisson. — En grange ou en plein air. — Conservation de la paille. — Vannage, forme des vans. — Entretien des greniers.

§. 10. *Récoltes diverses* : Pommes-de-terre, betteraves, chanvre, etc., etc. — Culture de ces diverses plantes. — Manière de recueillir et de faire usage de leurs produits.

SECTION. II. — PRAIRIES ET PACAGES.

§. 1er. *Prairies artificielles* : Leur superficie en hectares. — Usage du trèfle, de la luzerne, du sainfoin et autres végétaux employés comme fourrages. — Quantité produite par hectare. — Leurs noms linnéen et vulgaire.

§. 2. *Prairies naturelles* : Leur étendue en hectares. — Méthode employée pour leur irrigation et leur engrais. — Époque des fauchaisons, leur nombre. —

Quantité de foin et de regains que produit un hectare de pré. — Étendue de pré nécessaire pour nourrir une paire de bœufs, de vaches, ou une couple de chevaux.

§. 3. *Pacages :* Leur contenance en hectares. — Leur valeur comparée à celle des prairies. — Temps auxquels on y laisse aller les bestiaux. — Usage du droit de parcours et de vaine pâture. — Son influence sur le système de culture en usage. — Ses effets sur la race et la qualité des bestiaux.

SECTION III. — ARBRES DE TOUTE ESPÈCE.

§. 1er. *Futaies et taillis :* Étendue du sol forestier. — Sa division en bois de l'état, de la couronne, communaux ou particuliers. — Essences dominantes aujourd'hui, autrefois. — Défrichemens; diminution ou augmentation du sol forestier; sa contenance en 1700, 1750, 1800, 1830.

Semis et repeuplemens : Aménagemens. — Nombre de baliveaux qu'on laisse à chaque coupe. — Proportion des réserves en futaie et baliveaux avec les arbres abattus. — Quantité d'hectares mis en vente, par année, — en bois de l'état, — bois communaux, — bois de particuliers. — Mode d'exploitation en usage. — Forêts qui fournissent du bois de marine et du merrain. — Fabrication du charbon, — du tan.

§. 2. *Arbres épars :* Isolés dans les campagnes; — bordant les routes, les propriétés, les avenues. — Espèces employées à cet usage. — Leur mode d'exploitation. — Total général de ces arbres.

§. 3. *Culture en grand des arbres de rapport :* Cerisiers, pruniers, etc. — Variétés de chaque espèce. — Nombre de chaque espèce. — Soins qu'on apporte à

leur culture. — Boutures, greffes, taille, récolte. — Préparations diverses des fruits. — Quantité et qualité des liquides obtenus.

§. 4. *Pépinières* : Nombre et situation des pépinières. — Époques de leur formation. — Nombre par approximation des pieds d'arbres qu'elles renferment. — Espèces de ces arbres.

SECTION IV. — VIGNOBLES.

Énumération des communes et cantons où l'on cultive la vigne. — Variétés des plants cultivés; leurs noms, leurs caractères distinctifs. — Manière de diriger la vigne; échalas, tuteurs, en espaliers, etc. — Façons à bras ou à la charrue; engrais, provins, tailles. — Quantité de vins fournie par hectare, année moyenne. — Époque des vendanges, égrappage. — Usage de la cuve ou du pressoir. — Durée de la fermentation ou du cuvage, selon les différentes sortes de vins que l'on veut faire; — qualité ordinaire des vins; — préparation des futailles. — Maladies des vins; moyens employés pour y remédier. — Quantité de vin ou de marc employée à la fabrication de l'eau-de-vie. — Usage subséquent des marcs.

SECTION V. — HOUBLONNIÈRES.

Lieux où l'on cultive le houblon. — Quantité d'hectares employés à cette culture. — Manière de le cultiver. — Façons employées. — Époque de la récolte. — Quantité récoltée chaque année.

SECTION VI. — SAFRANIÈRES.

Mêmes renseignemens.

SECTION VII. — JARDINS.

Potagers, fruitiers et d'agrément. — Leur nombre; — leur étendue moyenne et en masse, par nature. — Leurs productions. — Usage des châssis, des cloches, des espaliers, des couches, des serres, etc. — Progrès de l'horticulture. — Nombre d'individus qui vivent du produit des jardins. — Clôtures les plus usitées.

SECTION VIII. — TERRES INCULTES.

Divisées en sables, — graviers, — terres en friches. — Contrées qui en présentent le plus. — Quantité d'hectares de ces terrains. — Moyens de défrichemens employés ou à employer.

SECTION IX. — COMMUNAUX.

Leur étendue. — Produits qu'ils fournissent. — Effet des partages.

CHAPITRE III.

ORDRE DES TRAVAUX AGRICOLES POUR CHAQUE MOIS DE L'ANNÉE.

Détails sur l'époque des divers travaux; comparer les usages des diverses localités.

CHAPITRE IV.

DES ANIMAUX QUI ONT DES RAPPORTS PLUS OU MOINS DIRECTS AVEC L'AGRICULTURE.

SECTION I. — ANIMAUX EMPLOYÉS AUX TRAVAUX.

§. 1er. *Chevaux* : Race, qualité, force, forme et taille. — Age auquel on commence à les fixer au travail. — Age auquel ils cessent d'y être propres. — Nourriture : qualité et quantité. — Nombre des chevaux em-

ployés aux travaux agricoles, aux transports et de luxe. — Nombre des étalons. — Lieux d'où ils proviennent. — Leur répartition. — Prix moyen des chevaux.

§. 3. *Ânes :* Leur race, leur usage, leur nourriture, leur nombre. — Nombre des étalons. — Prix moyen des ânes.

§. 3. *Bêtes à cornes :* Races, taille, port, force. — Poids ordinaire des bœufs et des vaches. — Leur usage. — Étables. — Age auquel on fait produire les génisses et auquel on châtre les veaux. — Engraissement des bœufs. — Quantité des bœufs, vaches, veaux et génisses du département. — Prix des bêtes à cornes, en les distinguant suivant qu'elles sont destinées à la reproduction, au travail ou à la nourriture de l'homme.

SECTION II. — ANIMAUX QUI COMPOSENT LES TROUPEAUX.

§. 1er. *Moutons :* Race, qualité, taille, poids. — Nombre des moutons, brebis et agneaux en 1790, en 1830. — Causes de l'augmentation ou de la diminution. — Qualité des laines. — Poids d'une toison ordinaire. — Époque de la tonte. — Parcage, bergeries, nourriture. — Age auquel on opère la castration. — Béliers; âge auquel on commence à les faire servir. — Époque de l'accouplement; âge des brebis, quantité qu'on en donne à chaque bélier. — Prix de ces animaux.

§. 2. *Porcs :* Race. — Poids moyen. — Nourriture. — Temps de la castration des cochons et de truies. — Quantité par ménage à la campagne. — Nombre des jeunes cochons, des cochons à l'engrais et des cochons engraissés. — Prix d'un cochon de lait et d'un cochon engraissé.

§. 3. *Chèvres :* Leur nombre, — leur nourriture. —

Usage auquel elles sont destinées. — Prix moyen des chèvres, — des chevreaux.

SECTION III. — ANIMAUX DIVERS.

§. 1er. *Lapins :* Garennes artificielles. — Clapiers.

§. 2. *Volailles :* Poules, dindons, oies, canards, pigeons. — Espèces particulières. — Soins qu'on prend pour les élever, les engraisser. — Prix communs.

§. 3. *Abeilles :* Forme des ruches. — Quantité des essaimages par an. — Durée du temps de l'engourdissement des abeilles. — Soins qu'on apporte dans la direction des ruches. — Moyens de nourriture. — Temps et manœuvre de la taille. — Quantité et qualité du miel et de la cire que produit annuellement une ruche.

§. 4. *Vers à soie :* Essais tentés.

§. 5. *Animaux sauvages :* Espèces de gibier qu'on rencontre. — Chasses.

§. 6. *Poissons :* Pêches de rivières. — Nombre d'étangs artificiels. — Espèces de poissons qu'on y nourrit. — Qualité de ces poissons relativement à la nature du sol qui forme le fond des étangs. — Époque de la pêche des étangs. — Évaluation du produit moyen d'un étang de dimension connue.

SECTION IV. — MALADIES DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

Dénombrement des maladies sporadiques et épizootiques qui affectent les animaux, et indication de celles qui paraissent le plus souvent. — Époques où elles sont le plus fréquentes.

Moyens de guérison. — Artistes vétérinaires; — leur nombre.

Histoire des épizooties.

SECTION V. — DÉNOMBREMENT GÉNÉRAL DES ANIMAUX.

Tableau : Nombre. — Prix moyen. — Valeur totale par chaque espèce.

SECTION VI. — ANIMAUX NUISIBLES.

Loups. — Sangliers. — Renards. — Fouines. — Belettes. — Putois. — Rats. — Loirs. — Lérots. — Souris. — Campagnols. — Mulots. — Loutres, etc., etc.

Moineaux.

Hannetons. — Vers blancs. — Chenilles. — Sauterelles. — Charançons. — Teignes de blés. — Fribouris de la vigne. — Bruchés des pois. — Limaçons, etc., etc.

Manière dont ils nuisent à l'agriculture. — Moyens les plus usités pour les détruire. — Espèces qui sont plus ou moins communes.

CHAPITRE V.

POPULATION AGRICOLE.

Nombre de propriétaires cultivateurs. — Nombre de cultivateurs non propriétaires. — Causes qui ont fait varier ce nombre depuis 30 ans.

Ouvriers à la journée ; — leur émigration ou leur immigration. — Leur salaire. — Quantité d'heures de travail par jour et par saison.

État de la classe agricole. — Influence des systèmes d'agriculture sur le sort des habitans de la campagne.

CHAPITRE VI.

DES CONSTRUCTIONS RURALES.

§. 1er. Division des bâtimens qui servent à l'exploitation rurale en trois classes, selon l'étendue des

propriétés, qui sont divisées également en trois classes.

§. 2. *Description d'un bâtiment de chacune de ces classes :* Partie destinée à l'habitation ; — granges à bestiaux et à fourrages; toits à brebis et à porcs; — écuries ; — étables ; — bergeries.

§. 3. Matériaux dont on se sert pour les constructions et pour les couvertures.

§. 4. Moyens de propreté employés ou négligés.

§. 5. Prix moyen des bâtimens d'exploitation pour les trois classes.

CHAPITRE VII.

INSTRUMENS ARATOIRES.

§. 1er. *Gros instrumens :* Charrues; diverses espèces. — Herses. — Rouleaux. — Extirpateurs.

§. 2. *Instrumens à bras :* Faux. — Faucilles. — Serpes. — Râteaux. — Fourches. — Pioches. — Hoyaux. — Bêches. — Houes. — Cognées. — Haches. — Fléaux. — Vans.

§. 3. *Instrumens nouveaux ou particuliers au département :* Influence de l'emploi de ces insturmens sur l'agriculture. — Améliorations à introduire.

TITRE II.

DÉPENSES DE L'AGRICULTURE.

CHAPITRE I.

ENGRAIS ET AMENDEMENS.

Quantité d'engrais minéraux, végétaux, animaux, employés pour la préparation des terres. — Leur prix par nature.

CHAPITRE II.

SEMENCES.

Quantité de semences nécessaires pour ensemencer un hectare de froment, de seigle, d'orge, de maïs, de sarrazin, d'avoine, de millet, de raves, de navets, de betteraves, de pommes-de-terre, d'oignons, d'aulx, de fèves, de haricots, de pois, de navette, de colza, de lin, de chanvre, etc.

Quantités de ces mêmes semences employées dans le département, calculées d'après le nombre d'hectares destinés à chaque culture. — Lieux d'où ils sont tirés. — Leur proportion avec les produits. — Leur valeur en argent.

CHAPITRE III.

FRAIS DE NOURRITURE DES ANIMAUX.

Quantité d'alimens de toute espèce employés à la nourriture des animaux attachés aux exploitations. — Évaluation en argent.

CHAPITRE IV.

FRAIS D'EXPLOITATION.

Évaluation en argent des frais de culture, de moissons, de vendanges, de récoltes, de coupes, pour les terres labourables, les prairies, les bois, arbres et pépinières, les vignobles, les jardins.

CHAPITRE V.

FRAIS D'ENTRETIEN DES ÉTANGS.

Réparations des chaussées, bondes, écluses. — Em-

poissonnement. — Frais de pêches. — Estimation de ces dépenses.

CHAPITRE VI.

FOURNITURES ET RÉPARATIONS DES INSTRUMENS.

Évaluation de la dépense annuelle que cette fourniture occasionne pour les exploitations des différentes classes. Valeur totale.

CHAPITRE VII.

DÉPENSES DE LOGEMENT.

Frais de construction, de réparation et d'entretien des corps des bâtimens et de leurs couvertures. — Évaluation annuelle de ces frais pour les trois classes d'exploitations. — Dépense totale.

CHAPITRE VIII.

PERTES.

Évaluation annuelle des pertes causées par la grêle, les inondations, les orages, les insectes, les incendies, les maladies épizootiques et vimaires.

CHAPITRE IX.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES DE L'AGRICULTURE.

Tableau qui comprendra le rappel de toutes les dépenses évaluées aux huit chapitres précédens et en donnera le total.

TITRE III.

PRODUITS DE L'AGRICULTURE.

CHAPITRE I.

VALEUR DES FONDS DE TERRE.

SECTION I. — VALEUR EN CAPITAL.

Prix vénal, en 1790 et 1830, des terres labourables de première, deuxième et troisième qualité; — des prés, des vignes, des bois, des jardins. — Valeur moyenne des terres en capital. — Valeur générale de tout le sol du département par nature de culture.

SECTION II. — VALEUR EN REVENU.

Quantité des domaines affermés, et de ceux qui ne le sont pas. — Nature du paiement du prix des baux, en argent ou en denrées. — Rapport général de la portion du propriétaire, de celle du fermier et de celle du métayer. — Durée et conditions ordinaires des baux et conventions. — Valeur moyenne des terres en revenu.

CHAPITRE II.

PRODUITS BRUTS.

SECTION I. — PRODUITS DU RÈGNE VÉGÉTAL.

§. 1er. *Terres labourables* : Quantité que produisent toutes les semences confiées à la terre, espèce par espèce. — Céréales de première classe : froment, seigle, méteil. — Céréales de deuxième classe : orge, sarrazin, avoine. — Autres espèces.

§. 2. *Prairies et pacages* : Quantité de foin que produit chaque hectare de prairie artificielle ou naturelle. *Idem* pour les pacages.

§. 3. *Arbres de toute nature* : Forêts. — Nombre d'hectares en coupes annuelles. — Quantité de stères de bois de bûche, de bois de construction, d'émondes en fagots, lattes, cerceaux, échalas, bois fendu, etc. — Total général du nombre de stères de bois. — Prix du stère par essence de bois, en 1790, en 1830. — Causes de l'élévation du prix des bois.

Arbres épars. — Produits évalués en stères.

Arbres de rapport. — Produits des fruits de ces arbres par hectare de culture.

Pépinières. — Quantité d'arbres, bons à être employés annuellement, fournis par les pépinières.

§. 4. *Houblonnières* : Quantité de houblon et de bière obtenue.

§. 5. *Vignes* : Quantité moyenne de vin que produit chaque hectare. — Total pour le département.

§. 6. *Légumes* : Quantité de kilogrammes par hectare. — Total pour le département. — S'occuper spécialement de la betterave.

§. 7. *Terres communales* : Quantité d'hectares ensemencés annuellement. — Leur produit.

Tableau de l'évaluation en argent des produits du règne végétal.

Ce tableau devra comprendre : la classification des cultures, la nature des produits, la quantité de ces produits, leur valeur moyenne, et le total des évaluations.

SECTION II. — PRODUITS DU RÈGNE ANIMAL.

§. 1er. *Produits en nature :*

Bœufs à l'engrais, Poulains, Anons, Veaux et génisses, Agneaux, Chevreaux, Porcs, Volailles, Poissons.	Produits annuels.

§. 2. *Produits en matière :*

Laines. — Quantité de laine fournie annuellement.

Cuirs. — Nombre des cuirs de bœufs, vaches, veaux, chevaux, de peaux de moutons, d'agneaux, de chèvres, de chevreaux. — Total en nombre. — Poids moyen des cuirs et de la douzaine de peaux. — Total en poids.

Beurre. — Nombre de vaches laitières. — Quantité de beurre que chacune donne.

Fromages. — Manières dont on les prépare. — Évaluation de la quantité de fromages que fournissent les vaches, les chèvres et les brebis.

Miel et cire. — Produit moyen d'une ruche. — Nombre de myriagrammes que l'on retire de toutes les ruches du département.

Produit des vers-à-soie.

§. 3. *Évaluation en argent des produits du règne animal, en espèces et en matières.* — Produits en espèces. — Ce tableau contiendra la désignation des espèces d'animaux ; la quantité des produits suivant l'espèce ; la

valeur moyenne de chacun de ces produits, et le total des évaluations.

Produits en matières. — Ce tableau indiquera les matières, la quantité des produits, leur valeur moyenne, le total des évaluations.

SECTION III. — TABLEAU COMPARATIF DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE AVEC LA SUPERFICIE ET LA POPULATION.

Ce tableau présentera la valeur du produit brut du règne végétal, la valeur des produits bruts du règne animal, le total des deux précédentes colonnes, l'étendue de la superficie en hectares, la population, le montant des produits bruts par hectare, et le montant des produits bruts par individu.

CHAPITRE III.

PRODUITS NETS DE L'AGRICULTURE.

Soustraire le total des dépenses du total des produits bruts ; — reste le produit net.

Donner le rapport du produit net avec la superficie et la population dans un tableau.

Prix moyen de ce que rend la terre au propriétaire qui la donne à bail, au propriétaire qui cultive, au fermier et au métayer.

Tableau de l'exploitation d'une ferme.

TITRE IV.

INSTITUTIONS QUI ONT POUR OBJET L'AVANTAGE DE L'AGRICULTURE.

CHAPITRE I.

ÉTABLISSEMENS FONDÉS OU AUTORISÉS PAR LE GOUVERNEMENT ET L'ADMINISTRATION.

§. 1er. *Haras :* Dépôts d'étalons, leur influence sur l'amélioration de la race chevaline.

§. 2. *Sociétés d'agriculture :* Observations sur l'effet des encouragemens qu'elles décernent, sur les méthodes dont elles répandent la connaissance.

§. 3. *Comices agricoles :* Leur organisation.

§. 4. *Assurances :* Contre la grêle, — contre l'incendie, — leurs résultats, leurs effets.

§. 5. Secours en cas de pertes résultant d'incendie, grêle, inondations, etc. — Leur importance, leurs effets.

§. 6. Secours contre les épizooties. — Leur nature, leurs effets.

§. 7. Primes pour la destruction des animaux nuisibles. — Battues; leur nombre, année commune; leurs résultats.

§. 8. Échenillage.

§. 9. Enseignemens de l'agriculture. — Envois d'ouvrages dans les écoles.

CHAPITRE II.

POLICE RURALE.

§. 1er. *Gardes champêtres :* Considérations sur la manière dont ils remplissent leurs devoirs, — sur l'utilité de cette institution. — Fréquence des délits ruraux.

§. 2. *Réglemens de police rurale :* S'il en existe ou non partout. — S'ils sont observés.

§. 3. *Bans de vendanges :* En quels lieux usités.

§. 4. *Réglemens sur la pêche et sur la chasse.*

CHAPTRE III.

PROGRÈS OBTENUS DANS L'AGRICULTURE.

Comparer l'état de l'agriculture en 1790 avec l'état actuel. — Signaler les progrès obtenus, l'amélioration du sol, l'augmentation de l'aisance générale. — Les perfectionnemens introduits dans les charrues et instrumens aratoires.

CHAPITRE IV.

AMÉLIORATIONS A OBTENIR.

SECTION I. — ACCROISSEMENT DU SOL CONSACRÉ A L'AGRICULTURE.

Mise en valeur des terrains improductifs et des bois communaux. — Défrichemens. — Conquêtes faites sur le sol forestier, celles qu'on pourrait encore faire; s'il y aurait avantage. — Desséchemens.

SECTION II. — ÉDUCATION DU BÉTAIL.

Moyens d'augmenter la nourriture du bétail, et par conséquent le nombre des sujets, et d'améliorer les espèces. — Extension à donner aux prairies artificielles.

Suppression du parcours et de la vaine pâture. — Soins à prendre pour l'élève des jeunes animaux.

SECTION III. — ENGRAIS ET AMENDEMENS.

Nécessité de les multiplier. — Moyen d'y parvenir. — Introduction de nouveaux engrais. — Améliorations à obtenir dans le système des amendemens.

LIVRE VII.

INDUSTRIE.

TITRE I.

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'INDUSTRIE.

CHAPITRE I.

DES PRODUITS EXPLOITÉS.

SECTION I. — EXPLOITATION DES PRODUITS DU RÈGNE MINÉRAL.

Carrières : Donner le nombre, la situation et la nature des carrières exploitées dans le département, et ensuite, pour chaque carrière, les renseignemens suivans :

1°. Marbre. — En indiquer les diverses sortes, la qualité, la facilité d'extraction, etc., etc.

2°. Pierre à chaux. — Lieux où on la trouve, sa qualité. — Chaux hydraulique, son abondance, son usage.

3°. Pierre à bâtir et à paver. — Énumérer les diverses espèces, leur qualité, leur durée à l'action de l'air, etc., etc.

4°. Terre à poterie, argile. — Lieux où on l'exploite, sa qualité, son abondance, etc., etc.

Nota. Si parmi les produits du règne minéral nécessaires à l'industrie du département il s'en trouve qui viennent du dehors, indiquer l'espèce de ces produits, les lieux d'où ils proviennent, soit en France soit à l'étranger, et la quantité ainsi importée dans le département.

SECTION II. — EXPLOITATION DES PRODUITS DU RÈGNE VÉGÉTAL.

Nota. Les produits du règne végétal sont en partie fournis par l'agriculture. On ne les rappelle ici que pour mémoire.

§. 1er. *Bois :* Rappeler la quantité de bois exploitée.— Diviser cette quantité en deux parties, celle consacrée au chauffage, celle consacrée à l'industrie. — Détails sur l'emploi du bois d'industrie.

1°. Bois de construction et de marine.— Quantité. — Espèce. — Qualité. — Usages.

2°. Merrains. — Arbres dont on les tire. — Quantité. — Qualité. — Lieux où on les façonne.

3°. Planches. — Arbres dont on les tire. — Quantité. — Qualité.

4°. Tan. — Forêts où on l'exploite. — Ses produits.

5°. Quantité de bois convertie en charbon. — Quantité de charbon obtenue.

6°. Boissellerie, sabotterie. — Quantité de bois consacrée à cette industrie.

§. 2. *Plantes textiles:* 1°. Osier, jonc. — Leur emploi par la vannerie.

2°. Chanvre. — Rappeler la quantité de ce produit. — Son emploi en corde, ficelle, toile.

3°. Lin. — Mêmes détails.

§. 3. *Plantes nutritives :* 1°. Grains. — Rappeler la quantité de ce produit. — Donner celle qui est convertie en farine.

2°. OEillette, colza. — Fabrication de l'huile.

3°. Houblon. — Quantité de ce produit. — Fabrication de la bière.

4°. Safran. — Son produit.

5°. Merises. — Fabrication du kirsch.

6°. Pommes-de-terre. — Féculleries.

Même note finale que pour le règne minéral.

SECTION III. — EXPLOITATION DES PRODUITS DU RÈGNE ANIMAL.

Nota. Les produits du règne animal sont en partie fournis par l'agriculture. On ne les rappelle ici que pour mémoire.

§. 1er. *Cuirs et peaux :* Rappeler la quantité et le poids obtenus annuellement, et celui qui est employé par la tannerie.

§. 2. *Suif:* Fabrication de la chandelle. — Quantité employée à cet usage.

§. 3. *Laine:* Rappeler la quantité annuellement obtenue. — Mentionner si elle est exportée en tout ou en partie. — Si elle est filée et tissée dans le pays.

§. 4. *Poil de lièvre, de lapin:* Fabrication du feutre.

§. 5. *Corne et os :* Fabrication en corne et en os. Colle et gélatine.

Même note finale que pour le règne minéral.

CHAPITRE II.

DES USINES, FABRIQUES ET MANUFACTURES.

Ce chapitre doit comprendre toutes les industries qui exigent un établissement spécial, des constructions parculières ou l'emploi de forces motrices quelconques, depuis le plus simple four à chaux jusqu'à la plus grande manufacture, depuis le moulin à vent jusqu'aux machines hydrauliques ou à vapeur de la plus grande puissance.

Scieries. — Moulins de toute nature. — Fabriques de pointes, de limes, de creusets. — Filatures et tissages. — Blanchisseries. — Papeteries. — Faïenceries. — Fabriques de couvertures, de bonneterie ordinaire et orientale. — Raffineries. — Fabriques de sucre indigène, — de formes à pains de sucre. — Vinaigreries. — Fabriques de lacets. — Apprêt et teinture du drap. — Blanc d'Espagne, de céruse. — Fours à chaux et à plâtre. — Briqueteries, tuileries. — Brasseries, etc.

Indiquer pour chaque espèce d'usines ou de fabriques, leur nombre, leur importance, leurs produits, leurs débouchés, la quantité d'ouvriers employés; donner la description des plus importantes.

Carte indiquant l'emplacement des usines et manufactures.

CHAPITRE III.

DES ARTS INDUSTRIELS.

Ce chapitre doit comprendre toutes les industries et professions qui peuvent s'exercer hors d'une usine, qui n'ont besoin que d'ateliers ordinaires pour lesquels un

local spécial n'est pas nécessaire, et qui n'emploient d'autres forces motrices que les bras de l'homme. On passera en revue tous les artisans, toutes les professions industrielles, depuis le vannier jusqu'à l'orfèvre, en les divisant ainsi qu'il suit :

SECTION I.

Professions qui se rapportent à l'emploi des métaux.

SECTION II.

Professions qui se rattachent à l'emploi du produit des carrières.

SECTION III.

Professions qui se rapportent à l'emploi du bois.

SECTION IV.

Professions qui se rattachent à l'emploi des matières textiles.

SECTION V.

Professions qui se rattachent à l'emploi des produits animaux.

SECTION VI.

Professions mixtes.

SECTION VII.

Professions qui se rapportent à la toilette.

SECTION VIII.

Professions qui se rapportent à la consommation.

Indiquer, par section, le nombre des industries de chaque espèce, leur importance, le nombre des ouvriers employés, la quantité annuelle des travaux et des produits.

CHAPITRE IV.

DES INDUSTRIES SOUMISES A L'AUTORISATION DU GOUVERNEMENT ET A LA SURVEILLANCE DE L'ADMINISTRATION.

On reprendra, pour mémoire, et sans s'occuper cette fois des descriptions et des produits, les industries énumérées et détaillées dans les chapitres qui précèdent, et sur lesquelles l'autorité exerce une action, soit pour régler l'emploi de la force motrice qui leur est nécessaire, soit dans l'intérêt de la sûreté, de la santé ou de l'ordre public. On les classera dans l'ordre suivant.

SECTION I.

Des usines qui emploient l'eau comme force motrice.

On donnera des détails sur les prises d'eau, leur nombre sur chaque cours d'eau et leur nombre général.

Carte indicative des prises d'eau.

SECTION II.

Des usines qui emploient la vapeur comme force motrice.

Faire connaître le nombre de machines à vapeur autorisées, leur force, leur importance.

SECTION III.

Établissemens dangereux, insalubres ou incommodes.

Rapporter la date des autorisations et les ranger par 1re, 2e et 3e classe, suivant que l'autorisation est accordée par le gouvernement, le préfet, ou le maire.

SECTION IV.

Industries surveillées dans un but d'intérêt public.

Pharmaciens. — Droguistes.

Imprimeurs. — Lithographes.

CHAPITRE V.

POPULATION INDUSTRIELLE.

SECTION I. — INDUSTRIELS PROPRIÉTAIRES.

Donner le nombre des industriels qui possèdent des usines ou des établissemens, et la valeur approximative de ces propriétés.

SECTION II. — INDUSTRIELS NON PROPRIÉTAIRES.

Donner le nombre d'industriels qui, sans posséder de propriétés, exercent pour leur propre compte et paient patente.

SECTION III. — CLASSE OUVRIÈRE.

Donner le nombre d'ouvriers travaillant pour le compte d'un maître, en les spécialisant par genre d'industrie et en distinguant le nombre des ouvriers de celui des apprentis. — Nombre général.

Entrer dans quelques détails sur le mouvement de la population ouvrière, les lieux qui fournissent le plus d'ouvriers, le mode de nourriture, de travail, de vêtemens des ouvriers, le compagnonnage, l'apprentissage. — Faire connaître quelles sont les classes d'ouvriers les plus à l'aise ou les plus malheureuses, suivant le genre de travail auquel ils se livrent et les bénéfices qu'ils en retirent.

TITRE II.

DÉPENSES DE L'INDUSTRIE.

CHAPITRE I.

CONSTRUCTIONS D'USINES.

Indiquer les frais de tout genre qui entrent dans la

construction d'une usine de chaque sorte. — Donner la valeur immobilière générale de toutes les constructions relatives à l'industrie.

(Ces constructions n'ont lieu qu'au moment où l'on établit une industrie ; elles ne se renouvellent pas tous les ans. Il n'en est question ici que pour mémoire et comme un renseignement statistique intéressant. Quant à la dépense annuelle que représente cet objet pour l'industrie, elle se résout en intérêts des capitaux employés en bâtimens. Il sera question de ces intérêts dans l'un des chapitres suivans.)

CHAPITRE II.

ACHAT DES MATIÈRES PREMIÈRES.

Ces dépenses doivent être indiquées pour les matières employées, soit dans les usines, soit dans les autres établissemens d'industrie.

Indiquer les frais d'achat sur place et les frais de transport.

CHAPITRE III.

PRIX DE LA MAIN D'ŒUVRE.

Donner le salaire des ouvriers et le prix de la main-d'œuvre dans chaque établissement industriel, par jour, par mois et par année.

CHAPITRE IV.

INTÉRÊTS DES CAPITAUX EMPLOYÉS.

Ce chapitre présentera la dépense totale rappelée dans les trois chapitres précédens, et c'est sur le chiffre de cette dépense qu'on établira les intérêts des capitaux employés.

TITRE III.

PRODUITS DE L'INDUSTRIE.

CHAPITRE I.

PRODUITS BRUTS.

SECTION I. — PRODUITS DES USINES.

Donner, pour une année, la quantité et l'estimation en argent des produits de toutes les usines, fabriques et manufactures, qui sont énumérées dans le chapitre II du titre I.

SECTION II. — PRODUITS DES ARTS INDUSTRIELS.

Donner, pour une année, la quantité et l'estimation en argent des produits des diverses industries énumérées dans le chapitre III du titre I.

SECTION III. — RAPPORT DES PRODUITS BRUTS DE L'INDUSTRIE A LA POPULATION.

Ce rapport s'établira par un tableau qui contiendra :

1°. L'énonciation des produits bruts;

2°. Le nombre d'habitans du département;

3°. Le montant du produit par individu.

CHAPITRE II.

PRODUITS NETS.

On déduira de la somme des produits bruts toutes les dépenses de l'industrie pour avoir le produit net.

Rapport du produit net à la population.

TITRE IV.

INSTITUTIONS TENDANT A ENCOURAGER L'INDUSTRIE.

CHAPITRE I.

ENCOURAGEMENS.

Brevets d'invention. — Nombre et désignation des brevets accordés dans le département.

Admission gratuite d'élèves dans les écoles d'arts et métiers. — Jury pour leur examen.

Expositions nationales. — Médailles et mentions royales. — Rappeler celles qui ont été obtenues par des industriels du département dans les expositions qui ont eu lieu en 1801, 1802, 1806, 1819, 1823 et 1827.

Cours gratuits de dessin linéaire, — de travaux publics, — de géométrie appliquée aux arts, etc.

CHAPITRE II.

AMÉLIORATIONS.

SECTION I. — PROGRÈS FAITS DANS L'INDUSTRIE.

Faire connaître les perfectionnemens apportés dans les diverses industries

SECTION II. — AMÉLIORATIONS A OBTENIR.

Mentionner, entr'autres, celles qui résulteraient de l'exploitation activement entreprise des tourbières, des marbres, etc.

Signaler tout ce qui pourrait être profitable à l'industrie en général.

LIVRE VIII.

COMMERCE.

TITRE I.

MOUVEMENT DU COMMERCE.

CHAPITRE I.

PRODUITS MIS EN CIRCULATION PAR LE COMMERCE.

SECTION I. — PRODUITS RETIRÉS DE L'AGRICULTURE.

Donner, pour mémoire, la récapitulation des produits de l'agriculture, évalués en quantité et en argent, en les divisant en deux portions : 1° celle qui est consommée par le producteur ; 2° celle qui est mise en circulation par le commerce.

SECTION II. — PRODUITS RETIRÉS DE L'INDUSTRIE.

Donner, pour mémoire, la récapitulation des produits de l'industrie, évalués en quantité et estimés en argent. Tous ces produits sont mis en circulation par le commerce.

CHAPITRE II.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS.

SECTION I. — IMPORTATIONS.

Quantité des objets importés tant en matières premières qu'en denrées diverses, objets manufacturés.— Leur nécessité. — Leur emploi. — Lieux d'où ils pro-

viennent. — Leur prix moyen, — sur les lieux, — rendus à destination.

SECTION II. — EXPORTATIONS.

Quantité des objets exportés. — Leur nature. — Lieux où ils sont demandés. — Leur prix moyen, — sur les lieux, — rendus à destination.

CHAPITRE III.

CONSOMMATION INTÉRIEURE DU DÉPARTEMENT.

Nature, quantité et prix des objets consommés en une année. — Prix et qualité des objets de première nécessité.

Comparaison de la consommation avec la production dans les diverses localités du département. — Excédant ou déficit de la production. — Par quels moyens est comblé le déficit. — Ce que devient l'excédant.

Rapport de la consommation à la population. Évaluation par tête de la quantité que les habitans du département consomment : 1° de pain, 2° de viande, 3° de sel.

CHAPITRE IV.

CAPITAUX EMPLOYÉS PAR LE COMMERCE.

Faire connaître approximativement la quantité des capitaux représentant la masse des affaires commerciales faites, en une année, dans le département.

TITRE II.

DES DIFFÉRENTES BRANCHES DE COMMERCE.

CHAPITRE I.

AFFAIRES FINANCIÈRES.

Maisons de banque particulières. — Agens d'affaires. — Sociétés en nom collectif, en commandite, anonymes. — Compagnies d'assurances.

CHAPITRE II.

COMMERCE DE COMMISSION ET DE TRANSIT

Courtiers de commerce. — Maisons de commission et d'entrepôt. — Roulage, voituriers. — Messageries. — Voitures publiques. — Loueurs de voitures. — Flottage, navigation, transports par eau, etc., etc.

Donner le nombre des commerçans de ces différentes classes, et des détails sur l'importance, la nature et le nombre de leurs relations et de leurs affaires.

CHAPITRE III.

COMMERCE EN GROS.

SECTION I.

Fabricans.

Donner le nombre des fabricans propriétaires d'usines, ou exerçant en grand une branche d'industrie, lesquels sont mentionnés au chapitre II du titre I du livre de *l'industrie*.

SECTION II.

Simples commerçans.

Marchands de bois, de fers, de grains et de farine, de vins, et tous les commerces qui peuvent se faire en gros.

— Donner, pour une année, la quantité et le prix des marchandises vendues dans ce genre de commerce.

SECTION III.

Marchands d'animaux de toute espèce.

Mêmes renseignemens.

CHAPITRE IV.

COMMERCE DE DÉTAIL.

SECTION I.

Industriels.

Donner le nombre des artisans mentionnés au chapitre III du titre I du livre de *l'industrie*.

SECTION II.

Simples commerçans.

Marchands de draps, de toiles, merciers, épiciers, marchands de vins, de comestibles, hôtelliers, cafetiers, marchands ambulans, et tous les commerces qui peuvent se faire en détail.

Donner, pour une année, la quantité et le prix des marchandises vendues dans ce genre de commerce.

CHAPITRE V.

VENTES SOUMISES A LA SURVEILLANCE DE L'AUTORITÉ.

Sel. — Tabac. — Poudre.

Donner tous les détails nécessaires sur le mode de vente, sur le nombre de débits, sur le prix de ces denrées, et la quantité consommée en un an dans le département.

Eaux minérales.

Détails sur l'usage des eaux minérales, sur leur ex-

portation, leur consommation sur place, l'affluence et le mouvement des personnes qui en font usage.

Librairie. — Faire connaître la quantité de brevets accordés, et le degré d'extension de ce commerce.

TITRE III.

POPULATION COMMERCIALE.

CHAPITRE I.

COMMERÇANS INDUSTRIELS.

Rappeler le nombre des propriétaires d'usines, des industriels et des artisans mentionnés aux chapitres II et III du titre I du livre de *l'industrie*.

Considérations sur cette classe de commerçans. La diviser en deux sections :

1°. Les négocians qui ne vendent qu'en magasin ;

2°. Les marchands en boutique.

CHAPITRE II.

COMMERÇANS NON INDUSTRIELS.

Rappeler le nombre des commerçans mentionnés aux chapitres I et II, et aux secondes sections des chapitres III et IV du titre *des différentes branches de commerce*.

Considérations sur cette classe de commerçans.

La diviser en deux sections :

1°. Les négocians proprement dits ;

2°. Les marchands en boutique.

CHAPITRE III.

DES PATENTES.

Nombre général des patentes par nature de commerce.

Leur produit par classe, par localité, et pour tout le département.

CHAPITRE IV.

SURETÉ DES RELATIONS COMMERCIALES.

§. 1er. *Lettres de change et billets à ordre :* Nombre des protêts.

§. 2. *Faillites :* Cessions de biens; réhabilitations; leur nombre pendant une certaine période. — Faire connaître leurs causes. — Si elles vont en augmentant ou en diminuant.

§. 3. *Banqueroutes simples, frauduleuses :* Mêmes renseignemens.

§. 4. *Ventes par autorité de justice :* Mêmes renseignemens.

§. 5. *Usure :* Condamnations pour ce délit; lieux où il est prédominant.

TITRE IV.

DES INSTITUTIONS ET DES CAUSES QUI EXERCENT UNE INFLUENCE SUR LE COMMERCE.

CHAPITRE I.

GARANTIES OFFERTES AU COMMERCE.

SECTION I. — TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Juridiction, attributions.

Nombre d'affaires portées à ces tribunaux et à ceux qui en tiennent lieu, par arrondissement.

Chambre de commerce d'Orléans : Services qu'elle a rendus au commerce.

SECTION II.—VÉRIFICATION DES POIDS ET MESURES.

Organisation de ce service.

Donner le tableau des assujettis, le montant des rôles, le détail des fraudes constatées.

Comparaison des anciennes mesures locales et des nouvelles mesures.

SECTION III. — BUREAU DE GARANTIE DE L'OR ET DE L'ARGENT.

But de son institution. — Nombre d'essais faits et d'articles inscrits en une année dans le département.

CHAPITRE II.

FACILITÉS DONNÉES AU COMMERCE.

SECTION I. — FOIRES ET MARCHÉS.

Leur influence sur l'agriculture. — Avantages qu'ils procurent au commerce, — aux consommateurs.

Mercuriales. — Comparaison de la valeur vénale des diverses productions dans un certain nombre d'années. — Mesure du rayon qui vient habituellement à chaque foire ou marché. — Principaux objets qui y sont transportés. — Quantité moyenne par foire, en distinguant la nature des productions.

Carte indiquant les lieux où se tiennent les foires et marchés.

SECTION II. — COMMUNICATIONS.

Avantages résultant du nombre et du bon entretien des routes. — Description des principales. — But de leur établissement. — Principaux produits qu'elles servent à transporter. — Nombre de voitures publiques et de roulage qui les fréquentent. — Mêmes renseignemens

sur les canaux et les rivières navigables. — Chemins de fer.

SECTION III. — POSTE AUX LETTRES.

Célérité apportée dans le transport et la distribution des dépêches. — Améliorations introduites depuis un certain laps de temps dans ce service. — Celles à introduire encore.

Quantité de lettres portées à la poste en un an, répartie par chaque bureau, et prix provenant de leur port. — Terme moyen par habitant, par commune, par arrondissement.

CHAPITRE III.

DES CRISES COMMERCIALES.

Leurs causes. — Moyens employés pour y remédier. — Ceux à employer pour les prévenir. — Influence des variations du commerce sur l'agriculture et l'industrie.

CHAPITRE IV.

AMÉLIORATIONS A OBTENIR.

Moyens de diminuer les importations et d'augmenter les exportations des objets que le département peut produire.

De l'utilité et des inconvéniens des machines. — Effets de la concurrence illimitée dans les diverses branches du commerce.

Lois et réglemens nuisibles ou favorables au commerce, ou à quelqu'une de ses branches.

Colportage. — Abus du colportage. — Nécessité d'y remédier. — Signaler tout ce qui pourrait être profitable au commerce.

FIN.

50

42

productions agricoles,

…NUFACTURIÈRE.								PROPRIÉTÉ.		
1,000 *kil.*	Houille, 1,000 *kilog.*		Briques, *le millier.*		Chêne, *pied cube.*		Fermage.	Constructions de maisons.	Revenus.
c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	fr.	fr.
»	10	54	33	76	6	34	2109	42180	6340
»	»	»	17	19	»	»	»	»	»
»	5	»	16	»	3	»	1000	20000	3000
50	4	25	13	61	2	55	851	17020	2550

DU RAPPORT

DES IMPOTS AVEC LES SALAIRES, LES PRODUCTIONS ET LA RICHESSE;

Par M. Mallet.

Séance du 20 novembre 1835.

Messieurs,

Occupé de recherches sur l'économie politique, j'ai rencontré un fait si palpitant d'intérêt que je ne puis résister au désir de vous le communiquer. Ce fait est le rapport constant et proportionnel des impôts avec le prix des salaires et celui des productions agricoles et industrielles. Jusqu'ici on avait bien su distinguer un rapport entre le salaire et le prix naturel des choses, et on n'avait point eu de peine à en trouver une raison suffisante dans cette réflexion que le prix de tout produit est la représentation des salaires et des profits. Aujourd'hui un nouveau rapport se montre entre l'impôt et le salaire, qui paraît plus difficile à expliquer, si on n'admet pas que le producteur demande, dans le prix de son salaire, l'impôt qu'il paie; si, au contraire, on admet cette proposition comme vraisemblable (elle est d'ailleurs toute naturelle), on conçoit aisément que plus l'impôt est élevé, plus le salaire doit l'être, et qu'il

doit s'établir une proportion du prix de toutes les productions avec l'impôt. Au surplus, je ne me suis pas disposé à disserter sur ce point; c'est un fait que je vous présente, et pour qu'il puisse vous pénétrer comme je l'ai été, je joins à cette notice un tableau qui vous le présentera sous un assez grand nombre de points de vue pour dominer vos convictions. Les productions qui n'y paraissent pas suivent les mêmes lois. Je me suis dispensé de les articuler pour ne point doubler le tableau.

Maintenant permettez-moi de vous dire d'où je suis parti, et souffrez quelques réflexions indispensables.

En 1830 plusieurs statisticiens ont calculé par tête le montant de l'impôt payé par les différens peuples de l'Europe; je me suis emparé de leurs chiffres, quoique ces capitations aient changé par l'accroissement de la population, et aussi (faiblement à la vérité) par l'augmentation ou la diminution des impôts, et je m'en suis servi pour considérer quel rapport l'impôt par tête pouvait avoir avec les produits agricoles, manufacturés, ainsi qu'avec la richesse des particuliers, et je suis arrivé à ce point de reconnaître par ces chiffres que le prix des produits était toujours proportionné aux impôts, ou, si vous l'aimez mieux, que les

impôts étaient toujours proportionnés aux prix des produits; c'est-à-dire que l'impôt est très-élevé là où le prix des productions est très-élevé, et que l'impôt est minime là où la production n'a qu'un faible prix.

J'ai dû prendre une base pour établir les proportions, et je l'ai cherchée dans le prix des salaires et des productions de la France. Ils m'ont donc servi de point de départ; mais je ne les ai pris que dans une moyenne de tous les prix. On sait très-bien qu'en France ou en Angleterre les salaires ne sont pas les mêmes à la ville et aux champs; il en est de même des productions agricoles et industrielles. On conçoit que dans un grand empire le prix des productions est variable, suivant la facilité ou la difficulté des débouchés, et ce qui arrive ainsi aux productions arrive également à l'impôt, qui est moindre partout où la difficulté des débouchés affaiblit la formation de la production. Les prix fixés le sont pour l'année même où la moyenne les a établis ainsi, non seulement pour la France, mais encore pour l'étranger; c'est donc de cette manière que j'ai rendu proportionnels les prix des productions indiquées au tableau pour toutes les nations de l'Europe, d'après leurs impôts comparés à ceux de la France.

Ainsi, quand 30 fr. 90 c. d'impôt par tête donnent, en France, le froment à 18 francs l'hectolitre, 65 fr. 20 c. d'impôt donnent, en Angleterre, le froment qu'elle récolte à 37 fr. 98 c. l'hectolitre. Ici l'Angleterre est la réunion de l'Angleterre proprement dite, de l'Ecosse et de l'Irlande. J'ai agi de même pour obtenir la connaissance du prix des productions de toutes les nations.

Les produits agricoles sont donc fournis en Angleterre à plus haut prix qu'en France. La raison en est simple; elle ne peut avoir que la même industrie en culture, que les mêmes moyens de produire; elle doit consommer autant de salaires ou de moyens de subsistance que la France; mais il n'en est plus ainsi dans sa production manufacturière; là elle a une supériorité marquée. Elle vient à bout, par ses machines, son intelligence, l'appropriation de toutes ses forces, de combattre avec succès les élémens qui devraient élever le prix de ses produits. Elle vient à bout, par la création de leur immensité, de répartir l'impôt sur chacun d'eux sans en élever sensiblement le prix. C'est ainsi que vous reconnaîtrez que le froment y vaut constamment le double de ce qu'il vaut chez nous, tandis que ses produits manufacturés sont plus bas ou au moins au même prix que chez nous.

Mais alors que nous reconnaissons ainsi ce qui se passe en Angleterre à l'égard de l'impôt sur ses produits agricoles et industriels, il nous faut aussi jeter les yeux sur le tableau pour apprendre que ce qui a lieu par l'impôt sur les produits agricoles a lieu également sur les fortunes, et qu'un revenu de 6,340 fr., en Angleterre, est égal au revenu de 3,000 francs en France.

Je dois, avant que d'aller plus loin, vous prévenir de nouveau que quand je donne un prix à une chose en France le produit étranger doit lui être analogue en qualité. Un kilo. de laine de France, qui y vaut 2 fr. 50 c., et qui ne vaut en Saxe que 1 fr. 61 c., ou en Espagne 62 c., doit être de la même qualité. Cette observation est applicable à tous les produits des diverses nations.

Nous laissons maintenant l'Angleterre, et nous considérons les produits agricoles des autres nations. Nous les trouvons au tableau à plus bas prix de revient qu'en France : en Belgique, où les produits sont à 15 p. 100 meilleur marché ; dans la Bavière, à 38 ; dans la Prusse, la Pologne, à 45 ; dans le Hanovre, à 46 ; dans le Wurtemberg, le pays de Bade, à 50 ; dans la monarchie sarde, à 52 ; dans celle de Sicile, à 64 ; dans la Russie, à 84 pour cent meilleur

marché qu'en France, à moins que des circonstances passagères n'affectent quelques-uns de ces pays.

Je lis dans le bulletin de la Société d'amélioration des laines que dans la Crimée un mouton mérinos, qui se vend en France de 25 à 30 fr., y vaut 4 à 5 fr. Je lis dans M. Perrault de Jotemps que M. Pictet de Lancy, propriétaire dans la Crimée, établissait que les laines mérinos de ce pays coûtaient huit neuvièmes de moins que celles de France à produire (1).

Je pourrais augmenter le nombre de mes autorités, et les établir pour chaque pays; mais qu'en est-il besoin? N'avons-nous pas la preuve invincible du bas prix auquel on produit en agriculture, dans les pays limitrophes de la France, par l'introduction des bêtes à laine et à cornes, malgré l'énorme droit auquel elles sont soumises.

Si les produits industriels ne pénètrent pas en France avec la même facilité, on doit reconnaître qu'ils ne marchent pas, comme les

(1) Je lis dans le précis de géographie de Malte-Brun que la paie du soldat russe est de 30 fr. par an, et nous connaissons que celle du soldat français est de 127 fr. 75 c.

bestiaux, pour affaiblir les frais de transport, et qu'ils sont prohibés.

Il est donc évident que partout on produit en agriculture à meilleur marché que nous, et que notre culture a besoin d'être protégée pour que les terres de la France ne cessent point d'être une de ses richesses, ou du moins pour que cette richesse ne soit point diminuée de tout ce qu'elle devrait l'être pour produire au même prix que les terres des autres nations, pour que les salaires ne soient point diminués dans la même proportion.

L'influence du bas prix des productions agricoles sur la journée de travail est également mise en évidence par le tableau qui est sous vos yeux, et celle-ci étant en rapport constant avec les impôts et le prix des grains et des autres produits agricoles, on est obligé de reconnaître que le prix de la journée est d'autant plus minime que l'impôt est léger, ou du moins est exprimé en chiffres inférieurs, et que le contribuable n'a point à demander, lorsqu'il loue son travail ou son industrie, un prix qu'il ne paye pas, c'est-à-dire un impôt élevé; dès lors, louant son travail à bas prix, la production est moins chère, et il peut exister aussi convenablement que s'il recevait plus pour son travail, en payant un peu plus d'impôt.

Ce que j'ai dit des productions agricoles des autres nations leur est entièrement applicable pour leur industrie manufacturière ; toutes produisent depuis 15 jusqu'à 84 pour cent meilleur marché que la France. La Belgique obtient ses draps à 10 fr. 20 c. le mètre, quand nous ne pouvons en France produire la même qualité qu'à 12 fr. Le fer en barre, travaillé au charbon de bois, est partout produit à meilleur marché que par nous; les produits en coton sont également susceptibles de l'être. Nous n'avons à leur égard une supériorité que par le goût des dessins qui leur sont appliqués.

Chaque nation a donc senti la nécessité des douanes pour protéger ses produits agricoles et industriels. Le Danemark a des douanes, parce que la Suède, la Russie produisent à meilleur marché que lui; la Flandre a des douanes, parce que la Prusse produit moins chèrement qu'elle; la Saxe, la Bavière ont des douanes, parce que l'Autriche produit aussi moins chèrement qu'elles; l'Autriche a même des douanes à l'égard de la Hongrie, parce que celle-ci produit à 28 p. 100 meilleur marché qu'elle, et remarquez que tous les états qui défendent ainsi par des douanes leurs produits naturels contre des pays limitrophes, paient des impôts plus élevés que les pays contre lesquels les douanes sont établies.

Il doit donc rester pour évident que la somme des impôts impressionne également chez tous les peuples le prix des produits, et qu'aucune des branches de leur industrie ne peut être abandonnée, ni pour le moment ni dans le futur, à une libre concurrence, que toutes doivent être protégées suffisamment, sinon l'ébranlement de l'une serait la cause de la chute de l'autre.

On ne peut pas se dissimuler néanmoins que la répartition des impôts par tête, dont je me suis servi, laisse quelque chose à désirer. Tous les gouvernemens ne sont pas amis de la publicité; souvent ils cachent l'état des impôts, quelquefois même ils annoncent une plus grande population pour se rendre plus redoutables; d'un autre côté, les corvées, les dîmes, qui sont de véritables impôts, ne figurent pour aucun chiffre dans la masse de ceux que paient les peuples, parce qu'ils ne sont pas perçus par les agens du fisc. Ces causes peuvent donc produire quelques différences, légères si la dissimulation est faible, très-graves lorsqu'elle est considérable, comme cela se voit pour les produits de la Suisse et de l'Espagne, qui figurent parmi les nations qui paient le moins d'impôt; mais ces exceptions ne détruisent pas l'enseignement que nous donnent les impôts des autres nations.

Maintenant j'examine la position de fortune des individus existant dans les royaumes différens de l'Europe, et je vois au tableau que le rapport des loyers, des fermages, des constructions, des revenus, de la fortune des particuliers, suit la même proportion que les productions agricoles, industrielles et les impôts. Ainsi, dans le Wurtemberg, avec 500 fr. de loyer on habite une maison qu'on louerait 1,000 fr. en France, et 2,100 fr. en Angleterre; ainsi on y bâtit une maison pour 10,000 fr., qui coûterait à construire 20,000 fr. en France. Ainsi un revenu de 1,500 fr. y est égal au revenu de 3,000 fr. en France, et procure les mêmes jouissances ou des jouissances équivalentes.

Ce résultat me porte à présenter cette idée qu'un Français riche de 10,000 fr. qui sortirait de France avec sa fortune composée de produits français pour habiter le Wurtemberg, ne réaliserait en les vendant que 5,000 fr., et serait aussi riche après qu'auparavant, puisque, s'il lui convenait de rentrer en France avec des produits du Wurtemberg, il aurait encore la même fortune de 10,000 fr. en les vendant en France. Au reste cette idée est mise tous les jours en pratique par le commerce, qui vend souvent à perte dans les pays éloignés pour y

acheter d'autres produits par lesquels il retrouve son capital et des profits convenables.

La différence du prix des choses chez toutes les nations, par suite de l'impôt qu'elles paient, nous montre aussi que les mines d'or de l'Oural, qui peuvent être exploitées avec profit par les Russes, ne pourraient l'être en France et encore moins en Angleterre, parce que les produits ne seraient pas en rapport avec la dépense ; aussi est-ce à cette cause que j'attribue la cessation des travaux de l'exploitation des mines d'or et d'argent qui peuvent se trouver sur les territoires espagnol et français, mines qui furent exploitées autrefois avec avantage par les Romains.

Ce que j'ai dit me paraît avoir suffisamment indiqué les rapports de l'impôt avec les salaires et le prix des produits; cela ressortirait mieux encore si je pouvais exprimer ici ce qui fait le prix naturel des choses, et si je montrais qu'il n'est autre que l'impôt lui-même et la valeur des profits des producteurs. Mais je laisse ce sujet pour un travail plus étendu, d'autant plus que sa discussion me jetterait loin du but que je veux atteindre aujourd'hui. Il me suffit maintenant de vous avoir montré, par des faits nombreux, coïncidens, constans, que partout où l'impôt est élevé, partout les productions sont chères, et que celles-ci suivent dans leurs

prix la progression de l'impôt; que le prix des choses est constamment relatif, que l'impôt est chez tous les peuples relatif au prix des choses, et qu'ainsi il est le même partout; que le bon marché d'une chose qui n'est pas obtenue par des machines ou des procédés industriels particuliers n'enrichit pas une nation, parce que son prix est en rapport avec le revenu et le salaire du pays; qu'il n'y a aucune partie de notre industrie agricole ou manufacturière qui puisse soutenir la concurrence étrangère, en exceptant néanmoins les vins, quelques soieries et d'assez nombreux articles de mode. Si d'autres produits manufacturés peuvent servir encore d'exception, on ne le doit qu'à une grande perfection du travail, qui peut être imitée plus ou moins prochainement.

On répond sans cesse à ceux qui défendent notre industrie qu'acheter à l'étranger c'est l'exciter à acheter chez nous; cela est excellent et vrai en théorie, mais complètement vicieux dans la pratique; je vais montrer qu'il en est ainsi. L'étranger ne viendrait sans doute pas acheter en France des produits qui y seraient plus chers que chez lui; il y vendrait les siens, et il demanderait en paiement de la monnaie. Or, l'absence de cette marchandise, sa rareté dans la France, lui donnerait un prix relatif si élevé

que l'on se procurerait avec moins de monnaie ce que l'on se procurait auparavant avec beaucoup plus d'argent ; ainsi le prix vénal ancien des choses serait en baisse ; la baisse des salaires suivrait, car le travail serait moindre par la concurrence des produits étrangers. La baisse du prix des produits et celle des impôts se succéderaient, car sans baisse des premiers on ne pourrait les vendre, et sans celle des seconds on ne pourrait les percevoir. Or, la baisse des impôts exige une banqueroute, car on ne saurait payer des rentes dans une telle situation. Ainsi apparaît la ruine d'un grand nombre sans avantage pour personne, puisque les salaires seraient encore devenus proportionnels aux impôts et aux productions ; or, tout cela n'aurait pas lieu du jour au lendemain. Un grand état de souffrance pour la population en serait l'intermédiaire obligé ; son existence en serait compromise, et l'on ne verrait luire des jours plus sereins que dans des temps si éloignés que la perturbation produite dans tous les intérêts ne laisserait jouir les contemporains que du désespoir d'avoir vu écouter leurs vœux insensés.

Maintenant, si on me demandait pourquoi l'impôt, qui influe ainsi sur le prix des choses, influence qui est d'ailleurs dominée par la rareté ou l'abondance de la monnaie, qui fait varier

RAPPORT, au nom de la section d'agriculture, sur le mémoire précédent;

Par M. E. de Billy.

Séance du 18 *mars* 1836.

Messieurs,

« L'économie politique fut long-temps re-« léguée au rang des utopies. Aujourd'hui une « nouvelle carrière s'ouvre pour cette science; « elle s'élève, à force d'expériences, au rang des « connaissances exactes; elle sort du domaine « des théories pour entrer dans le monde réel; « elle tend à prendre place parmi les sciences « d'application; il n'est plus permis à l'historien « ni à l'homme d'état d'en ignorer les prin-« cipes; bientôt il sera difficile aux esprits les « plus vulgaires d'en méconnaître l'utilité (1). »

Mais, pour mériter ce titre de science d'application, l'économie politique doit s'appuyer sur la statistique; or, celle-ci reposant uniquement sur des faits, et ces faits y étant représentés par des chiffres, pour avoir le droit d'en tirer des conséquences inattaquables, et surtout pour les exprimer en formules rigoureuses, il est

(1) Blanqui aîné (*Revue mensuelle d'économie politique*, 1835, *page* 529).

indispensable que ces chiffres soient puisés à des sources certaines.

Notre premier examen s'est donc porté sur le tableau qui accompagne le mémoire de notre collègue.

Ce tableau est composé de vingt-quatre colonnes dont une seule, celle des impôts des divers pays de l'Europe, contient des chiffres dignes de quelque confiance, encore nous réservons-nous la faculté d'en discuter la valeur. Ils ont été relevés dans le *Précis de géographie universelle* par Maltebrun (1). Quant aux chiffres représentant en France le prix des salaires, des denrées, des revenus, des constructions, etc., M. Mallet s'en réfère à la notoriété publique ainsi qu'à ses souvenirs.

A l'égard des prix des mêmes objets chez les autres nations de l'Europe, notre collègue les a obtenus par des règles de proportion, dont les trois premiers termes sont l'impôt (par tête) en France, celui du pays que l'on compare, et enfin le prix en France de l'objet similaire à celui dont on cherche la valeur, qui se trouve être le quatrième terme de la proportion.

Nous allons examiner le mérite de ces divers chiffres.

(1) Tome 3, p. 138. 1832.

Ceux qui inspirent le plus de confiance sont ceux de Maltebrun sur les impôts des différens peuples de l'Europe, encore ce savant géographe fait-il suivre son tableau des réflexions suivantes :

« On voit que, *généralement parlant* (ainsi « Maltebrun n'est pas aussi absolu dans ses « conclusions que M. Mallet), moins un état a « d'importance, de richesse, d'énergie et d'esprit « public, moins aussi les habitans paient d'im- « pôts. Les gouvernemens constitutionnels coû- « tent fort cher ; les gouvernemens despotiques « sont à bon marché ; c'est que chacun d'eux « coûte à peu près ce qu'il vaut. Il existe « pourtant des états bien administrés qui ont « de faibles revenus, tel est le cas de la Tos- « cane, etc. » Et plus bas : « Il faut encore « observer que plusieurs états chargés d'une « dette publique énorme sont obligés d'imposer « leurs sujets au-delà de la proportion natu- « relle de leurs facultés et de leurs ressources, « chacun sait que c'est le cas de l'Angleterre. »

Maltebrun d'ailleurs n'a prétendu présenter que des approximations qui pouvaient être suffisantes pour des aperçus généraux, et qui ne le sont plus lorsque ces chiffres deviennent la base d'une théorie nouvelle. Ce géographe avoue en effet qu'il existe plusieurs circonstances qui doivent modifier les rapports résultant de son

tableau : « La Russie, dit-il, qui supplée à la « modicité de ses revenus par des prestations « *in naturâ*, prestations qui ne sauraient être « calculées, est dans ce cas. »

M. Mallet le reconnaît d'ailleurs lui-même. Laissons-le parler. « On ne peut se dissimuler, dit-il, que la répartition des impôts par tête, dont je me suis servi, laisse quelque chose à désirer; tous les gouvernemens ne sont pas amis de la publicité; souvent ils cachent l'état des impôts, quelquefois même ils annoncent une plus grande population pour se rendre plus redoutables. D'un autre côté, les corvées, les dîmes, qui sont de véritables impôts, ne figurent pour aucun chiffre dans la masse de ceux que paient les peuples, parce qu'ils ne sont pas perçus par les agens du fisc. Ces causes peuvent donc produire quelques différences, légères si la dissimulation est faible, *très-graves* lorsqu'elles sont *considérables*, comme cela se voit pour les produits de la Suisse et de l'Espagne, qui figurent parmi les nations qui paient le moins d'impôts. *Mais ces exceptions ne détruisent pas l'enseignement que nous donnent les impôts des autres nations.* » Nous ne pouvons partager, messieurs, la confiance de notre collègue, car il n'y a pas dissimulation en Suisse, par exemple, et si l'on y paie quelque impôt local, n'avons-nous pas aussi en France

nos centimes additionnels ; il est constant d'ailleurs que les impôts sont faibles dans ce pays, et cependant le salaire est loin d'y être descendu au taux de 25 centimes par jour (1), indiqué par le tableau.

Nous pourrions étendre davantage nos observations ; mais raisonnant par analogie, nous dirons à l'auteur : Les chiffres de votre tableau détruisent votre théorie pour les pays situés à notre proximité, et dans lesquels nous pouvons contrôler ces chiffres; nous sommes donc en droit, jusqu'à preuve du contraire, d'en tirer les mêmes conséquences pour les pays plus éloignés.

En admettant donc que l'impôt calculé par tête puisse jamais devenir l'élément de travaux utiles, en raison de la position dissemblable de chaque peuple, nous pensons au moins que dans l'état actuel de la statistique financière et politique, science à peine sortie de ses langes, il est fort difficile d'évaluer cet impôt rigoureusement dans les différens pays du monde civilisé.

Vous n'avez pas oublié, messieurs, la vive et longue polémique qui s'engagea, il y a environ deux ans, entre le général Lafayette et le savant

---

(1) En Espagne la journée est également au-dessus de 35 c.

directeur de la *Revue britannique*, pour établir le chiffre de l'impôt par tête en France et aux États-Unis. Eh bien! malgré les connaissances des deux antagonistes, quoiqu'il s'agît de deux nations très-civilisées, et chez lesquelles la discussion des budgets est livrée au grand jour, la question n'en demeura pas moins sans solution satisfaisante.

Notre collègue prétend *qu'il est arrivé à ce point de reconnaître par des chiffres que le prix des produits est toujours proportionné aux impôts;* nous lui demanderons s'il croit sa proposition vraie pour la malheureuse Irlande, gémissant sous le poids d'impôts injustement répartis, et si leur énormité n'y a pas produit un résultat tout opposé?

Nos observations particulières nous ont d'ailleurs amené à croire que les impôts élevés tendaient plutôt à abaisser le taux des revenus, profits, salaires, aussi bien que le prix des choses; et pour ne parler ici que de l'agriculture, que voyons-nous depuis plusieurs années? La plupart de ses produits à vil prix, et comme conséquence forcée la diminution du revenu, du profit et du salaire. Attribuera-t-on cet état de choses à la réduction du budget? Nous ne le croyons pas. Il s'explique au contraire, si l'on observe que l'impôt augmentant, tandis que le

prix de la denrée ne varie pas et baisse même souvent par suite de circonstances nombreuses, il faut pour que le cultivateur puisse produire sans perte (autrement il se lasserait bientôt de le faire), il faut, disons-nous, ou qu'il diminue la rente qu'il paie, soit au propriétaire du fonds, soit au bailleur des capitaux nécessaires à son exploitation, ou qu'il réduise le salaire de ses ouvriers; mais comme il y a lutte entre ces trois classes d'individus, la lutte se termine ordinairement par une transaction dans laquelle chacun cède une part de ses bénéfices. Ainsi le propriétaire consent à une réduction de fermage, l'ouvrier à un abaissement de salaire, et le producteur enfin se contente d'un moindre profit; mais chacun, recevant moins pour sa part, a moins à dépenser, ce qui amène naturellement la baisse du prix des choses. Ces faits, messieurs, sont notoires; nous ajouterons même que par suite du vil prix des grains, qui n'est pas uniquement causé par une récolte trop abondante, nous avons remarqué cette année, dans la partie de la Beauce que nous habitons une diminution notable dans le prix des salaires.

Nous ne prétendons pas cependant nier l'assertion de Maltebrun que, *généralement parlant*, moins un état est riche moins il paie d'impôts. Cela doit être en effet; car, quelle que soit la prodigalité

d'un gouvernement, il ne peut, sous peine de tarir les sources mêmes de l'impôt, demander longtemps à un peuple plus que celui-ci ne peut raisonnablement payer; mais de ce fait à un rapport *constant et proportionnel* entre l'impôt et tous les produits, salaires, revenus, etc., chez toutes les nations, il y a loin encore. M. Mallet affirme en outre qu'il y a addition annuelle de chaque impôt avec le prix précédent de *chaque chose, ce qui rend une raison convenable de l'ascension du prix de toutes choses que l'on a remarquée dans chaque siècle.* Telle n'est pas, à notre avis, la cause de cette ascension, car l'impôt n'étant qu'un prélèvement annuel sur le revenu, il ne doit pas altérer le rapport qui existe entre *ce revenu et son capital.* On avait généralement pensé jusqu'à ce jour, et nous pensons encore, que c'est plutôt à l'augmentation du numéraire, à la création des billets de banque et de commerce de toute espèce, ainsi qu'à la rapidité de leur circulation, qu'il faut attribuer cette ascension remarquée dans chaque siècle; et pour preuve n'avons-nous pas vu de nos jours les choses monter à un prix excessif par suite d'une émission démesurée des assignats, puis reprendre son niveau lorsque ce papier fut retiré de la circulation.

Nous croyons néanmoins qu'à une époque où

les capitaux sont abondans, les droits d'enregistrement doivent à chaque mutation élever le chiffre du denier d'achat, sans augmenter toutefois le revenu, par la raison que, placé dans des circonstances aussi favorables, le vendeur attendra patiemment le moment où il rencontrera un acquéreur disposé à lui rendre au moins son capital accru de tous les droits de mutation.

M. Mallet tire encore de son tableau *les conclusions suivantes*, que je ne présenterai pas dans l'ordre où il les a placées :

1° Qu'il n'y a aucune partie de notre industrie agricole ou manufacturière qui puisse soutenir la concurrence étrangère, en exceptant néanmoins les vins, quelques soieries et d'assez nombreux articles de modes. *Nous reconnaissons la vérité de cette conclusion.*

2° Que chez tous les peuples les impôts impressionnant également le prix des produits, aucune branche de leur industrie ne peut être abandonnée, ni pour le présent *ni dans le futur*, à une libre concurrence, etc.

Sans doute, messieurs, nous le reconnaissons encore, il y aurait injustice autant que danger pour les fortunes privées à changer brusquement les tarifs en vigueur; mais nous n'admettons point et nous ne désirons pas surtout que cet état de choses doive durer éternellement. Nous croyons

au contraire que les efforts de nos hommes d'état doivent tendre constamment, par des abaissemens successifs, *mais prudens*, à nous faire produire le plus grand nombre de denrées possible à aussi bas prix que nos voisins; si nous nous trompions dans nos espérances, nous ne prévoyons alors pour notre patrie qu'un avenir commercial désastreux, car le système prohibitif commence déjà à porter des fruits amers pour nous.

Voyez plutôt l'Allemagne s'unissant par représailles dans une association générale de douanes qui doit nous fermer le marché de cette partie du continent. La Belgique même est prête à entrer dans cette ligue contre nos intérêts. Nous nous arrêtons, car le développement d'une question si vaste et si controversée nous entraînerait au-delà des bornes assignées à un rapport, et malgré l'attrait que cette discussion aurait pour nous, nous ne suivrons pas M. Mallet sur ce terrain; nous n'avons pas d'ailleurs la prétention de terminer la lutte entre les partisans du système prohibitif et ceux de la liberté commerciale et industrielle, lutte qui dure cependant depuis près de deux mille ans. Il y a dix-huit siècles en effet que Pline l'ancien s'écriait, en parlant de l'Inde et de l'Arabie : « Ces mau-« dites presqu'îles nous enlèvent tous nos ses-

« terces avec leurs étoffes de soie et leurs « épices; voilà ce que nous coûtent notre gour- « mandise et nos femmes.» Qui déjà ne reconnaît à ces plaintes le partisan des prohibitions? Écoutons celui de la liberté d'industrie : « Nous « gens très-justes, dit Cicéron, nous défendons « aux nations transalpines de cultiver l'olive et « le raisin, afin que nos oliviers et nos vignobles « vaillent davantage. Quand nous agissons ainsi « on dit que nous faisons prudemment; juste- « ment on ne le dit point.» (*Revue mensuelle d'économie politique*. 1835, p. 345 et 516.)

Nous avons peut-être attaqué, messieurs, la théorie de M. Mallet sur *l'impôt proportionnel* plus vivement que nous ne l'eussions désiré; mais sa doctrine nous a paru trop dangereuse pour la combattre avec des armes émoussées. La discussion du budget, si elle devait prévaloir, deviendrait en effet bien facile. Retranché derrière elle comme dans une citadelle inexpugnable, le ministre des finances répondrait à toutes les demandes de réduction : « Et pourquoi « réduire? Peu importe le chiffre du budget, « son énormité n'est qu'une fiction. Propriétaires, « industriels, prolétaires, qui n'avez que vos « bras pour vivre, vos revenus, vos bénéfices, « vos salaires croîtront *exactement* dans la même « proportion que l'impôt qui vous est demandé. »

Telle serait pourtant la conséquence de la doctrine de M. Mallet, doctrine qui ne serait même pas nouvelle, nous a certifié un autre de nos collègues, car elle aurait été déjà invoquée par l'un de nos hommes d'état (1), sinon dans des termes aussi clairs, au moins dans son esprit. Qui ne se rappelle d'ailleurs ce mot resté fameux d'un député (2) proclamant à la tribune nationale *qu'il n'y avait pas de meilleur placement que l'impôt.*

Pour conclure enfin, si M. Mallet, explorateur actif, s'égare quelquefois dans les routes nouvelles qu'il parcourt, souvent aussi il est assez heureux pour y faire des découvertes, et si ses investigations laissent quelque chose à désirer sous le rapport de la précision, ce défaut n'est-il pas excusable chez l'homme qui vient de toucher une terre vierge, et qui la foule pour la première fois. Ainsi, quoique notre opinion diffère sur plusieurs points de celle de notre laborieux collègue, nous n'en reconnaissons pas moins avec plaisir le mérite de son travail, qui renferme des aperçus neufs.

L'examen que nous venons de faire nous ayant mis à même de consulter quelques documens statistiques sur les impôts, nous ne voulons pas

(1) M. T....s.

(2) M. de Rémusat.

.rminer ce rapport, messieurs, sans vous communiquer un fait que ces recherches nous ont mis à même de recueillir sur la position financière de ce département. Abel Hugo, dans la Statistique financière de la *France pittoresque* (1er vol., pag. 97), partage les 86 départemens en deux catégories principales.

« La première est celle où les dépenses faites « pour les divers services de l'administration « dépassent la quotité des sommes prélevées par « suite des contributions.

« Ces départemens ont ce qu'il appelle un *boni* « *sur les impôts;* ce boni, plus ou moins important, « contribue puissamment à la prospérité locale « en accroissant la circulation du numéraire, « la consommation intérieure, et en fournissant « des capitaux aux opérations de l'industrie, de « l'agriculture et du commerce.

« La deuxième catégorie est celle des départemens qui paient pour leurs contributions de « toute nature une somme supérieure à celle « des dépenses qui y sont faites par suite des « différens services de l'administration publique. Ces départemens éprouvent ce qu'il appelle *une perte sur les impôts*. Le numéraire « qui leur est ainsi enlevé se compose des bénéfices les plus clairs de l'agriculture, de l'industrie et du commerce; son enlèvement nuit

« nécessairement beaucoup à la prospérité locale,
« quand il ne la détruit pas entièrement, à moins
« que le département ne trouve dans quelques
« circonstances particulières de situation ou de
« production une compensation à cette perte. »

Le département du Loiret est, après celui de la Sarthe, le département placé dans la position la plus défavorable, et cela, malheureusement, sans compensation. Le dernier tableau de cette statistique, combiné par nous avec l'article particulier au Loiret (2e vol.), nous montre que notre département, pour un revenu territorial de 17,516,000 fr., a payé, en 1831, en impôts de diverses natures, 14,001,284 fr. 81 c., somme qui ne comprend pas cependant les produits de l'entrepôt des sels, et qui n'a reçu que 5,270,185 fr. 41 c., ce qui lui cause une perte annuelle de 5,485,897 fr. 30 c., perte immense qui n'est même pas en rapport avec celle des vingt-trois départemens de sa catégorie, puisqu'à l'exception du département de la Sarthe, qui perd annuellement 5,755,305 fr. 28 c.; de celui des Côtes-du-Nord, qui perd 4 millions, et de celui de Tarn-et-Garonne, qui en perd 3 environ, tous les autres n'éprouvent qu'une perte de un à deux millions sur leurs impôts.

Les contributions directes du Loiret ayant été, en 1831, de 4,268,952 fr., ce département

paierait donc en impôts de ce genre le quart de son revenu territorial, évalué 17 millions; mais M. le directeur des contributions directes croit qu'il peut être porté de 20 à 25 millions, ce qui établirait encore entre le revenu et l'impôt un rapport de 5 à 1, tandis qu'il y a certains départemens dans lesquels ce rapport n'est que de 17 à 1.

Nous reconnaissons les difficultés que présente une meilleure répartition entre tous les départemens; mais si la réduction des rentes s'effectue plus ou moins prochainement, ainsi que nous en avons l'espoir, nous croyons qu'il serait juste alors d'appliquer inégalement une partie au moins du dégrèvement au soulagement des départemens les plus surchargés.

RAPPORT

FAIT A LA SOCIÉTÉ, AU NOM DE SES SECTIONS D'AGRICULTURE ET DES ARTS, SUR LES QUESTIONS QUI LUI ONT ÉTÉ ADRESSÉES PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS SUR LES TABACS.

Séance du 22 *janvier* 1836.

1° Rapport au nom de la Section d'Agriculture;

Par M. E. de Billy.

Messieurs,

Parmi les nombreuses questions que la commission d'enquête sur les tabacs vous a adressées vingt-sept seulement se rapportent à la culture

de la plante ; toutes les autres se rattachent au commerce de ses feuilles, ainsi qu'à la fabrication et à la vente des produits qu'elles fournissent. Cette culture n'ayant jamais été permise dans notre département, une seule des vingt-sept questions dont nous venons de parler a pu fixer l'attention de notre section d'agriculture.

Cette question (la quatorzième) est ainsi conçue:

Quelles seraient les conséquences de la liberté de la culture du tabac?

Ces conséquences, messieurs, sont très-différentes dans les deux systèmes du monopole et de la liberté de fabrication.

Dans le premier la régie, acheteur sans concurrence, fixe elle-même les prix. S'ils sont établis au-dessous ou à peu près de celui de *revient*, l'agriculture, ne trouvant point ou ne trouvant pas assez de bénéfices à produire, cessera bientôt de le faire, et la liberté de culture ne sera plus qu'un leurre. Si au contraire les prix sont avantageux la production pourra devenir hors de proportion avec la consommation. Forcée alors d'acheter et de fabriquer des matières dont elle n'aura pas le débouché, l'administration fera des pertes inévitables, et ira ainsi contre le but de son institution.

Cette combinaison de la culture libre et du

monopole de la fabrication n'étant guère possible ou admissible, nous ne vous entretiendrons de cette culture que dans le système de la liberté de fabrication. Nous en avons cherché les conséquences, non-seulement sous le rapport purement agricole, mais encore sous le rapport financier, par ce motif que la forme de l'impôt et sa quotité doivent nécessairement influer sur la production et sur ses bénéfices. Aucune limite d'ailleurs n'a été imposée à vos réponses.

Sous le rapport agricole, votre section est convaincue que la liberté de culture serait avantageuse surtout aux petits cultivateurs, parce qu'elle introduirait dans leurs assolemens une nouvelle plante qui exige beaucoup de main-d'œuvre. Elle le serait aussi, mais un peu moins, aux moyens et aux grands cultivateurs; cette solanée, par sa nature épuisante et les travaux de petite culture qu'elle exige, ne devant entrer que pour quelques hectares au plus dans une grande exploitation, ce qui, pour le dire en passant, doit rassurer contre les craintes de voir son introduction diminuer sensiblement les autres produits de première nécessité.

Sous le point de vue financier, les conséquences de la libre culture sont moins faciles à apprécier.

La commission d'enquête ayant posé pour

base essentielle et indispensable de toutes les réponses et de tous les systèmes la nécessité de maintenir le revenu de 50 millions que l'état retire de l'impôt sur les tabacs, nous n'avons pu, messieurs, raisonner que dans cette hypothèse.

Et alors nous avons craint que si l'on passait subitement du régime restrictif à la liberté illimitée, il n'y eût, du moins les premières années, une réduction notable dans le chiffre de l'impôt. La difficulté de renouveler au même instant dans toute la France des rouages aussi compliqués que ceux de la machine actuelle, et, ce qui pour nous est une considération du plus grand poids, les mécomptes qui ne manqueraient pas d'arriver aux spéculateurs agricoles et industriels par suite d'un trop grand empressement à se jeter dans des voies nouvelles, nous a amenés à penser que ce n'est que graduellement que l'on devra arriver à la liberté générale de culture, de fabrication et de vente; car si d'un côté un monopole, une restriction même, sont pour la liberté des entraves qu'on ne doit tolérer qu'en retour de l'intérêt public bien reconnu, de l'autre ce n'est qu'avec la plus grande circonspection que l'on doit renverser un système financier, même défectueux, lorsqu'un changement trop brusque peut ébranler la fortune publique.

Ainsi, pour conclure, votre section d'agriculture croit qu'il conviendrait :

1° D'accorder successivement la culture du tabac à un plus grand nombre de départemens, en commençant par les départemens vignicoles éloignés des frontières, dans lesquels la contrebande étrangère a moins de chances de succès. Chaque année on étendrait cette mesure, jusqu'à ce que tous les départemens y fussent compris;

2° De délivrer en même temps à ces départemens un nombre limité de patentes de fabrication libre, que l'on affermerait pour plusieurs années; la régie pourrait affermer de même une partie de ses établissemens actuels;

3° D'adoucir les formes arbitraires de la régie; mais c'est aux départemens qui ont eu à en souffrir que nous laisserons la tâche de les signaler, ainsi que les modifications qu'elles peuvent subir sans donner trop de facilités à la fraude.

2° Rapport au nom de la section des Arts;

Par M. Gay-Miron.

Messieurs,

De toutes les questions concernant les tabacs, que vous avez renvoyées à notre examen, celles relatives au commerce de ces produits,

et qui sont comprises dans le second des quatre paragraphes dont se compose le tableau qui nous a été remis, étaient les seules dont nous pussions nous occuper. Mais pour les traiter convenablement des connaissances très-spéciales étaient indispensables, et votre section, vous le savez, ne compte dans son sein qu'un petit nombre de commerçans et de manufacturiers qui tous sont entièrement étrangers à la fabrication et au commerce des tabacs.

Cependant, et pour justifier votre confiance, autant que pour répondre aux désirs de la commission d'enquête, votre section s'est livrée à l'examen de celles de ces questions qu'elle pouvait se permettre d'aborder, et qui sont au nombre de cinq; laissant la solution des autres aux hommes spéciaux, à la régie des tabacs et à l'administration des douanes.

30e QUESTION. *Les exportations pourraient-elles être favorisées sans nuire aux intérêts du trésor, et quelles mesures pourraient être prises dans ce but?*

Votre section s'est trouvée unanime dans sa réponse à cette question. Elle ne voit pas ce qui empêcherait, sous le rapport de l'exportation, d'assimiler les tabacs aux sucres et aux autres produits de l'Inde. Le mode employé à la sortie de ces produits lui paraît applicable

aux tabacs, dont l'exportation sera d'autant plus grande que les prix de vente, à qualité égale, seront plus modérés. Mais ce but ne peut être atteint qu'avec la liberté de fabrication, le monopole étant de sa nature peu favorable aux améliorations, et ennemi en quelque sorte de toute économie.

31e QUESTION. *La libre exportation des feuilles refusées par la régie comme non marchandes peut-elle être autorisée? quelles mesures pourraient être prises contre leur réimportation frauduleuse?*

Cette question ne nous a pas paru contenir une difficulté très-sérieuse. On ne voit pas, en effet, pourquoi on ne permettrait pas et même pourquoi on ne favoriserait pas l'exportation des feuilles refusées par la régie pour quelque raison que ce soit. Une fois hors de France, elles ne pourraient pas plus y rentrer que les tabacs étrangers; les mesures prises contre l'introduction frauduleuse de ces derniers leur deviendraient applicables et tourneraient à l'avantage du cultivateur, pour qui les feuilles refusées par la régie, dans l'état actuel des choses, seront en pure perte tant que la liberté de la fabrication n'existera pas.

32e et 33e QUESTIONS. *Quels sont les pays où pourraient être achetées les diverses qualités de tabacs nécessaires à la fabrication et au*

commerce de la France, soit pour entrer en concurrence avec la culture française, soit pour y suppléer, soit pour la remplacer?

Quelles sont les diverses espèces de tabacs produits à l'étranger? quelle est leur qualité, leur emploi dans la fabrication, leur prix au lieu de production, sur les marchés de l'Europe et en France?

La régie des tabacs et l'administration des douanes peuvent répondre mieux que personne à ces questions. Elles savent mieux que qui que ce soit que c'est au Brésil, aux Antilles et dans les Etats-Unis que se trouvent les meilleurs tabacs, ceux sans lesquels on ne saurait obtenir les qualités supérieures, et qu'on mêle avec le plus d'avantage aux tabacs indigènes.

34e QUESTION. *Quels produits nécessaires à la consommation des pays vendeurs la France aurait-elle à leur livrer en retour?*

Nous répondrons à cette demande ce que toute personne qui n'est pas absolument étrangère au commerce sait aussi bien que nous, c'est que nous possédons des objets nombreux d'échange dans les produits de notre sol et dans l'industrie de nos manufactures. Les premiers consistent dans nos vins des départemens méridionaux, particulièrement dans ceux de Bordeaux, dans nos eaux-de-vie, les meilleures de

l'Europe, enfin dans nos tissus de fil, lin, côton, et surtout dans ceux de soie, pour lesquels nous ne craignons aucune espèce de concurrence. On peut y joindre encore les articles de goût et de modes, dans lesquels nous n'avons point de rivaux. Tous ces objets sont d'un débouché assuré en Amérique, et il est rare qu'ils n'offrent pas de grands bénéfices aux expéditeurs.

Telles sont, messieurs, les observations sur le commerce des tabacs que votre section des arts avait à vous présenter.

Usant aussi de la faculté accordée par la commission d'émettre sur cette matière son opinion particulière, elle n'hésitera pas à se prononcer en faveur d'un système qui établirait la liberté absolue de la fabrication en admettant pour la culture des restrictions que l'on pourrait faire disparaître à mesure que le temps et l'expérience auraient fait connaître les moyens les plus propres à réprimer la fraude, et à assurer au trésor le revenu que lui procure le monopole.

L'administration des droits - réunis a des moyens assurés de connaître tous les jours les quantités d'eau-de-vie et de vinaigre fabriquées en France. Elle sait précisément ce que chaque débitant en vend journellement. Ne pourrait-elle pas aussi savoir combien chaque fabricant

de tabac ferait entrer chez lui de kilogrammes de feuilles, combien il livrerait de tabacs de diverses natures à la consommation? Les débitans ne pourraient-ils pas être surveillés par cette même administration, ainsi que le sont les débitans de boissons? Si ce problème était résolu par l'administration, rien n'empêcherait plus de laisser cette branche d'industrie dans le domaine commun; car le gouvernement, qui connaît l'importance de la consommation de la France, n'aurait qu'à fixer le *quantum* de l'impôt pour obtenir une somme égale à celle que lui procure le monopole.

Un bon système de douanes, une sévérité salutaire dans la répression de la fraude, compléteraient les mesures nécessaires pour faire jouir l'industrie et l'agriculture de nouveaux moyens de travail et de prospérité.

Notre département et notre ville en particulier trouveraient, nous n'en doutons pas, des avantages réels dans la culture et la fabrication du tabac. Nous possédons dans le val de Loire et dans quelques parties de la Beauce des terres où cette plante réussirait très-bien. Nos agriculteurs se livreraient avec d'autant plus d'empressement à sa culture, et elle entrerait avec d'autant plus d'avantages dans leurs assolemens, que par la fumure et les binages réitérés qu'elle

exige, elle disposerait merveilleusement la terre à donner de riches récoltes en céréales.

Notre ville, que de nombreuses fabriques de bonneterie et ses belles raffineries de sucre rendaient autrefois si active, veuve maintenant de la majeure partie de ces établissemens, verrait renaître dans son sein le goût du travail. Des hommes actifs et industrieux se livreraient à ce nouveau genre de fabrication. Pour vous en convaincre il vous suffira de vous rappeler que pendant le peu de temps que cette industrie a été libre il s'est élevé à Orléans quatre fabriques dont une seule occupait plus de cent ouvriers. Ces fabriques, qui paraissaient opérer avec profit, se rétabliraient et fourniraient à une foule d'individus aujourd'hui inoccupés des moyens d'existence assurés, sans lesquels nous ne saurions voir diminuer cette liste d'indigens qui pèsent si lourdement sur les paroisses et sur le bureau de bienfaisance, et qui, vous le savez, forment près du quart de notre population.

OBSERVATION

SUR UN ANÉVRISME DE LA CROSSE DE L'AORTE;

Par M. Lanoix fils.

Séance du 19 février 1836.

Messieurs,

M. B..., professeur au collége royal d'Or-

léans, d'un tempérament nervoso-sanguin, d'un caractère irritable et d'une constitution robuste, était sujet, depuis l'âge de trente ans, à des accès de goutte qui, peu longs et peu douloureux dans le principe, le devinrent davantage en 1828 et 1829. Ces accès étaient réguliers, et la goutte attaquait constamment les articulations des extrémités supérieures ou inférieures, sans porter son action sur les organes internes.

Mon père donnait quelquefois ses soins au malade lorsque les paroxysmes de goutte devenaient plus intenses. Ces paroxysmes présentaient alors un caractère très-inflammatoire par la fièvre qui les accompagnait dès le début, par la rougeur excessive des points enflammés.

La diète, quelques boissons délayantes et des applications copieuses de sangsues parvenaient à les dissiper aisément. Au bout de quelques semaines le malade pouvait reprendre ses travaux.

Mais, comme je l'ai relaté déjà, M. B... doué d'une constitution robuste, en proie à des passions auxquelles il pouvait difficilement résister, peu tempérant d'ailleurs, comme le sont la plupart des hommes vigoureusement organisés, reprenait bientôt des habitudes peu conformes à sa constitution goutteuse, et moins encore aux conseils que mon père lui donnait sur le régime

que sa position lui commandait impérieusement.

Vers la fin de 1829, M. B..., à la suite d'un accès de goutte peu intense, fut atteint tout-à-coup d'une douleur située à la partie postérieure et moyenne du thorax, correspondant à l'angle inférieur de l'omoplate, avec fièvre, oppression vive, sans éprouver de toux ni d'expectoration.

Il fit appeler mon père, qui l'avait perdu de vue depuis plus d'un an; les accidens qui s'étaient développés semblaient appartenir à une métastase goutteuse. Ils furent calmés par l'application de synapismes aux pieds, par des sangsues sur l'endroit douloureux, et par un régime sévère. En trois ou quatre jours ils disparurent presque en totalité.

Cependant l'oppression persistait, le malade ne pouvait se promener dans sa chambre sans beaucoup de gêne; la continuité de la douleur vers l'angle de l'omoplate, fort incommode, surtout dans sa marche, qu'il ne pouvait exécuter qu'en inclinant le tronc de ce côté, engagèrent mon père à s'assurer exactement du point douloureux.

En appuyant par hasard, dans cette exploration, une de ses mains sur la partie antérieure et gauche de la poitrine, près du sternum, quel fut son étonnement en sentant sous sa main des battemens artériels!

Il mit alors la poitrine à nu et aperçut une tumeur grosse comme un petit œuf, donnant des pulsations isochrônes à celles du cœur.

Il ne fut plus douteux dès ce moment pour lui que son malheureux malade était atteint d'un anévrisme de la crosse de l'aorte, dont le développement, peu sensible pour le malade dans l'origine, avait fait des progrès qui étaient devenus trop graves pour être surmontés.

Il fit part aux amis de M. B... des craintes que lui inspirait la position du malade. MM. Jallon et Lévesque furent consultés.

Le traitement conseillé dans ce cas fût adopté unanimement; il se borna à des saignées, à la diète, au repos et à des applications froides et styptiques sur la tumeur.

Ces moyens soulagèrent instantanément le malade; mais l'oppression persistant, la maigreur augmentant faute d'alimentation, le malade, accablé d'ennui de ne pouvoir plus se livrer à ses occupations ordinaires, désira, au bout de trois ou quatre mois, aller revoir sa famille habitant le Languedoc.

Il se rendit à petites journées à Pézénas sa patrie, où il arriva au mois de juillet, maigre, faible, mais pourtant moins oppressé.

Il y séjourna un an à peu près, et en revint dans un état apparent de santé, ayant,

disait-il, abandonné le régime diététique, pris de l'exercice à cheval et ayant recouvré la plus grande partie de ses forces et de son embonpoint.

Au milieu de cette amélioration la tumeur anévrismatique n'avait éprouvé aucun changement. Cependant le malade, plein de sécurité sur sa position, avait repris ses habitudes et l'exercice de sa profession, lorsque, vers la fin de juin 1832, il fut atteint d'une dyssenterie qui pendant trois semaines mit sa vie dans le plus grand danger.

Sa constitution vigoureuse résista à cette nouvelle atteinte; il fut guéri complètement à la fin de juillet.

Pendant le long espace de temps qui avait suivi cette dernière maladie la tumeur n'avait fait aucun progrès sensible; la douleur au-dessous de l'omoplate s'était sensiblement obscurcie, et M. B... se livrait avec sécurité à la joie que devait lui inspirer le recouvrement d'une santé si chèrement acquise, lorsque, le 28 octobre 1832, en faisant une partie de billard avec un de ses amis, il éprouva tout-à-coup une syncope et un refroidissement tels qu'on crut qu'il allait mourir à l'instant.

M. le docteur Latour jeune lui donna d'abord ses soins, et il reconnut bientôt à quelle cause était dû un semblable accident. La tumeur

n'offrait presque plus de pulsations, et le pouls s'éteignait sous le doigt.

A son arrivée mon père fit transporter le malade dans sa maison et me fit appeler.

Je le trouvai dans l'état suivant : Couché sur le dos, la tête penchée en arrière, les yeux saillans, la respiration haute et précipitée, le pouls presque nul, les extrémités froides et un peu convulsées, la tumeur anévrismale affaissée sur elle-même et pour ainsi dire disparue.

A l'inspection de la poitrine, à son bombement anormal, à son défaut de sonorité, il fut facile d'attester qu'un épanchement sanguin provenant de la rupture du sac anévrismal venait de s'opérer.

Ne prévoyant pas où se bornerait l'épanchement, voulant autant qu'il était en mon pouvoir déterminer la coagulation du sang épanché, on fut d'avis d'appliquer des compresses d'eau froide sur la région occupée par la tumeur et sur les parties latérales et postérieures de la poitrine de ce côté, et, soit la position horizontale, soit ce dernier moyen, les progrès de l'épanchement s'arrêtèrent.

Le pouls devint alors plus sensible, la chaleur reparut aux extrémités, et la respiration s'améliora. Le reste de la nuit fut assez calme.

Le lendemain à notre première visite le malade avait conservé la même position horizontale que la veille, le pouls était fort et battait 98 pulsations, la main appliquée sur l'endroit de la tumeur y ressentait un léger frémissement, et l'auscultation y faisait entendre un bruit confus impossible à décrire.

(Saignée de deux palettes, repos absolu). Le soir, amélioration de tous les accidens, le pouls encore un peu fréquent; le malade demande quelques alimens, une tasse de lait lui est accordée.

La nuit du deuxième jour est assez calme, le malade ne semble pas éprouver plus de gêne dans la respiration.

Le troisième jour au matin l'état du malade nous paraît plus fâcheux; la respiration est plus gênée, le pouls a plus de force, plus de fréquence; la douleur de la partie postérieure du dos se fait sentir de nouveau.

La saignée du bras et les compresses d'eau froide sont renouvelées. Amendement sensible de tous les accidens.

Rien de nouveau durant le cours de la journée. Vers le soir M. B..., se fiant au mieux qu'il avait éprouvé, oubliant la recommandation expresse que nous lui avions faite de tenir sans cesse la même position horizontale, fait un effort

pour se lever, et au même instant il est pris d'une syncope mortelle.

Autopsie 36 heures après la mort, en présence de MM. Lévesque, Latour jeune, Duvernay, Lanoix père.

ÉTAT EXTÉRIEUR. Embonpoint remarquable. Peu de roideur cadavérique. Peu d'altération des traits. Chaleur persistante et matité complète du côté gauche du thorax. Sonorité du côté opposé. Disparition de la tumeur saillante à travers les côtes.

Voulant conserver intacte la tumeur qui avait fait saillie entre les 3e et 4e côtes sternales, je procédai de la manière suivante à l'ouverture de la poitrine :

Deux incisions parallèles; la première de la partie moyenne de la clavicule du côté droit s'étendait jusque la base de la poitrine; l'autre depuis l'aisselle du même côté jusqu'à la base également, réunies toutes deux par une transversale.

Par ce moyen je mis à découvert tout le poumon droit, que nous trouvâmes dans l'état sain. Le médiastin était refoulé par la tumeur anévrismale.

Désirant, avant de passer à l'examen du côté gauche, voir les rapports de la tumeur saillante à travers les côtes avec les muscles de la partie antérieure de la poitrine, j'enlevai successive-

ment la peau et le tissu cellulaire adipeux qui lui étaient superposés.

Les fibres du muscle grand pectoral, amincies et écartées, laissaient entrevoir la membrane cellulo-fibreuse de cette tumeur.

L'expansion tendineuse des fibres du petit pectoral, en passant par-dessus, venait encore lui donner plus de force; les côtes amincies étaient usées par les battemens de la tumeur.

Le côté gauche fut ouvert par le même procédé que celui de droite, en évitant l'ouverture de la tumeur. Une grande quantité de sang noir coagulé remplissait ce côté du thorax.

Le poumon, comprimé dans toute son étendue par le sac anévrismal, et réduit à l'épaisseur de la main, ne faisait plus ses fonctions; cependant il ne me parut point altéré dans son organisation; il crépitait et surnageait.

Le cœur, refoulé en bas, était placé transversalement sur le diaphragme et fortement déjeté à droite; son volume était ordinaire, les oreillettes, vides de sang, étaient affaissées sur elles-mêmes; le péricarde contenait peu de sérosité; il adhérait à la tumeur dans une grande partie de son étendue.

Avant de procéder à l'ouverture du sac anévrismal je cherchai l'endroit où la rupture avait eu lieu, me rappelant alors la douleur

accusée par le malade pendant la vie à la partie postérieure du dos, vers l'angle inférieur de l'omoplate; j'y portai toute mon attention et y découvris en effet une ouverture béante de la largeur d'une petite lentille à bords arrondis et ramollis.

Le sac ouvert nous a présenté, comme dans tous les cas d'anévrisme de la crosse de l'aorte, des concrétions fibrineuses en très-grand nombre et d'une épaisseur remarquable.

Celle qui tapissait le fond de la portion du sac anévrismal, qui faisait saillie à travers les côtes, offrait une épaisseur de plusieurs lignes, et par sa présence avait sans doute contribué au peu de progrès de dilatation de cette tumeur.

A l'endroit de la rupture les parois du sac étaient ramollies, la même inflammation chronique avait également occasionné le ramollissement de la colonne vertébrale en ce point.

Les autres organes étaient dans leur état normal.

RAPPORT SUR L'OBSERVATION PRÉCÉDENTE;

Par M. LATOUR.

Séance du 15 *avril* 1836.

MESSIEURS,

La crosse de l'aorte est sans contredit la por-

tion du système artériel la plus sujette aux anévrismes. Le voisinage du cœur, qui y pousse le sang avec force; sa courbure, qui lui en fait recevoir directement tout l'effort, le défaut de soutien de la part des parties environnantes, semblent être les causes principales qui la prédisposent à cette cruelle affection. Aussi les exemples ne sont pas rares. Les auteurs en ont consigné un grand nombre soit dans des écrits particuliers, soit dans les ouvrages périodiques. Notre collègue M. Lanoix fils vous a présenté une nouvelle observation dont je suis chargé de vous rendre compte. Le malade qui en est le sujet était connu de plusieurs d'entre nous. Il aurait pu très-probablement pousser beaucoup plus loin sa carrière, sans un travers d'esprit dont je suis étonné qu'il ne soit pas fait mention. Ce ne fut que vers la fin de 1829 qu'il réclama les soins de M. Lanoix père, lequel, frappé du désordre qu'il voyait dans les fonctions respiratoires, voulut explorer le thorax, et découvrit une tumeur anévrismale saillante à travers les côtes. Il arrive fréquemment, je le sais, que des anévrismes internes font des progrès considérables sans produire de bien graves accidens. On en a vu qui n'avaient pas même été soupçonnés avant la mort subite qu'ils avaient occasionnée. Mais dans le cas dont il s'agit il est au moins

douteux que la maladie soit parvenue à ce degré de développement sans se manifester par des troubles fonctionnels assez sensibles, des symptômes assez significatifs pour que notre honorable confrère l'eût reconnue à une époque plus favorable au succès d'un traitement rationnel, si son malade l'avait consulté plus tôt, surtout s'il lui avait accordé une entière confiance. En effet, je l'ai rencontré souvent chez un de mes cliens, et chaque fois je lui trouvais un teint maladif, une altération notable dans le timbre de la voix, une respiration singulièrement viciée, quoique sa poitrine fût large; il se plaignait à ses amis seulement d'avoir une mauvaise santé. Aussi prenait-il depuis fort long-temps la drogue drastique de Leroy, dont il attendait toujours de merveilleux effets. J'ai peine à croire qu'il se fût de la sorte condamné, dans la force de l'âge, à se médicamenter continuellement, s'il n'avait pas ressenti quelque mal profond dont il cherchait en vain à se débarrasser par ce moyen. Quoi qu'il en soit, après avoir passé quelque temps au sein de sa famille, dans une grande tranquillité de corps et d'esprit, disposition si désirable et si salutaire dans son état, il revint se mettre de nouveau sous l'influence pernicieuse de circonstances propres à accélérer le cours du sang en surexcitant trop souvent l'action du

cœur, lorsqu'au mois d'octobre 1832, au milieu des émotions peut-être trop fortes d'une partie de jeu, et sans que rien fît d'ailleurs prévoir un tel événement, comme cela arrive souvent en pareil cas, la rupture de l'anévrisme se fit tout-à-coup et devint bientôt mortelle.

Si la marche de la maladie n'a rien offert de remarquable, l'autopsie cadavérique a donné des résultats assez curieux, notamment en ce qu'on a trouvé l'ouverture en arrière et la colonne vertébrale altérée, bien que le sac anévrismal eût pris sa direction en avant. Je dois le dire pourtant, cet examen laisse beaucoup à désirer dans les détails. On veut maintenant, et avec raison, plus de précision dans le langage médical. Il serait à souhaiter que l'auteur eût fait connaître les côtes usées, quel intervalle livrait passage à la tumeur anévrismale, quelles étaient enfin les vertèbres ramollies. Les parois aortiques n'ont pas fixé non plus son attention. Les tuniques étaient-elles toutes dilatées, ou bien y en avait-il de rompues? existait-il ou non, en même temps que la poche anévrismale, de la dilatation dans le pourtour du vaisseau? Ce sont là autant de lacunes qui diminuent le mérite de l'observation. Cependant nous avons pensé qu'elle conservait encore assez d'intérêt pour être insérée aux annales.

ÉLOGE HISTORIQUE

DE M. L'ABBÉ MÉRAULT ;

Par M. Des Portes, membre de la section des Belles-Lettres.

Séance du 29 avril 1836.

Messieurs,

C'est presque une témérité d'entreprendre l'éloge d'un homme dont le nom est parmi nous dans toutes les bouches et le souvenir dans tous les cœurs. Comment se flatter d'être le digne interprète de sentimens devenus populaires? Comment oser redire à chacun ce que chacun s'est déjà dit, et avec cette éloquence intime auprès de laquelle toute autre sera toujours froide et décolorée?

Mais quand le devoir parle l'amour-propre doit se taire. L'espoir de votre indulgence m'a aussi encouragé à mettre à exécution un dessein qui présentait de tels écueils.

Vous n'avez pas, du reste, cherché long-temps dans le nombre de collègues que la mort nous a ravis quel était celui dont je venais vous entretenir, et votre pensée, devançant ma voix, vous avait sans doute déjà désigné M. l'abbé Mérault. Ce nom suffit pour m'absoudre de tout reproche d'excès dans les craintes que je viens d'exprimer.

Athanase-René Mérault était né à Paris, en 1744, d'une de ces familles de magistrature au milieu desquelles les mœurs antiques se conservaient dans toute leur pureté. Aux premiers enseignemens qu'y reçut son enfance succéda pour sa jeunesse une éducation éminemment religieuse, et de là sans doute une vocation qui devint celle de toute sa vie. On le mit au collége de Juilly, le plus renommé de tous ceux que dirigeaient alors les Oratoriens (1). Ce fut

(1) Juilly, bourg du diocèse de Meaux, à sept lieues de Paris, était autrefois une abbaye de chanoines réguliers, fondée en 1182 sous le règne de Philippe-Auguste. En 1637 elle fut réunie par voie d'échange à l'Oratoire, et quelques années après cette congrégation y établit un collége décoré dès son origine par Louis XIII du titre d'*académie royale*. Il devint bientôt très-célèbre. La suppression de l'Oratoire, lors de la révolution, n'empêcha pas le collége de subsister, et il échappa comme par miracle à la destruction, grâce au dévouement d'un Oratorien, le P. Prioleau, qui en fit l'acquisition. Au retour de l'ordre Juilly reprit presque son ancienne splendeur, le propriétaire de cet établissement ayant appelé autour de lui plusieurs de ses anciens confrères qui continuèrent même long-temps après sa mort d'y diriger l'enseignement. Juilly est encore aujourd'hui une maison d'éducation gouvernée par des ecclésiastiques de beaucoup de mérite.



là qu'il fit ces fortes études dont les traces furent si profondes qu'elles étaient fraîches encore chez lui dans la vieillesse la plus avancée. L'amour du travail, beaucoup de facilité et d'imagination, donnent raison des brillans succès qu'il obtint pendant ses humanités. Un caractère liant et aimable, une spirituelle gaîté, de nobles et généreux penchans, expliquent les souvenirs qu'il laissa à ses maîtres et à ses condisciples, souvenirs tellement chers que deux générations des uns et des autres les avaient fidèlement conservés.

A seize ans son éducation était terminée, et le monde s'ouvrait devant lui jeune homme, appelé par sa position sociale et par sa fortune à y tenir un rang distingué. Mais le choix de son avenir était fait. De tous les avantages qui lui étaient promis il n'en retint qu'un seul qu'il ne pouvait guère éviter; encore n'était-ce pas pour lui qu'il consentait à être riche.

Sa famille le destinait à servir dans la marine; mais il avait résolu d'embrasser la profession d'ecclésiastique, et il entra dans la congrégation de l'Oratoire.

Cet institut célèbre, fondé en 1611 par l'un des plus illustres prélats de l'église de France, le cardinal de Bérulle, était une communauté séculière de prêtres voués à l'instruction des

jeunes membres du clergé dans la science de leur état, dans le bon usage de cette science, et dans la pratique des vertus sacerdotales. Le but primitif du fondateur ne tarda pas à acquérir un développement tout naturel en s'étendant à la création des séminaires, c'est-à-dire des colléges où l'on forme des sujets pour l'état ecclésiastique dès leur enfance. Ainsi, prendre le prêtre à ce premier âge, l'initier aux élémens des connaissances humaines en général, et en même temps de celles toutes spéciales qui lui sont nécessaires pour l'accomplissement de sa grave mission; lui inspirer graduellement les qualités qu'elle exige; puis, lorsque son jugement mûri lui permet d'en mesurer l'étendue et de se pénétrer des sacrifices qu'elle impose, le mettre à même de l'accepter librement et en pleine connaissance de cause; lorsqu'il est enfin entré dans les ordres, compléter son éducation par de plus hauts enseignemens, et, après avoir achevé l'homme, préparer l'apôtre : voilà ce que faisait l'Oratoire dans ses établissemens. L'épiscopat français lui dut plusieurs de ses membres les plus éminens en talens et en vertus, et comment ne pas nommer ici parmi eux l'une des gloires de notre chaire, l'un de nos plus grands orateurs, Massillon, élevé à l'Oratoire et Oratorien lui-même?

Les progrès rapides de la congrégation dans l'estime générale lui en méritèrent bientôt un témoignage qui l'obligea d'agrandir encore son domaine. On crut en effet que des hommes qui savaient si bien préparer de jeunes sujets pour le saint ministère ne réussiraient pas moins à en former d'autres pour le monde, et de toutes parts les colléges publics furent offerts aux nouveaux pères. On ne s'était pas trompé, et j'en appellerai ici au souvenir de tous ceux qui, soit par eux-mêmes, soit par des traditions récentes encore, ont pu se convaincre de l'habileté des Oratoriens dans l'art d'élever la jeunesse. C'est qu'ils possédaient tout ce qu'exige une tâche aussi pénible que délicate, l'abnégation complète de tout autre intérêt que l'accomplissement d'un devoir accepté avec dévouement, exécuté avec conscience; une grande austérité de doctrines tempérée par l'indulgence et la douceur; le talent de se faire aimer des jeunes gens tout en les soumettant au joug d'une stricte discipline. Leur instruction était aussi variée que solide, et la juste importance qu'ils attachaient à l'enseignement de la religion et à ses pratiques ne leur faisait pas négliger celui des belles-lettres et des autres connaissances nécessaires à l'homme qui doit vivre de la vie sociale. Aussi leurs colléges ne tardèrent-ils pas à acquérir la même réputation que leurs séminaires.

Ce qui distinguait encore l'Oratoire de la plupart des autres communautés, c'était la liberté d'avenir laissée par les statuts à ses membres, que n'enchaînait aucune espèce de vœux. Cette sage disposition leur permettait donc d'entretenir des relations avec le monde, et de pouvoir joindre aux sérieuses vertus de la retraite les avantages puisés dans le commerce des hommes éclairés et polis. Il faut avoir connu les Oratoriens ; il faut avoir vécu avec eux pour savoir jusqu'à quel point les principes de religion et de morale les plus rigides se concilient aisément avec l'urbanité des manières et même avec l'élégance du savoir-vivre. Cette heureuse alliance de qualités, moins incompatibles qu'on ne le croit communément, brillait d'un vif éclat dans les fondateurs de la congrégation, et s'était perpétuée chez leurs successeurs. C'est par ce motif sans doute que dès son origine elle fut choisie pour asile par plusieurs personnages d'une naissance élevée ayant occupé de grands emplois, et que des jeunes gens appartenant à des familles riches et distinguées s'empressaient d'y entrer.

J'aurais craint, messieurs, de m'être écarté de mon sujet par cet aperçu historique d'un ordre qui n'est plus, si je n'avais pensé que l'éloge de l'homme qui fut lui-même un des plus respectables débris de cet ordre se rattachait par plus

d'un lien à cette digression. Vous reconnaîtrez mieux encore le rapport naturel de ces deux sujets quand je vous aurai retracé la vie, les travaux et le caractère de M. Mérault.

J'ai dit combien il avait fait honneur à l'Oratoire comme élève. Il ne tarda pas à l'honorer aussi comme maître; car un bien court intervalle sépara pour lui ces deux titres.

A l'âge où beaucoup d'autres apprennent encore, il fut jugé déjà digne d'enseigner, et son début fut une chaire de théologie à Montmorency. Ce premier pas dans la carrière, quelque remarquable qu'il fût, n'était rien auprès du second.

L'Oratoire avait à Paris et à Lyon deux maisons appelées *l'Institution*, où ceux qui se destinaient de bonne heure à faire partie de la communauté achevaient leurs études. On y formait aussi les jeunes régens qui étaient envoyés ensuite dans les colléges. C'était un emploi bien responsable que la direction d'un semblable établissement, véritable école normale où les leçons d'une éducation transcendante ne s'adressaient plus aux faibles perceptions de l'enfance, mais à des intelligences déjà développées; où il ne s'agissait plus seulement d'instruire, mais de montrer à communiquer l'instruction. Ajoutons qu'aux connaissances éten-

dues et à la maturité qu'exigeait cette mission il fallait nécessairement unir une piété et des vertus exemplaires, car elle consistait à édifier autant qu'à enseigner; car la religion et la science étaient là surtout inséparables. Vous jugerez du reste de toute l'importance de ce poste, quand vous saurez qu'il avait été occupé par plusieurs des généraux de l'Oratoire, auxquels il avait servi comme de degré pour monter à cette haute dignité. Telle était la place que les supérieurs de M. Mérault n'hésitèrent point à lui donner en le mettant à la tête de l'Institution de Paris; et il n'avait pas encore vingt-cinq ans lorsqu'il reçut ce témoignage d'une si grande confiance. Plus de vingt années d'exercice la justifièrent trop bien pour que toute autre louange ne soit pas ici superflue. Permettez-moi cependant, afin de vous faire mieux apprécier encore la manière dont il s'acquittait de ses fonctions, de laisser parler sur ce sujet un de ses élèves qui a déjà déposé le tribut de ses souvenirs dans un recueil périodique (1) auquel je l'emprunterai.

« Notre digne supérieur, dit cet ancien Ora-
« torien, veillait avec une sollicitude toute pater-
« nelle sur les élèves qu'il était chargé de former.
« Sa belle âme se peignait sur sa figure toujours

(1) *L'Ami de la Religion*, n° 2529.

« calme et riante. Son esprit était orné, son abord
« gracieux, sa conversation spirituelle. Dans les
« promenades c'était à qui se presserait autour de
« lui. Dans les conférences du soir il aimait à
« développer le plan de plusieurs ouvrages qu'il
« a publiés depuis. Sa bienveillance suivait ses
« jeunes confrères jusque dans les colléges où on
« les envoyait, et il soutenait leur vertu par des
« avis utiles. » Un seul trait peut-être manque à ce tableau, et il a pu rester inconnu à son auteur, parce qu'il est de belles actions qui demeurent long-temps enveloppées du mystère qu'elles ont recherché. C'était chez M. Mérault la bienfaisance, besoin irrésistible pour lui et auquel il obéissait dès lors en ajoutant aux sages conseils qu'il adressait à ses élèves de généreux dons offerts à quelques-uns avec cette délicatesse qui en double le prix et n'en permet pas le refus.

Ce fut au milieu de ces travaux et de ces vertus que la révolution surprit M. Mérault. Sa carrière fut, comme tant d'autres, brusquement interrompue par ce grand bouleversement. Toutes les congrégations, même séculières, étant supprimées, celle de l'Oratoire dut se dissoudre comme les autres. Ce ne fut pas toutefois sans que la portion la plus saine de ses membres réclamât énergiquement contre la mesure qui l'atteignait.

M. Mérault signa la protestation avec soixante de ses confrères, et en cela il ne crut être que conséquent avec les principes qui lui avaient déjà servi de règle dans ces jours d'épreuve. Invité en effet à adhérer, comme tous les autres citoyens, à la déclaration de liberté et d'égalité devant la loi proclamée précédemment, il ne s'y était pas refusé. Mais par la raison même qui l'avait engagé à y souscrire, il ne pouvait consentir à ce qu'on gênât plus tard chez lui l'exercice du premier et du plus précieux de ces droits. Il lui était donc permis de se plaindre qu'on voulût lui imposer de force une sécularisation que les statuts de son ordre lui assuraient déjà, et une liberté dont il n'avait pas besoin puisqu'il la possédait tout entière.

Quoi qu'il en soit, le séjour de Paris devint bientôt si dangereux pour les ecclésiastiques insermentés que M. Mérault ne put y rester. Il vint donc chercher un asile à Orléans, où l'appelaient des relations de famille, et où, j'aime à le dire à l'honneur de ses habitans, plus d'un proscrit trouva alors une généreuse hospitalité.

Mais il était bien difficile d'échapper tout-à-fait aux périls d'une telle époque, et M. Mérault ne put éviter d'être arrêté et mis à la maison de la Croix, transformée en prison, et dans laquelle il resta un an. Il est impossible de

parler de cette détention sans rappeler un trait charmant qui s'y rattache, et qui le peint tout entier. Il avait eu pour geôlier à la Croix un homme qui fut arrêté lui-même, quelque temps après, comme prévenu d'un détournement de deniers publics. Le hasard fit que M. Mérault rencontra cet homme au moment où on le conduisait en prison. Reconnaître ce malheureux, qui s'empressait d'implorer son assistance, se montrer vivement touché de sa situation, lui promettre de tout faire pour l'en tirer, et écrire sur-le-champ à l'autorité qu'il le cautionnait du montant de la somme détournée, tout cela fut pour M. Mérault l'affaire d'un moment. Il semblait que le pénible souvenir qu'éveillait en lui le nom seul de cet homme, dont il n'avait point eu d'ailleurs à se louer, fût un titre de plus à sa bienveillance et à ses secours, et il n'eut point de repos qu'il ne l'eût fait rendre à la liberté. On s'afflige d'être obligé d'ajouter qu'un tel service ne fut payé que d'ingratitude; mais celui qui faisait le bien comme par instinct était au-dessus de cette décourageante épreuve, et son cœur lui disait en cette occasion, comme dans bien d'autres, que la charité qui spéculerait sur la reconnaissance ne serait plus la charité.

Le rétablissement du culte trouva encore

M. Mérault à Orléans. Il y avait exercé son ministère dans l'intérieur des familles qui étaient demeurées fidèles à la religion persécutée ; aussi ces familles étaient devenues la sienne ; leur patrie était désormais sa patrie, et, sans le savoir comme sans y prétendre, il allait être appelé, en restant au milieu d'elles, à payer avec usure l'hospitalité qu'il en avait reçue.

A peine le concordat de 1802 eut-il relevé le siége épiscopal à Orléans, que le nouveau titulaire, M. Bernier, nomma M. Mérault l'un des membres de son chapitre, et peu après il le chargea du rétablissement de son séminaire. Confier ce soin à l'ancien supérieur de l'institution de l'Oratoire était, de la part du prélat, une preuve de ce tact et de cette connaissance des hommes qu'il possédait, comme on sait, à un haut degré. Jamais choix ne fut en effet plus heureux.

C'est ici, messieurs, c'est surtout dans cette partie de l'éloge de M. Mérault que je dois avouer mon impuissance de le louer aussi bien que l'a déjà fait la reconnaissance publique, et qu'il vaudrait mieux peut-être la laisser parler toute seule. Ici viennent se retracer à votre mémoire comme à la mienne des faits contemporains, des actes dont nous avons été, dont nous sommes encore les témoins, qui vivent en

quelque sorte sous nos yeux. Si de rien faire beaucoup s'appelle créer, M. Mérault fut, dans toute l'étendue du mot, le créateur de l'établissement qu'il avait été chargé de relever de ses ruines. Un local étroit et insuffisant aggrandi par des acquisitions successives, trois séminaires au lieu d'un, deux maisons de campagne, la subvention modique allouée par le gouvernement, seule ressource annuelle qui fût assurée, convertie bientôt en un revenu considérable; voilà pour les avantages matériels dont il sut doter ce que, encore une fois, on peut appeler son œuvre. Les humanités et une instruction religieuse approfondie enseignées à trois cents élèves, dont la moitié au moins recevait l'éducation et plusieurs même la nourriture et l'entretien gratuitement; voilà ce que le restaurateur des écoles ecclésiastiques dans ce diocèse trouva le moyen de faire à la fois pour tant de paroisses veuves de leurs pasteurs, et pour cette portion nombreuse de la société qui, au sortir d'une crise d'ignorance et d'irréligion, éprouvait si fortement le besoin d'une éducation morale. M. Mérault avait-il ainsi, par les seules inspirations de sa charité, trouvé dès lors la solution du problème qu'une louable philanthropie a cherché depuis à réaliser, le meilleur système pour dispenser à la partie indigente du peuple

les bienfaits de l'instruction? Ce que je puis assurer du moins, et sans crainte d'exagération, c'est que les heureux résultats, les succès brillans et rapides que je viens de rappeler, nul autre que lui n'eût pu les obtenir. Mais ce n'est pas seulement par sa longue expérience dans une semblable tâche, ce n'est pas seulement non plus par l'ardeur d'un zèle qui s'augmentait de toute sa prédilection pour elle, qu'on peut les expliquer. L'étonnante prospérité à laquelle parvint le séminaire sous sa direction doit être attribuée à des causes plus efficaces encore, à un autre genre de dévouement plus admirable et plus rare. Certes, cet établissement n'eût jamais obtenu de tels avantages avec les faibles secours qu'accordait l'autorité; la bienfaisance publique, il est vrai, y joignait les siens; sollicitée par l'infatigable supérieur, elle répondait avec largesse à ses pressans appels. Mais pourquoi tant de mains généreuses s'ouvraient-elles à sa voix, et de toutes ses exhortations quelle était la plus puissante? Vous le savez, messieurs, ce fut son propre exemple. Eh! qui pouvait ignorer que sa fortune personnelle, ses revenus tout entiers et jusqu'à ses capitaux étaient consacrés à l'entretien et à l'amélioration du séminaire? Qui ne savait que dans cette bourse des quêtes publiques, présentée aux fidèles, les

premiers deniers, la somme la plus considérable y avait toujours été déposée par lui-même? C'était là son secret pour provoquer l'abondance des offrandes, c'était là son éloquence pour prêcher l'aumône!

Dans le régime intérieur de son administration, dans ses relations avec ses élèves, il était le même homme qu'à l'Institution de l'Oratoire. Ici encore il appartenait plus particulièrement à ceux dont l'heureuse jeunesse reçut ses doctes et édifiantes leçons, d'offrir à sa mémoire le tribut qu'elle réclamait, et ce pieux devoir, plusieurs l'ont déjà trop bien rempli pour que je l'entreprenne moi-même (1). Des enfans qui veulent honorer leur père ne se seraient pas exprimés avec plus de reconnaissance, et cependant des biographes n'accordant à un mort que ce qu'ils lui doivent, la vérité, n'auraient pas tenu un langage plus irréprochable devant la conscience publique; car c'est une de ces vies bien rares dans l'histoire desquelles le jugement peut sans danger se laisser guider par le cœur.

---

(1) MM. Hue et Jules Zanole, le premier dans le journal *l'Orléanais*, le second dans une *Notice biographique* sur M. Mérault, publiée à Orléans peu de temps après sa mort.



On éprouve, messieurs, un véritable embarras quand on essaye de choisir, parmi les vertus que les auteurs de ces touchans récits nous ont montrées dans M. Mérault, celle qui l'emportait sur les autres. Permettez-moi cependant de vous en rappeler une qui, à elle seule, m'a paru les résumer toutes, parce qu'à côté de cet immense amour du bien qui passionnait son âme, elle fait voir le désintéressement le plus pur; parce qu'elle prouve que chez lui la prudence la plus éclairée tempéra constamment un vif et bien naturel désir d'atteindre le but de ses efforts.

Former des prêtres, combler les vides de ce clergé français dont la révolution avait tant éclairci les rangs, tel était ce but sans doute fort légitime. Mais le respectable directeur, tout en conduisant vers cette fin les jeunes gens qui s'y destinaient, était bien loin d'exercer sur leur vocation la moindre influence. Plus éloigné encore de faire sentir à ceux dont l'éducation avait été toute gratuite, que leur entrée dans les ordres en fût comme le prix, il se faisait une loi, pour eux comme pour tous, de les laisser maîtres du choix de leur carrière. Plusieurs en effet rentrèrent dans le monde après leurs études. Il ne s'en plaignait pas, il ne voyait ni ingratitude de ses bienfaits ni dé-

ception de ses espérances dans cet usage d'un libre arbitre, si nécessaire en pareil cas. On l'entendait dire au contraire : « Il vaut mieux qu'ils prennent ce parti que de faire de mauvais prêtres. » Il eût craint peut-être de céder à un sentiment d'orgueil en ajoutant : « J'en aurai fait au moins des honnêtes gens. »

La direction du séminaire aurait suffi à l'ambition de M. Mérault, de même qu'elle satisfaisait complétement ses goûts ; mais l'estime qu'inspiraient son caractère et son mérite lui avait presque en même temps fait conférer d'autres fonctions auxquelles les événemens donnèrent par la suite beaucoup d'importance et de responsabilité. Dès 1805 il avait été nommé grand-vicaire. Ce titre et les suffrages du chapitre le placèrent à la tête du diocèse pendant plusieurs vacances du siége épiscopal, et il en partagea aussi l'administration dans d'autres conjonctures où sa mission devint extrêmement délicate. Vous vous rappelez en effet, messieurs, les difficultés dont elle fut environnée lorsque, après la mort de M. Rousseau, la volonté du chef de l'état lui donna pour successeur un ecclésiastique fort distingué sans doute par ses talens et par ses qualités, mais auquel manquait l'institution canonique. Le récit détaillé des difficultés suscitées par cette circonstance extraor-

dinaire est hors de mon sujet; mais la sage habileté avec laquelle M. Mérault sut en triompher y rentre tout-à-fait. Médiateur entre des partis opposés, désireux d'éviter des luttes fâcheuses et qui auraient pu amener le danger d'un schisme, d'un côté il maintenait à l'évêque nommé l'autorité que lui avait reconnue le chapitre, et s'efforçait d'adoucir par l'aménité de ses relations avec ce prélat les froissemens auxquels l'exposait sans cesse une situation précaire; de l'autre, il restait fidèle à la plus scrupuleuse orthodoxie de principes, et nul n'aurait pu lui reprocher une seule concession préjudiciable aux droits sacrés du chef suprême de l'église. Pour tout dire en un mot sur la prudence qu'il mit à ménager des intérêts si difficiles à concilier, il s'attira la reconnaissance et l'amitié de l'évêque nommé, sans rien perdre de la confiance et de la vénération du clergé.

On s'étonnerait que l'épiscopat n'eût jamais été offert à un tel homme, qui en était déjà si près par son titre et plus près encore par sa capacité. Il y aurait dans cet oubli d'un mérite aussi éminent de quoi taxer d'injustice les divers gouvernemens sous lesquels il vécut, si, rendant hommage à la religion et lui cherchant de dignes ministres dans les hautes fonctions, ils eussent négligé d'y appeler celui-

là; mais il faut les disculper d'un si grave reproche. Si M. Mérault ne fut point évêque, c'est qu'il ne le voulut pas; plusieurs siéges lui furent proposés, celui de Vannes particulièrement, peu de temps après le concordat; il les refusa tous. Sa modestie, c'est trop peu dire, sa profonde humilité l'en éloigna toujours. Aux temps de la primitive église, lorsque l'élection populaire conférait l'épiscopat, nul doute que les suffrages publics ne l'y eussent élevé; mais nul doute aussi qu'il eût fallu lui faire violence comme aux Remy et aux Césaire. A une autre époque M. Mérault put faire triompher sa résistance et ses scrupules; mais le sentiment qui les lui inspirait était tellement sincère, il était si éloigné de tirer vanité soit de l'offre, soit du refus, que l'un et l'autre restèrent comme un secret entre lui et un petit nombre d'amis ou d'intermédiaires. Ce fait aussi honorable qu'important était donc dans sa vie une sorte de problème, grâce à l'obscurité dont il avait voulu l'entourer, et j'ai dû prendre pour le vérifier presque autant de soin qu'il en avait pris lui-même à le cacher.

Nous venons de le voir sortir avec bonheur d'une position embarrassante, parce que son caractère doux et liant ne lui suggérait que des procédés empreints de modération et de

bienveillance; d'autres épreuves lui donnèrent l'occasion de prouver qu'il savait aussi montrer au besoin une fermeté courageuse. Le gouvernement des cent-jours, voulant se rattacher par un nouveau serment tous les fonctionnaires publics, avait songé à étendre cette obligation jusqu'aux ecclésiastiques. Consulté sur ce dessein et en prévoyant les suites désastreuses, M. Mérault adressa à un des ministres de cette époque les représentations les plus franches et les plus propres à l'en détourner. « Très-peu de prêtres, lui disait-il, consentiraient au serment, et je répondrais plutôt de la tranquillité de ceux qui refuseraient que de celle des hommes qui le prêteraient. » Le pouvoir comprit l'inutilité et les autres inconvéniens de la mesure combattue par un homme aussi éclairé et qui ne voulait pas plus transiger avec sa conscience qu'il ne recherchait les honneurs de la persécution. Le projet n'eut pas d'autre suite (1).

A partir de 1816, époque de la retraite de M. Raillon, M. Mérault resta chargé du

(1) C'était Fouché, qui, ayant connu M. Mérault à l'Oratoire, lui avait demandé son avis sur les dispositions du clergé. Il communiqua la réponse de M. Mérault à Napoléon. Celui-ci la lut sans humeur et la remit au ministre en disant : *Laissons les prêtres tranquilles.*

gouvernement du diocèse, qui comprenait alors deux départemens. En 1819 ce long intérim cessa enfin par l'élévation de M. de Varicourt au siége d'Orléans. Si M. Mérault avait rencontré dans tous les prédécesseurs du nouvel évêque la plus haute confiance dans son mérite, si chacun d'eux s'était plu à rendre hommage à ses vertus et à chérir son caractère, on peut dire qu'il trouva chez M. de Varicourt une vive sympathie née de leurs premiers rapports et qui ne cessa de s'accroître, une âme qui tout d'abord répondit à la sienne, une étroite amitié dont la mort même fit éclater toute la force. Ce fut, en effet, entre les bras de son premier grand-vicaire que voulut mourir ce prélat trop tôt ravi à l'amour de ses diocésains. Nul ne ressentit plus profondément cette perte que M. Mérault. Ses regrets personnels s'augmentaient encore de toute la reconnaissance qu'il portait à celui qui en était l'objet, au nom du séminaire, puisque M. de Varicourt avait obtenu la restitution pour cet établissement de son ancien domaine, converti en caserne pendant la révolution. Il l'avait aussi enrichi de ses dons, et lui avait légué son cœur pour dernier gage de sa paternelle affection, ce cœur où, d'après les propres expressions du pieux testateur, M. Mérault avait occupé une si grande

place. Aussi voulut-il acquitter sa propre dette autant que celle de ses élèves en consacrant une somme considérable à orner la place de ce précieux dépôt dans la chapelle que lui-même avait précédemment fait construire à ses frais au séminaire. Le nouveau bienfaiteur pouvait-il être mieux honoré que par l'ancien ?

Les droits de M. Mérault à ce titre augmentaient chaque jour; car, soit pour les embellissemens, soit pour les besoins de la maison, il donnait sans cesse; mais chaque jour aussi voyait tarir la source de ses libéralités. Elles avaient fini par épuiser sa fortune et jusqu'à son crédit à l'époque où les membres de la congrégation qui dirigeait le séminaire avant la révolution, ayant été rappelés à sa tête, il leur en remit l'administration. Cette séparation lui coûta sans doute; car s'il est vrai que l'homme s'attache à ses semblables par les services même qu'il leur rend, M. Mérault devait tenir par de bien fortes chaînes à l'institution qu'il avait comblée de ses dons. Et cependant, à voir l'inaltérable sérénité d'âme dont il ne cessa de jouir dans sa retraite, à en juger aussi par les nouvelles marques de cet intérêt de père qu'il ne cessa de donner au séminaire, on eût pu croire qu'il n'avait emporté en le quittant qu'un seul

regret, celui de ne lui avoir pas fait encore assez de bien.

Je viens de dire qu'il était devenu presque pauvre lui-même à force de seconder la charité publique. Il semble que la providence devait une indemnité à ce religieux observateur de son plus beau précepte, et elle la lui fit trouver dans un héritage inattendu qui lui rendit de l'aisance. Ce ne fut pour lui qu'un moyen de nouvelles bonnes œuvres. C'est ainsi qu'il consacra 12,000 fr. à fonder une école de charité à sa terre de Villevaudé, dans le diocèse de Meaux, et à doter cette école de 800 fr. de rente. En 1828 il donna 55,000 fr. pour rebâtir la maison et la chapelle des Carmélites de Blois. Voilà des actes que j'aime à vous retracer, messieurs, sans craindre plus que vous que le fréquent retour des faits de même nature dans la vie de M. Mérault n'y répande une teinte trop uniforme; car, heureux le panégyriste, heureux ses auditeurs, lorsqu'ils sont condamnés à de telles redites!

Le repos qui avait succédé pour M. Mérault à des occupations si laborieuses lui permit enfin de venir remplir parmi vous la place que vous lui destiniez depuis long-temps; car les titres qui l'y appelaient étaient déjà anciens. Au milieu des soins qui auraient absorbé tout entier un

esprit moins actif que le sien, il avait trouvé le temps de se livrer à la composition. Dès 1806, un ouvrage intitulé *Les Apologistes involontaires, ou la Religion chrétienne prouvée et défendue par les écrits des philosophes*, avait été son début dans cette polémique d'un genre ingénieux et neuf qu'il engagea avec certains écrivains du 18e siècle, et qu'il soutint avec la même supériorité dans trois autres productions publiées successivement, en 1821, 1822 et 1826, sous les titres suivans : *Les Apologistes, ou la Religion chrétienne prouvée par ses ennemis comme par ses amis.* — *Conjuration de l'impiété contre l'humanité.* — *Voltaire apologiste de la Religion chrétienne.* C'est, comme on le voit, le développement d'une même idée ; le christianisme vengé par les propres aveux de ses plus grands adversaires ; ceux-ci combattus et percés avec leurs propres armes, et réduits à proclamer eux-mêmes leur défaite. L'originalité du plan de l'auteur de ces quatre ouvrages, et la manière dont il l'exécuta, excluent de sa part toute prétention d'avoir voulu marcher sur les traces des Guénée et des Larcher, ces savans et redoutables champions des saintes écritures et de la révélation contre le philosophisme ; mais une place distinguée appartient encore à M. Mérault auprès de ces écrivains

célèbres, dont il a heureusement complété la tâche. Leur profonde érudition, secondée par une critique pleine de finesse et de bon goût, avait déjà, en effet, relevé et détruit les erreurs de tant d'écrits irréligieux, lorsque ses piquantes recherches en ont achevé la réfutation en signalant les contradictions fréquentes qui s'y rencontrent et les hommages à la vérité échappés, comme en dépit d'eux-mêmes, à ceux qui s'en étaient faits les antagonistes.

De 1825 à 1834 M. Mérault mit au jour sept autres ouvrages, ce sont :

Instruction pour la première communion.

Enseignement de la religion, en 5 volumes.

Mères chrétiennes : combien leur zèle est nécessaire au succès de l'éducation.

Preuves abrégées de la religion, offertes à la jeunesse avant son entrée dans le monde.

Recueil de mandemens sur l'instruction des peuples, ou méthode à suivre pour l'enseignement de la religion.

Aux Français.

Cours d'histoire et de morale.

Instruction pour les fêtes de l'année.

On reconnaît, au choix de la plupart de ces sujets, ce tendre intérêt pour l'avenir et le bonheur de la jeunesse, qui fut la noble et sainte passion de toute sa vie. En même temps

qu'il adressait aux parens ses pieux conseils pour l'éducation de leurs enfans, il mettait une égale sollicitude à faire goûter aux gens du monde les règles de la religion, à leur en rendre la pratique facile et douce. Ainsi, l'amour de l'humanité à tous les âges et dans toutes les conditions ne cessa d'inspirer ses écrits dans les dix ans écoulés depuis sa retraite. Et, chose étonnante! il en comptait quatre-vingts lorsqu'elle commença, et jamais sa plume ne fut plus féconde que dans les cinq années qui précédèrent sa mort, puisque chacune d'elles fut marquée par une publication. Et, ce qui n'est pas moins digne de remarque, toutes portaient l'empreinte d'une imagination brillante et jeune encore, d'une mémoire toujours présente, d'une chaleureuse et pénétrante diction! On a dit que chez les hommes doués d'une forte organisation morale c'était la tête qui mourait la dernière. Il faut croire que chez M. Mérault ce fut le cœur qui vécut le plus long-temps, car ses dernières œuvres partaient toutes de là.

Tel il s'y montrait, tel on le retrouvait dans les rapports habituels de la vie sociale. C'était une véritable jouissance que la conversation de cet aimable et spirituel vieillard, également riche des trésors de l'étude et des souvenirs

d'une longue carrière, à la parole vive, semée de traits heureux et fins dont beaucoup ont été retenus. Les grâces d'un esprit enjoué n'avaient en lui du reste rien de léger ni de frivole. C'était bien le *molle ac facetum* du poète latin, mais tempéré par les bienséances de son état et par une constante bienveillance.

Si les charmes de son commerce le faisaient rechercher avec empressement de ceux qui étaient à portée de les goûter souvent, les étrangers qui avaient eu occasion de l'entendre ne se montraient pas moins désireux de conserver avec lui des relations; et ce désir est facile à concevoir. Le style épistolaire est, à beaucoup d'égards, le style de la conversation, et il est impossible de ne pas aimer les lettres de celui dont on a aimé l'entretien. Je citerai dans le nombre de ses correspondans deux célébrités littéraires de notre époque, le comte Daru et le comte de Ségur, qui mettaient tous deux un grand prix et une grande exactitude à lui communiquer leurs idées et leurs compositions en échange des siennes. Son instruction le plaçait ainsi de pair avec les plus hautes capacités, sa politesse exquise de niveau avec les sommités sociales, tandis que sa tolérance lui conciliait toutes les

opinions; car elles ont été unanimes pour le respecter pendant sa vie et l'honorer après sa mort, et c'est là une rare et glorieuse exception.

Vous savez qu'il habitait la maison même où vécut et mourut Pothier, et cette circonstance devait donner lieu, comme elle l'a fait, à plus d'un rapprochement aussi touchant que juste. La bienfaisance était, en effet, l'une des qualités les plus éminentes du grand jurisconsulte dont je viens de prononcer le nom, et qui trouva dans M. Mérault un digne successeur. Les malheureux n'avaient point désappris le chemin de cette maison où ils étaient accoutumés à trouver des consolations et l'assistance. Son nouveau maître continuait de les leur prodiguer. « Combien de pauvres honteux allaient avec confiance lui découvrir leurs besoins et recevaient des secours efficaces dont la manière de donner et la commisération augmentaient le prix !... Combien de fois n'a-t-il pas porté au loin des aumônes qui n'étaient sollicitées que par les besoins qu'il apprenait ! Qui pourrait reconnaître et compter tant de bonnes œuvres faites dans le secret et cachées dans le sein de Dieu ? » Ne vous semble-t-il pas, messieurs, que ces dernières paroles aient été dictées à un contemporain de M. Mérault par le seul souvenir du bien qu'il lui a vu faire ? Eh bien !

il y a plus d'un demi-siècle qu'elles ont été prononcées sur la tombe de Pothier (1).

Ce fut le 13 juin 1835 que M. Mérault s'éteignit doucement après une courte maladie qui lui laissa jusqu'au dernier moment le libre usage de ses facultés intellectuelles.

Vous vous rappelez encore en ce moment le deuil universel qui suivit sa perte, l'immense concours qui accompagna ses obsèques. Quelle oraison funèbre aussi éloquente que ces regrets? Quel cortége plus magnifique que cet empressement de toute une grande cité.

Un nom si vénéré, une mémoire si chérie ne périront point. Pour les transmettre à la postérité il n'est besoin ni de monumens somptueux ni de fastueuses épitaphes. Toutefois, si l'on voulait indiquer à nos descendans la place où repose celui qu'ils auraient appris de nous à bénir, une courte et simple inscription suffirait, ce me semble, pour atteindre ce but, et pour résumer tout entière cette vie aussi pleine de bonnes œuvres que de jours, et cette inscription serait : *Pertransivit benefaciendo.*

---

(1) Eloge de Pothier par M. Letronne.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR L'ÉLOGE BIOGRAPHIQUE PRÉCÉDENT ;

Par M. Pailliet.

Séance du 6 mai 1836.

Messieurs,

Vous avez renvoyé l'examen de l'éloge de M. Mérault, prononcé dans la séance du 29 avril, à votre section des belles-lettres. C'était confier à ses membres une douce tâche, puisque vous leur fournissiez une nouvelle occasion de s'entretenir d'un confrère défunt que tous nous avons aimé et vénéré, et d'un discours que déjà la société avait écouté avec un vif intérêt.

Cependant il nous sera difficile, messieurs, de vous rendre l'impression que nous a faite la lecture attentive du discours de M. Des Portes, car c'est la même impression qui, dans la séance précédente, provoqua nos applaudissemens. La satisfaction, pour se manifester, n'a qu'un mot comme elle n'a qu'un mouvement. Que le souvenir de M. Mérault ait communiqué au panégyrique un attrait particulier, ou que le panégyrique soit l'expression habile de faits, de sentimens, d'idées avec lesquels nous sympathisons,

nous avons vainement cherché s'il était possible de mieux dire.

Peut-être ceux qui n'ont pas eu, comme nous, le bonheur d'être liés avec M. Mérault, trouveront-ils trop multipliées les pages consacrées à sa mémoire; car l'indifférence aime la brièveté.

Peut-être les puristes timides trouveront-ils trop hardie cette locution : *Un emploi responsable.*

Peut-être les amateurs du style bref blâmeront-ils la phrase large du panégyriste, quoiqu'elle ne manque ni de correction ni d'harmonie; mais M. Des Portes est orateur. Thomas ne devait pas rédiger ses éloges avec la phraséologie dont Labruyère s'est servi pour peindre les caractères.

M. Des Portes nous fait connaître ce célèbre institut de l'Oratoire, fondé sous Louis XIII par le cardinal de Bérulle, prélat d'un grand mérite et d'une haute vertu, qui fut aumônier de Henri IV, et qui, sous le ministère de Richelieu, osa faire de l'opposition, et, grâce à sa robe, impunément.

Cet institut tout à la fois religieux et savant, composé d'ecclésiastiques et de laïques, professait, prêchait, écrivait.

Il restituait au christianisme tout son charme en reproduisant et commentant sous toutes les

formes ces paroles de Jésus que M. Mérault répétait si souvent : Aimez-vous.

Il rendait hommage à la liberté de l'homme, en n'imposant aucun vœu à ses membres, en ne les retenant par aucun lien ; ce qui faisait dire au grand Bossuet, qui fut gallican et ne devint pas cardinal : « A l'Oratoire, une sainte liberté fait un saint engagement ; on obéit sans dépendre, on gouverne sans commander. »

Il engageait ses membres à vivre dans le monde pour mieux le connaître et mieux l'éclairer. Aussi ses prédicateurs semblaient-ils avoir découvert tous les mystères du cœur humain.

Il manifestait ces idées libérales dont l'Oratorien Massillon fut un si éloquent interprète.

De cette congrégation libre sortirent Malebranche, auteur de la *Recherche de la vérité*; Lecointe, rédacteur des mémoires qui préparèrent la paix de Munster et les grandes créations de Colbert ; le président Hénault, auteur de l'*Abrégé chronologique de l'histoire de France*; Bignon, si prodigieusement érudit ; le diplomate Barillon, à qui La Fontaine dédia *le Pouvoir des fables ;* le comte de Boulainvilliers, à qui les Oratoriens reprochèrent d'avoir émis contre le tiers-état des principes qu'il n'avait pas puisés chez eux ; Dotteville, traducteur de Tacite et

de Salluste; Barthe, l'ingénieux auteur des *Fausses infidélités* et de l'*Homme personnel, etc.* (1).

Pour imiter M. Mérault, qui, dans les œuvres des philosophes, cherchait à surprendre des aveux en faveur du christianisme et de ses institutions, aveux qu'ensuite il classait avec méthode pour en former un corps de doctrine qu'il opposait aux incrédules, nous allons citer un passage de d'Alembert sur la congrégation de l'Oratoire.

« C'est, dit-il, une société vraiment respectable, qui, sans intrigue, sans ambition, aimant et cultivant les lettres par le seul désir d'être utile, s'est fait un nom distingué dans les lettres sacrées et profanes; qui, persécutée et presque toujours peu favorisée, a fait, malgré ce fatal obstacle, tout le bien qu'il lui était permis de faire, et n'a jamais nui à personne, pas même à ses ennemis; enfin qui a su dans tous les temps, ce qui la rend encore plus chère aux sages, pra-

(1) A la suite d'un éloge de la congrégation de l'Oratoire en vers latins, par Charbuy, professeur de rhétorique à Orléans, imprimé dans cette ville en 1786, chez Rouzeau-Montaut, on trouve une longue liste des oratoriens célèbres. Une notice sur le collége Oratoriens de Juilly, par M. Adry (Paris, 1816, Delalain), donne sur le même sujet de précieux renseignemens.

tiquer la religion sans petitesse, et la prêcher sans fanatisme (1). »

M. Mérault était Oratorien.

Sa vie, si bien décrite par M. Des Portes, fut toute de dévouement à la religion catholique, mais conquérante par les bons exemples et les bons argumens, mais indulgente pour les convictions contraires; toute de dévouement à l'humanité : aucune infortune n'invoqua vainement notre digne confrère. Souvent même il allait au-devant du besoin, et épargnait aux malheureux la première démarche. Sa fortune devint celle des autres. Il fit des ingrats, et ne s'en plaignait pas. Comme le rappelle M. Des Portes, la charité qui spécule sur la reconnaissance n'est plus la charité.

M. Mérault publia plusieurs livres. C'étaient plus que de bons ouvrages, c'étaient de bonnes actions. Le savoir et le talent, chez M. Mérault, étaient encore de la vertu.

Il cessa, messieurs, de faire du bien dans sa 91e année, le 13 juin 1835. Il n'était plus. Quelle vie aussi longue fut mieux remplie et mérita davantage nos hommages et nos regrets! Telle est la puissance de la vertu, que ces opinions contraires qui divisent les hommes s'unirent toutes pour honorer la mémoire de M. Mérault! Un

(1) Éloge des académiciens, à l'article Massillon.

dernier devoir restait à lui rendre comme membre de cette société. Il a été dignement accompli, au nom de nous tous, par M. Des Portes. Que l'éloquent discours qu'il a prononcé dans la séance du 29 avril soit inséré dans nos annales! c'est le vœu de votre section des belles-lettres. Elle vous propose, messieurs, de le ratifier.

RECHERCHES

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES SUR LES ALMANACHS ORLÉANAIS, DEPUIS LEUR ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS;

Par M. De la Place de Montévray.

Séance du 2 mai 1836.

Si c'est avec la plus grande indifférence que l'on jouit de toutes les choses qui de nos jours contribuent tant aux agrémens de la vie civile, c'est qu'on croit qu'elles ont existé de tout temps, par cela seul qu'on les trouve établies, et qu'il paraît naturel qu'on ait dû se les procurer à toutes les époques, puisque toujours on en eut et le pouvoir et le besoin. Cependant ce sont assez généralement ces choses-là même dont l'introduction et l'usage sont si modernes, qu'elles manquaient aux générations qui nous ont précédés.

Ces réflexions s'appliquent naturellement aux

almanachs dans la forme où nous les voyons aujourd'hui.

Les *Almanachs* ou *calendriers*, qui quelquefois aussi ont reçu le nom d'*Etrennes*, à raison de l'époque annuelle à laquelle ils paraissent, ne contenaient dans leur origine que la nomenclature des mois, des jours et des fêtes de l'année, les heures du lever et du coucher du soleil et de la lune, leurs éclipses, et quelques prédictions adaptées à chacune des phases de ces deux astres. Mais ces petits ouvrages acquirent successivement plus de développement et d'utilité par s objets d'un usage journalier dont on conçut l'idée de les rendre dépositaires. Comme c'était toujours dans le dernier mois de chaque année qu'on les publiait, il parut assez naturel de les destiner à devenir pour le cours de celle qui allait s'ouvrir le répertoire de tout ce qui devait intéresser les citoyens auxquels ils étaient destinés, et de ce qui pouvait favoriser leurs relations habituelles. Ainsi l'*Almanach* connu depuis sous le nom de *royal*, qui parut à Paris dès l'année 1679, format in-8°, le premier des ouvrages de ce genre qui fut rédigé avec quelque soin, ne contenait dans son origine, outre le calendrier proprement dit, que le départ des courriers, le journal des fêtes du palais, l'état des principales foires du royaume, et la

nomenclature des villes où l'on battait monnaie. Louis XIV ayant eu, en 1697, la curiosité de voir cet almanach, l'éditeur, Laurent Houry, le lui présenta, et outre l'avantage de le lui faire agréer, il obtint, le 29 janvier 1699, celui d'un renouvellement de privilége sous le titre d'*Almanach royal*. A partir de cette époque il reçut successivement les améliorations qui l'ont conduit à l'état où nous le voyons aujourd'hui. La naissance des souverains, des princes et princesses de l'Europe; tout ce qui concerne l'administration de la France en général et celle de Paris en particulier, les établissemens publics et privés, le commerce et l'industrie, tous ces objets devinrent de son domaine, et à cet égard il fut bientôt le modèle de ceux que les provinces, qui sentirent l'avantage d'un tel répertoire, surent ensuite approprier à leurs localités. Enfin, et c'est du milieu du siècle dernier que date le commencement de cette sorte d'innovation, les sciences, les arts et la littérature adoptèrent cette forme pour mettre chaque année les amateurs au courant de tout ce qui pouvait les intéresser.

C'est à partir de 1750 que la ville d'Orléans a commencé à jouir d'un almanach entièrement consacré à son pays, et périodiquement publié chaque année. On en avait cependant conçu

l'idée bien antérieurement, puisque, dès 1736, Charles Jacob, imprimeur à Orléans, publia un ouvrage dans le genre des almanachs ou calendriers, sous le titre suivant :

Détail historique de la ville d'Orléans pour l'année 1736, etc. Orléans, in-8° de 92 pages, non compris le calendrier.

Ce petit ouvrage, remarquable en ce qu'il fut le premier de ce genre qui ait paru dans notre ville, fut réimprimé en 1742, avec quelques corrections, par le même Charles Jacob, qui l'intitula alors :

Etat présent de la ville d'Orléans et de ses dépendances pour l'année 1743, in-8°, 2 parties de chacune 48 pages.

On trouve dans l'un et l'autre de ces deux opuscules une chronologie des rois, comtes et ducs d'Orléans; l'état exact de tous les corps, juridictions, siéges et bureaux tant ecclésiastiques que judiciaires, civils et militaires existant alors à Orléans, avec les noms et les demeures de toutes les personnes qui les composaient, le tableau des foires et marchés de la province, et un traité sur toutes les mesures alors en usage dans les diverses contrées de l'Orléanais, avec leurs rapports entre elles. Ce dernier traité, curieux en ce qu'il décrit l'état si compliqué dont nous a délivrés le nouveau système d'uniformité des

poids et mesures, deviendra encore utile aujourd'hui à tous ceux qui auront intérêt à traduire dans la langue nouvelle de la science ce que les titres et les écrits anciens ont exprimé dans l'idiome de leur temps. Cette partie surtout a été très-améliorée dans la troisième édition que le même imprimeur a donnée de son ouvrage en 1752, in-8° de 188 pages, et XII de préliminaires, sous son premier titre de *Détail historique de la ville d'Orléans*, etc. Cette dernière édition est préférable aux deux précédentes, tant à raison des augmentations et corrections qui y ont été faites, que parce qu'on y trouve une *description de la ville d'Orléans* (en 12 pages), qui a servi en grande partie de modèle à toutes celles qui ont été mises depuis à la tête de tant d'almanachs de notre province.

Les trois ouvrages dont nous venons de parler sont mentionnés honorablement dans la *Bibliothèque historique de la France*, du père Le Long, in-folio, nouvelle édition donnée par Févret de Fontette, et finie par Barbeau de la Bruyère, de 1768 à 1778, tome III, n° 3565 (1).

Mais ces *Détails historiques*, quoique tenant, par la nature des objets dont ils traitaient, à la classe des almanachs, n'en présentaient pas cependant tous les avantages, puisque, ne parais-

sant qu'à des époques indéterminées, ils n'offraient pas la possibilité de connaître chaque année la situation de la ville à laquelle ils étaient destinés, et que leur format in-8° les rendait peu portatifs.

Ces inconvéniens firent naître à l'imprimeur Martin Couret de Villeneuve père une idée qui eût dû être celle du premier rédacteur. Sous le titre d'*Étrennes orléanaises*, il commença, en 1750, à publier, format in-18, un véritable almanach orléanais, qui, devant se reproduire annuellement, donnait à cet ouvrage sur ceux qui l'avaient précédé l'avantage d'être constamment approprié aux usages journaliers de ses concitoyens (2).

A la tête de ses premières *Étrennes orléanaises*, Couret fit imprimer un abrégé de l'état de la ville d'Orléans, et une chronologie de ses ducs, et en 1751 il y inséra le commencement des *Annales orléanaises*, qu'il continua les années suivantes. Ces Annales sont dues à notre savant historiographe Daniel Polluche. Elles commencent à l'an 702 de Rome, et sont continuées jusqu'à l'an 1590 de l'ère vulgaire. La dernière de ces notices se trouve dans les étrennes de 1769. La mort de Daniel Polluche, arrivée le 5 mars 1768, a laissé incomplet cet opuscule, que personne n'a essayé de terminer.

Les *Étrennes orléanaises* ne s'étaient saisies que des détails relatifs à la seule ville d'Orléans, et par conséquent leur utilité, comme leur débit, se trouvaient circonscrits dans les limites de cette cité. Pierre Recullé, de Jargeau (3), crut, et avec raison, qu'un ouvrage de ce genre acquerrait un plus haut degré d'intérêt, et qu'il offrirait surtout à son éditeur une vente plus assurée, si l'on parvenait à le faire rechercher par tous les habitans de la généralité, en faisant pour les différentes villes et gros bourgs qui la composaient alors ce que Couret avait fait pour la seule ville d'Orléans. Pierre Rouzeau, imprimeur en cette ville, féconda cette pensée et fit paraître pour 1763, sous le titre de *Calendrier historique de l'Orléanais*, un almanach rédigé d'après ce nouveau plan. En 1765 il imprima en tête de ce calendrier le commencement des *Annales, ou Histoire abrégée d'Orléans*. Ces notices historiques ont été continuées sous son successeur, C. A. Le Gall, le années suivantes. Elles comprennent le précis de l'histoire de notre ville jusqu'à l'année 1758. La dernière se trouve dans le calendrier de 1782. La rédaction de ces courtes, mais fidèles annales, est due au laborieux bénédictin dom Fabre, à qui furent confiées pendant quarante ans la garde et la conservation de la bibliothèque publique d'Orléans (4).

Les almanachs des deux rivaux paraissaient simultanément chaque année, avec des succès assez inégaux, celui de Le Gall obtenant presque toujours une préférence que la latitude de son plan devait naturellement lui assurer. Mais cette circonstance tournait au profit du public, chacun des deux éditeurs faisant chaque année de nouveaux efforts pour conserver ou pour vaincre la supériorité que l'un avait acquise sur l'autre.

Deux événemens assez singuliers changèrent tout-à-coup la situation de ces deux compétiteurs.

Le Gall, dans son calendrier de 1772, avait inséré une notice du conseil supérieur de Blois, avec les noms et les demeures des membres qui le composaient. On supposa, dans la rédaction de cette notice, des intentions qu'on peignit comme suspectes au gouvernement, et M. le chancelier de Meaupou fit suspendre la vente et la circulation de ce calendrier. En 1773 le privilége exclusif de tous les almanachs et calendriers du royaume fut accordé à un seul breveté, de qui dorénavant tous les imprimeurs devaient obtenir les permissions qu'il n'accordait qu'au prix de sacrifices très-considérables. Solliciteur plus adroit, ou, pour mieux dire, moins parcimonieux que Le Gall, Couret obtint le privilége du *Calendrier historique de l'Or-*

léanais, et le premier, dépouillé d'un ouvrage qui faisait le principal fonds de son imprimerie, se trouva trop heureux ensuite de se faire accorder le privilége des *Etrennes orléanaises*, dont Couret était auparavant l'éditeur, et qui se trouvaient bornées à ce qui concerne la seule ville d'Orléans; mais Le Gall ajouta à l'intérêt et à l'utilité de ces étrennes en les enrichissant de détails relatifs à toutes les différentes branches de commerce, de manufactures et d'industrie de la ville.

Après le rappel des parlemens M. de Miromesnil, devenu garde-des-sceaux, fit révoquer le privilége exclusif des almanachs, et remit en vigueur les principes qui régissaient cette matière avant l'innovation de 1773.

Alors une lutte s'engagea entre Couret et Le Gall. Ce dernier fondait ses droits à la restitution du privilége du *Calendrier historique*, dont il était privé depuis trois ans, sur ce qu'il avait pris naissance dans l'imprimerie de Pierre Rouzeau, dont il était le successeur, et que la disposition qui l'en avait dépouillé était un attentat à sa propriété, l'existence de ce privilége ayant nécessairement influé sur le prix qu'il avait mis à l'acquisition des presses de son prédécesseur.

Couret prétendait au contraire que la publi-

cation de ses *Etrennes orléanaises* ayant précédé de treize ans l'existence du *Calendrier historique*, l'apparition de ce dernier ouvrage avait été dès l'origine une violation de sa propriété, en ce que ce *Calendrier historique*, qui eût dû être réduit aux détails des villes de la généralité autres que celle d'Orléans, contenait aussi ceux de cette même ville, qui avaient fait constamment le principal objet de ses étrennes.

Mais Le Gall opposait à Couret que le titre qu'il invoquait était bien peu respectable, puisque son ouvrage ne pouvait être regardé que comme une usurpation faite sur Charles Jacob, qui, dès 1736, avait publié le *Détail historique d'Orléans*, dont le fond était absolument le même que celui des *Etrennes orléanaises*.

M. le garde-des-sceaux, devant qui cette affaire fut discutée en 1775, la termina en rétablissant pour les almanachs de l'Orléanais les choses dans l'état où elles étaient avant 1773. Le Gall rentra dans le privilége du *Calendrier historique*, et Couret eut celui des *Etrennes orléanaises*. Depuis cette époque jusqu'à celle de la révolution, ces deux imprimeurs et ceux qui ont succédé à leurs presses, savoir : Jacob-Sion, successeur de Le Gall, et L.-P. Couret de Villeneuve fils, successeur de son père, ont

fait paraître chaque année celui des almanachs orléanais dont ils avaient reconquis le privilége.

La révolution de 1789 n'apporta presqu'aucun changement à cet état de choses, et quoique le système des priviléges en matière de librairie ait successivement fait place à une concurrence sans bornes et à une liberté presque illimitée, cependant il ne parut à Orléans dans chaque année que deux almanachs, et encore ce n'a pas été sans quelques lacunes.

Les successeurs à l'imprimerie de Le Gall continuèrent à faire paraître le *Calendrier historique*, savoir : Jacob-Sion, pour 1789, 1790 et 1791, et M. Darnault-Maurant, pour 1792, 1793 et 1794. Il suspendit alors cette publication pour la reproduire en l'an VII et en l'an VIII (1798-1799 — 1799-1800); mais de ce moment cette reprise n'eut plus de suite.

Les *Etrennes orléanaises* ont cessé lorsque Couret de Villeneuve a quitté sa ville natale. Son dernier almanach est celui de 1791. Conçu d'après un plan nouveau, il contient quelques préliminaires assez curieux et utiles; et pour chaque jour du mois des proverbes, des pensées et même quelques anecdotes qui ne manquent ni d'intérêt ni d'agrément.

En quittant Orléans Couret de Villeneuve

avait vendu le matériel de son imprimerie à Capmartin, son ancien prote. Les *Étrennes orléanaises* ne faisaient pas et même ne pouvaient pas faire partie de cette cession. Lorsqu'à la suite des contestations qui s'élevèrent, en 1775 et années suivantes, entre Le Gall et Couret, ce dernier obtint le renouvellement de son privilége des *Étrennes orléanaises*, enregistré à la chambre syndicale le 22 septembre 1780, il y fut apposé la restriction suivante: « Voulons qu'il jouisse de l'effet du présent « privilége pour lui et ses hoirs à perpétuité, « pourvu qu'il ne le rétrocède à personne. » Ainsi finirent alors les *Étrennes orléanaises*.

Deux nouveaux almanachs ne tardèrent pas à remplacer ceux qui avaient cessé d'exister.

L'imprimeur Jacob l'aîné fit paraître, pour 1791, la première année de son *Almanach du département du Loiret*, qu'il dédia aux administrateurs, et auquel il donna, à partir de l'an XIII, (1804—1805) le titre d'*Annuaire* (5). Il a été continué sans interruption jusqu'à nos jours tant par lui que par son successeur M. Alexandre Jacob son fils.

Capmartin mourut à Orléans le 24 brumaire an VIII (15 novembre 1799). Huet-Perdoux, libraire dans la même ville, acquit ses presses par acte devant Me Fougeron, notaire, du 20

fructidor an VIII (7 septembre 1800). En 1802 il conçut la pensée de faire revivre les anciennes *Étrennes orléanaises*, et à partir de l'an XI (1802 1803) cet imprimeur, et après lui sa veuve et M. Danicourt-Huet, son gendre, n'ont cessé de les publier chaque année.

Depuis la première révolution ces petits écrits ont offert plus d'intérêt. Leurs éditeurs en firent en quelque sorte le répertoire de la plupart des lois d'intérêt général promulguées à cette époque, où les législations civile, criminelle et administrative, qui jusques là avaient régi la France, éprouvaient soit des améliorations, soit des bouleversemens qui préludaient aux innovations successives dont le cours n'est pas encore arrêté.

Ces almanachs acquirent aussi de ce moment plus d'importance par les divers morceaux de sciences, de littérature et d'histoire dont ils devinrent les dépositaires. Et ici se présente à notre pensée une réflexion qui n'est pas sans quelque amertume. La plupart de ceux qui se procurent ce genre d'ouvrage n'y cherchent qu'un guide, dont en général l'utilité cesse avec l'année à laquelle il est consacré. Peu de personnes conservent donc ces opuscules, et ainsi les morceaux intéressans que quelques-uns d'eux contiennent courent risque d'être perdus pour les sciences et pour les lettres (6).

Nous croyons donc bien mériter de notre province en terminant ces recherches par une nomenclature exacte de tous les morceaux insérés dans les almanachs orléanais qui ont rapport à notre histoire, et de ceux qui nous ont paru devoir être sauvés de l'oubli dont pourrait les menacer le genre d'ouvrages dans lesquels ils ont été recueillis.

Nous indiquerons dans les calendriers historiques et annuaires d'Orléans des Le Gall, Jacob-Sion, Darnault-Maurant, Jacob aîné et Alexandre Jacob, le petit écrit intitulé : *Idée générale des trois départemens compris dans l'ancienne province de l'Orléanais, et de la ville d'Orléans;* la notice particulière au département du Loiret, et celles relatives aux choses les plus curieuses qu'offre la ville, et aux événemens remarquables qui y sont arrivés de l'an 702 de Rome jusqu'à nos jours. Ces notices, depuis 1790 jusques et y compris 1812, et même dans quelques unes des années suivantes, y sont reproduites avec divers changemens, additions ou retranchemens.

Les autres morceaux qui peuvent être lus avec utilité et intérêt sont :

An XII (1803 - 1804). *Topographie du département du Loiret*, pag. 19 à 50. Cette topographie

a été reproduite avec quelques variantes dans les annuaires suivans, jusques et y compris celui de 1808, et par abrégé depuis cette époque.

1809. *Précis de la statistique du département*, pages 19 à 41 (7).

Extraits de différens mémoires sur la statistique de quelques cantons de l'arrondissement de la sous-préfecture d'Orléans.

Canton de Jargeau, pages 41 à 47.

Canton d'Olivet, communes d'*Olivet*, *Saint-Cyr-en-Val*, *Saint-Denis-en-Val*, *Saint-Jean-le-Blanc*, *Saint-Pryvé*, *Saint-Nicolas*, *Saint-Mesmin*. Pages 47 à 54.

Extraits de différens mémoires sur la statistique de l'arrondissement de la sous-préfecture de Gien. Pages 54 à 69.

1810. Statistique. *Canton de Patay*, par M. Hubert père, ancien maire de Saint-Péravy-la-Colombe. Pages 41 à 57.

1811. Statistique. *Canton de Châtillon-sur-Loing*, par M. Bouland, ancien commissaire à Terrier. Pages 39 à 53.

1817, années antérieures et suivantes, *Chronologie des évêques d'Orléans*, pages 50 à 54.

1818. *Notice sur les ateliers de charité. Notes historiques sur les antiquités de la ville d'Orléans. Événemens remarquables de l'année* 1817. Pages 167 à 179.

1819. Notices historiques. *Projet d'un monument à la mémoire de Pothier. Médaille décernée à Nicolas Gérardin de Domremi*, qui a cédé aux administrateurs du département des Vosges pour qu'on y élève un monument national, la maison où est née et a été élevée l'illustre héroïne Jeanne d'Arc, libératrice d'Orléans et de la France entière. *Construction d'un abattoir hors l'enceinte de la ville. Embellissemens d'Orléans*, pages 186 à 197.

1821. *Statistique.— Villes, principaux bourgs et villages du département.* Pages 171 à 191.

1822. *Essai biographique. — Savans, littérateurs et artistes orléanais*, par M. Alex. Jacob. Pages 173 à 203.

Notice sur le croup, par M. Authénac, médecin. Pages 203 à 233.

1823. *Souvenirs historiques des monumens de l'Orléanais. Notre-Dame de Cléry*, par M. Alex. Jacob, avec une gravure. Pages 169 à 205.

1824. *Souvenirs historiques des monumens de l'Orléanais. Abbaye de Saint-Benoist-sur-Loire*, par M. Alex. Jacob, avec 3 gravures. Pages 177 à 213.

1825. *Souvenirs historiques de l'Orléanais. Pithiviers.* Pages 208 à 211.

Notice sur le coffre de Saint-Aignan, par M. Jollois. Pages 211 à 223.

1826. *Souvenirs historiques. Extrait du quatrième tome des manuscrits de feu M. Hubert, chanoine de Saint-Aignan d'Orléans.* Pages 230 à 242.

1827. *Souvenirs historiques de l'Orléanais. Des sires de Courtenay*, extrait de Dubouchet. *Généalogie de la maison de Courtenay.* Pages 223 à 240.

1828. *Souvenirs historiques. Résumé de l'histoire de l'Orléanais.* Ce résumé, qui prend notre histoire à son origine et la continue jusqu'en 1029, commence Annuaire de 1828, pages 233 à 246; continue dans celui de 1829, pages 231 à 249, et finit, Annuaire de 1830, pages 237 à 240.

1831. *Notice historique sur Louis-Philippe Ier.* Pages 17 à 41.

1832. *Relation de ce qui s'est passé dans la ville d'Orléans en exécution des ordres du roi Charles IX, envoyés de Paris et arrivés dans ladite ville d'Orléans le 25 août 1572.— Extrait d'une lettre écrite le 20 juillet 1578 aux résidus de l'église d'Orléans, épars çà et là, par le ministre Daniel-Toussaint estant en Palatinat, etc.* XVI pages à la fin de cet Annuaire.

1833. *Établissement d'une caisse d'épargnes et de prévoyance à Orléans.* Pages 215 à 224.

Invasion du choléra-morbus dans les arron-

dissemens du département du Loiret depuis le 27 mars 1832 jusqu'au 30 septembre de la même année. Pages 232 à 235.

1835. *Notice sur le canal latéral à la Loire supérieure.* Pages 229 à 236.

De l'ancienne porte Saint-Jean. Pages 237 à 239.

1836. *Notice de la grande voirie du département*, par M. Saulnier, décédé préfet du Loiret. 12 pages, à la fin de l'annuaire.

Comptes des recettes et dépenses départementales pour 1833, *et budget, ou état des recettes et dépenses de la ville d'Orléans pour* 1835. Pages 13 à 30. Id.

Extrait des manuscrits de M. Lottin père. Copie de différentes pièces inédites et presqu'inconnues jusqu'à ce jour, concernant Jeanne d'Arc. Pages 45 à 50. Id.

Ancienne porte Saint-Jean. Page 51. Id.

Les *Étrennes orléanaises* contiennent en écrits historiques ou littéraires dignes d'être conservés ceux dont nous allons indiquer les titres :

An XI (1802 et 1803). *Réglement pour la perception de l'octroi municipal et de bienfaisance de la commune d'Orléans*, établi par la loi du 26 fructidor an VII (12 septembre 1799). Pages 47 à 71. Reproduit an XII (1803 et 1804). Pages 70 à 91.

An XII (1803 et 1804). *Notes et recherches sur la statistique du département du Loiret sur la Loire, sur les canaux de Briare, d'Orléans, de Loing et de Pui-la-Laude, sur le Loiret, sur les eaux minérales de la fontaine de Ségrais, près Pithiviers, et de celle de Beaugency*, par M. Latour père, médecin. Pages 34 à 36.

An XIII (1804 et 1805). *Département du Loiret. Topographie. Hydrographie.* Pages 75 à 90. Cet article est la suite de celui de l'année précédente.

1806. *Topographie. Ville d'Orléans. Notices sur quelques changemens survenus dans Orléans depuis la publication des essais historiques de Beauvais de Préau, docteur en médecine.* 1806. Pages 65 à 78. — 1808. Pages 75 à 85. — 1809. Pages 86 à 97. — 1810. Fin de ces notices, pages 65 à 70; Et *Topographie du département du Loiret*, pages 70 à 77. Toutes ces notices sont dues à notre savant et laborieux historiographe l'abbé Pataud.

1811. *Recherches historiques sur l'éducation nationale et les écoles publiques de l'Orléanais*, par l'abbé Pataud. Pages 184 à 196. Suite et fin, 1812. Pages 198 à 214.

1813. *Essais historiques sur quelques rues de la ville d'Orléans.* Pages 198 à 209. — 1814, pages 190 à 202. — 1815, pages 199 à 206, par

l'abbé Pataud. Ces essais devaient avoir une continuation, mais la longue maladie de langueur à laquelle succomba l'abbé Pataud ne lui permit pas d'achever cet opuscule.

1816. *Statistique de la préfecture du Loiret*, extraite de la statistique générale de la France. Pages 188 à 201.

1817. *Notices historiques sur quelques communes du département du Loiret, pour servir de suite aux notices sur les rues d'Orléans, rive gauche de la Loire.* Pages 203 à 213. Dernier opuscule de l'abbé Pataud.

1818. *Notice historique. Château de Chênevière.* Extrait des antiquités de M. de Caylus, par M. le comte d'Ourches. Pages 205 à 208.

1822. *Pose de la première pierre du nouveau palais de justice à Orléans.* Pages 214 à 217. — 1825, pages 130 à 132.

Procès-verbal de la députation de la ville d'Orléans à Domremi-la-Pucelle pour assister à la cérémonie de l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Jeanne d'Arc, le 10 *septembre* 1820. Pages 217 à 255.

1823. *Travaux publics. Quais d'Orléans.* Pages 145 et 146.

Éloge de Pothier, par M. Champignau, avocat. Pages 222 à 236.

1824. *Travaux publics. Construction de la*

halle au blé couverte. Pages 124 et 125. — 1825, pages 125 à 130. — 1826, pages 124 à 127.

Procès-verbal de l'exhumation des restes de Robert-Joseph Pothier, leur transport et dépôt dans l'église cathédrale de Sainte-Croix, le 14 novembre 1823. Pages 205 à 220.

1826. *Musée et cabinet d'histoire naturelle.* Pages 120 à 122. — 1828, pages 111 à 113. — 1830, pages 118 à 121.

Jardin botanique de la ville d'Orléans. Pages 123 et 124.

Ancien cimetière commun d'Orléans, par M. C. F. Vergnaud. Pages 127 à 133.

Notice historique sur l'ancienne université d'Orléans (extraite de *l'Indicateur orléanais*), par M. C. F. Vergnaud. Pages 250 à 264.

De quelques sépultures anciennes trouvées à Orléans, dans ses environs et dans le département du Loiret, par le même. Pages 241 à 249.

1832. *Almanach populaire pour* 1832, dédié aux habitans du Loiret, par M. le chevalier de Briche, ancien secrétaire-général de la préfecture du Loiret. 121 pages. — Suite, 1833, 48 pages. Fin, 1834, 60 pages. Ces petits almanachs, faits sur le modèle de ceux portant le même titre dont Franklin s'est servi avec tant d'avantage pour hâter la civilisation de son pays, contiennent

beaucoup de choses utiles en agriculture, et une *description statistique et topographique du département du Loiret*. Pages 83 à 110 de l'*Almanach* pour 1832.

Nous croirions laisser incomplètes nos recherches sur les almanachs orléanais, si nous ne les terminions par un tableau des articles biographiques ou nécrologiques qu'ils contiennent. On est certain de plaire aux amis de son pays et aux âmes sensibles en leur indiquant les écrits qui leur offriront des détails sur la vie publique et privée de ceux de leurs concitoyens dont ils regrettent la perte et dont ils honorent la mémoire, parce que dans beaucoup de circonstances ils ont appris à admirer leurs vertus ou à apprécier leurs talens.

Tableau des articles biographiques ou nécrologiques contenus dans les almanachs orléanais,

ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT DU LOIRET.

1821. *Laurent Jourdan*, chanoine titulaire et vicaire-général du diocèse d'Orléans, mort à Orléans le 10 septembre 1820, dans sa 86me année. Pages 192 et 193.

Defay-Boutherou, naturaliste, membre de plusieurs académies et de l'assemblée constituante, mort à Orléans le 15 septembre 1820, âgé de 82 ans. Pages 193 et 194.

Nicolas de Tristan, chevalier de Saint-Louis,

ancien colonel, ancien maire de la ville d'Orléans, né à Beauvais le 30 août 1753, mort à Orléans le 16 août 1820. Pages 194 et 195.

Jean-Étienne Thiébaut, prote d'imprimerie, né à Bezançon en 1750, mort à Orléans le 6 décembre 1820, inventeur d'une nouvelle presse. Pages 195 et 196.

1823. *Paul-Hector* baron *Sézeur*, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien procureur-général et président honoraire à la cour royale d'Orléans, né à Boiscommun (Loiret), et mort à Orléans le 24 décembre 1831, âgé de 61 ans. Pages 206 et 207.

Pierre-Paul Vincent, chanoine honoraire et promoteur de l'église d'Orléans, né à Orléans en 1755, décédé dans la même ville en février 1822. Pages 207 et 208.

Marie-Pierre-Henri Durzy, conseiller à la cour royale d'Orléans, né à Montargis le 25 avril 1788, mort à Orléans le 5 janvier 1822. (Extrait de la notice de M. de la Place de Montevray.) Pages 207 à 211.

Jean-Baptiste-Louis Payen, docteur en chirurgie, né à Orléans le 28 février 1773, mort dans la même ville le 30 avril 1822. Pages 211 et 212.

Mgr Pierre-Marin Rouph. de Varicourt, évêque d'Orléans, né à Gex le 9 mai 1755,

décédé à Orléans le 9 décembre 1822. Pages 212 à 216.

1824. *Claude Deloynes d'Autroche*, littérateur et poète, né à Orléans et mort dans la même ville le 17 novembre 1823, âgé de 80 ans; par M. Alexandre Jacob. Pages 173 à 176.

1825. *Girodet-Trioson*, peintre, né à Montargis le 29 janvier 1767, mort à Paris en novembre 1824, par M. J. Pages 223 à 229.

Jean-Baptiste-Louis-Augustin baron *Couet de Montarand*, procureur-général près la cour royale d'Orléans, chevalier de la Légion-d'Honneur, né au Cap (île St-Domingue), mort à Orléans le 16 octobre 1824. Pages 230 à 234.

François-Noël-Alexandre Dubois, théologal et chanoine de l'église d'Orléans, né à Orléans le 9 septembre 1752, mort dans la même ville le 22 septembre 1824, par M. Alexandre Jacob. Pages 254 à 258.

1836. *Notice biographique sur M. l'abbé Mérault*, ci-devant de l'Oratoire, vicaire-général et ancien supérieur du séminaire d'Orléans, né à Paris en 1744, mort à Orléans le 13 juin 1835, par M. Jules Zanole. Pages 33 à 44 du supplément à cet Annuaire.

1818. *Germain Gallard,* docteur de Sorbonne, grand-vicaire de Senlis, né en 1744, à Artenay, près Orléans, mort à Paris le 11 mai 1812.

Jean-Jacques-François Pataud, chanoine honoraire de la cathédrale d'Orléans, aumônier du collége royal, né à Orléans le 10 octobre 1752, mort dans la même ville le 23 mars 1817, par M. de la Place de Montévray. Pages 221 à 226.

Louis Genty, professeur émérite de philosophie et ancien proviseur du collége royal d'Orléans, député du Loiret à l'assemblée législative, né à Senlis en 1743, mort à Orléans le 22 septembre 1817. Pages 227 à 230.

Jean Roger, professeur de rhétorique au collége royal d'Orléans, né à Orléans en 1759, mort dans la même ville le 14 octobre 1817. Pages 230 à 233.

Jean-François Bezançon, doyen des chevaliers de Saint-Louis de France, né à Orléans le 14 mai 1718, mort dans la même ville le 27 novembre 1817. Pages 233 à 235.

1823. *Éloge de Mgr Pierre-Marin Rouph de Varicourt*, décédé évêque d'Orléans, par M. Boscheron Des Portes, président à la cour royale d'Orléans. Pages 221 à 239.

NOTES.

(1) Toutes les notices relatives aux ouvrages qui ont rapport à l'histoire de l'Orléanais, que l'on trouve dans la *Bibliothèque historique de la France*, édition de 1768 à 1778, en cinq volumes in-folio, ont été fournies aux savans éditeurs de ce grand ouvrage, par MM. Jousse et de la Gueulle de Coinces, conseillers aux baillage, siége présidial et châtelet d'Orléans.

(2) Couret de Villeneuve père donna pour préface à la publication de la première année de ses *Étrennes orléanaises* les quatrains suivans :

Après bien des soins et des peines
Pour contenter les curieux,
Sous le titre connu d'Étrennes,
Nous osons paraître à vos yeux.

D'autres, depuis plusieurs années,
Ont eu l'art de vous attacher;
Mais sur les pas de nos aînées
Nous ne craignons pas de marcher.

D'un nombre infini de personnes
Elles éprouvent les bontés;
Nous ne sommes pas moins mignonnes (a);
Regardez-nous de tous côtés.

Papier, caractère, dorure,
Ornemens, vignettes, couleur;
Vous le voyez, notre parure
Ne le cède en rien à la leur.

Quant à l'utile, on vous proteste
Qu'on a voulu le mettre ici;
C'est notre but. Voyez au reste
Si l'imprimeur a réussi.

(a) Le plus goûté et le plus répandu des almanachs qui paraissaient alors portait le titre d'*Étrennes mignonnes*. Ceux des exemplaires de ces *Étrennes* que l'on offrait en présent au premier jour de l'an étaient presque toujours reliés avec luxe.

Trop heureuses si notre hommage
Vous fait accepter nos présens ;
Pour mériter votre suffrage
Nous reparaîtrons tous les ans.

(3) Pierre Rouzeau, imprimeur à Orléans, a publié, en 1766, un petit ouvrage de Pierre Recullé, intitulé : *Recherches d'histoire et de coutumes sur Orléans et les bourgs et villes de l'Orléanais.* M. C. F. Vergnaud possède un manuscrit de Pierre Recullé, son parent, et plusieurs autres se trouvent à Châteauneuf-sur-Loire dans les mains de sa famille.

(4) Dom Fabre, né à Roujou, diocèse de Béziers, le 19 mars 1710, mourut à Orléans le 11 février 1788, regretté des personnes pieuses qu'il édifia par ses vertus et ses austérités, des savans, des hommes de lettres, des artistes et des jeunes gens, dont il facilitait les recherches et dirigeait les travaux avec une bienveillance qui a laissé de longs et précieux souvenirs. On lui doit le *Catalogue des livres de la Bibliothèque publique d'Orléans*, enrichi d'excellentes notes critiques et bibliographiques. Orléans, C. P. Jacob, 1777, in-4°. Ce catalogue est encore recherché par les bibliophiles.

(5) En l'an XI (1802) M. Chaptal, alors ministre de l'intérieur, conçut l'idée de rendre plus utiles les almanachs de départemens. Il voulut que de ce moment ils portassent le titre d'*Annuaire*, qui lui parut plus imposant, et ce ne fut pas sans quelque chagrin que cette nouvelle dénomination fut adoptée par beaucoup d'éditeurs, qui craignirent que ce nom nouveau, substitué à celui plus populaire d'*Almanach*, ne fît tort au débit. Le ministre prescrivit ensuite pour ce

genre de production un plan et des divisions qui furent assez généralement adoptés. Il recommanda bien spécialement les recherches et les travaux relatifs à la statistique de chaque département. Sous ce rapport il a droit à la reconnaissance de tous ceux qui, désirant posséder bientôt une bonne statistique de la France, sont convaincus qu'elle ne pourra arriver au point de perfection dont elle est susceptible que quand les notices particulières de chaque département auront fourni les matériaux du travail général.

(6) Celui des almanachs de province qui nous paraît mériter d'être placé à la tête de ce genre d'écrits est l'*Almanach historique de la ville, diocèse et bailliage de Sens*, in-18, rédigé par l'imprimeur Pierre Hardouin Tarbé, de 1763 à 1781, et par M. Tarbé des Sablons, son fils, de 1781 à 1790. On trouve à chaque année des mémoires en général très-étendus sur les diverses villes et communes qui formaient l'ancien diocèse de Sens. Ces notices et mémoires se recommandent par une érudition profonde et éclairée, par des recherches précieuses et par un style pur. La collection en est devenue rare; elle est fort estimée des amateurs de nos antiquités historiques. Un assez grand nombre de communes du département du Loiret ayant appartenu autrefois au Sénonois, nous conseillons la lecture des notices qui les concernent aux amateurs de l'histoire de notre province, et pour leur en faciliter les moyens nous joignons ici à la liste de ces communes l'année de l'Almanach de Sens qui en contient l'histoire ou la description (*a*).

(*a*) L'auteur de ces recherches n'a pu se procurer les almanachs de Sens, qui contiennent la description des communes de *Aa* à *Au*.

MM. Pierre Hardouin-Tarbé et Tarbé des Sablons avaient adopté pour la publication de leurs savantes recherches sur les villes et bourgs du diocèse de Sens l'ordre alphabétique, et leur travail s'est arrêté à L A C. Nous croyons pouvoir assurer qu'ils n'ont pas eu de continuateurs, et nous regrettons qu'une œuvre de cette importance, et si bien traitée jusque-là, soit restée incomplète.

(7) L'article *Statistique* de l'Annuaire de Jacob l'aîné (1809), fait avec soin, présente (pag. 37 à 41) une *notice sur le sucre de raisin, ses propriétés et ses usages,* qui méritèrent à l'éditeur de cet Annuaire les félicitations du ministre de l'intérieur de cette époque.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR LE MÉMOIRE PRÉCÉDENT;

Par M. Pailliet.

Séance du 19 *mai* 1836.

Messieurs,

Votre section des belles-lettres vient vous entretenir des recherches historiques et littéraires sur les almanachs orléanais depuis leur origine jusqu'à nos jours, par M. de la Place de Montévray, recherches que vous aviez renvoyées à son examen.

L'auteur a su jeter de l'intérêt sur ces petits livres si utiles, qui ne vivent qu'une année, mais qui renferment souvent des morceaux d'histoire locale et d'autres articles dignes d'une plus longue existence. Per un exposé consciencieux de leurs

divers mérites il fait naître en nous le sentiment de la reconnaissance pour les éditeurs et pour les auteurs qui y déposèrent le fruit de leurs méditations.

M. de la Place rappelle qu'en 1736 l'imprimeur Charles Jacob publia un calendrier précédé d'un précis historique sur Orléans, annuaire que notre collègue M. Alexandre Jacob a étendu et perfectionné; et qu'en 1750 Couret de Villeneuve donna les *Etrennes orléanaises*, aujourd'hui continuées avec succès par M. Danicourt-Huet.

M. de la Place n'oublie point notre historiographe Daniel Polluche ni le bénédictin dom Fabre, qui pendant quarante ans fut bibliothécaire de la cité, savans laborieux et modestes qui, pour se rendre plus utiles à leurs concitoyens, ne dédaignèrent point d'écrire dans des almanachs. Tous les articles dont il importe de conserver le souvenir sont indiqués. Nos Annales vont devenir leur temple de mémoire.

On voit dans les recherches de M. de la Place que sous une administration ombrageuse un innocent almanach peut paraître séditieux. L'imprimeur Le Gall, continuateur du calendrier de Charles Jacob, avait inséré dans celui de l'année 1772 une notice sur le conseil supérieur de Blois, juridiction nouvelle, récem-

ment installée, à laquelle manquaient encore plusieurs membres.

La notice signalait cette lacune, cela fut jugé répréhensible par ce chancelier Maupeou qui, l'année précédente, avait, comme on disait alors à la cour de Louis XV, retiré du greffe la couronne de France en supprimant ces antiques parlemens qui, comme les corps solides, résistaient quand on voulait les faire flechir, mais aussi sur lesquels, au besoin, on pouvait avec sécurité s'appuyer. Le calendrier de Le Gall, suspect de tendances parlementaires, éprouva le sort des parlemens; il fut supprimé.

Considéré isolément, Messieurs, un almanach n'est que la statistique de l'année quant au temps, aux choses et aux personnes. Il nous occupe peu, parce qu'il n'est que l'expression d'un état de choses au milieu duquel nous vivons. On n'y cherche d'ailleurs habituellement que des quantièmes, des noms et des adresses pour le besoin journalier des affaires, et cela ne provoque point les méditations. Mais si nous comparons dans les almanachs d'un certain nombre d'années la succession rapide des événemens, des institutions, des choses et des hommes, on est épouvanté de l'instabilité qui sans cesse nous poursuit. Les ruines s'accumulent. Des créations nouvelles sont bientôt

remplacées par d'autres créations. Des hommes nouveaux apparaissent pour faire place à d'autres qui ne tardent pas à être oubliés. Que de notabilités d'almanachs ne sont pas restées les notabilités du pays! Quelques noms seulement se retiennent et se perpétuent dans la mémoire des générations. Nous avons aperçu dans quelques annuaires, avec une satisfaction qui n'était pas sans fierté, les noms célèbres de quelques-uns de nos concitoyens, de Petit, de Prévost de la Jannès, de Le Trosne, de Jousse, de ce grand Pothier dont les doctes écrits aidèrent Portalis l'ancien et ses collaborateurs à rédiger le Code civil. Nous y avons encore aperçu, mais avec un sentiment d'amertume, la mention de ces nombreux établissemens industriels, autrefois si animés et maintenant déserts ou détruits; et cette école de droit qui fut une des gloires de la France, que notre première révolution nous a enlevée et que les suivantes ne nous ont pas rendue.

M. De la Place n'a voulu faire qu'un article bibliographique, et il en a fait un excellent. On y reconnaît la plume érudite et ingénieuse qui dota la biographie des frères Michaud de l'histoire de nos grands jurisconsultes, et nos Annales de mémoires remarquables.

Votre section de belles-lettres, messieurs,

croit devoir vous proposer l'impression des recherches historiques et littéraires sur les almanachs orléanais.

Prix proposés par l'académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, pour les années 1837, 1838 *et* 1839.

1° Pour 1837 : *Peut-on comparer les différentes phases de la littérature romaine aux différentes phases de la littérature française, et en tirer quelques conséquences pour l'avenir de cette dernière?*

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 francs.

2° Pour l'année 1838, l'académie décernera une médaille d'or de la valeur de 500 francs à l'auteur du Mémoire qui fournira les renseignemens les plus utiles ou la théorie la plus satisfaisante relativement au halage des bateaux sur les canaux et sur les rivières.

3° Enfin, pour l'année 1839, l'académie propose le sujet de prix suivant : *En admettant les progrès apportés par l'anatomie pathologique dans l'étude et la guérison des maladies en général, déterminer les avantages que les médecins peuvent en retirer dans le diagnostic, le pronostic et le traitement des affections proprement appelées* NERVEUSES.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 fr.

Les lettres et paquets seront adressés francs de port avec les formalités d'usage, à M. D'AUBUISSON DE VOISINS, secrétaire perpétuel de l'académie.

Les mémoires ne seront reçus que jusqu'au 31 mars de chacune des années pour lesquelles le concours est ouvert. Ce terme est de rigueur.

L'académie proclamera, dans son assemblée publique du premier jeudi après la Pentecôte, la pièce qu'elle aura couronnée.

DES MOYENS

LES PLUS SURS A EMPLOYER POUR ACCLIMATER SOUS LA LATITUDE DE PARIS LES VÉGÉTAUX EXOTIQUES, ET PARTICULIÈREMENT CEUX QUI CROISSENT SOUS CELLES QUI SONT PLUS MÉRIDIONALES;

Par M. Charles Gombault.

Séance du 15 *avril* 1836.

Messieurs,

Le sujet que je vais traiter intéressera peut-être peu d'entre vous; il présente cependant quelque importance pour l'amélioration de nos forêts et pour l'horticulture; c'est ce qui m'a déterminé à vous soumettre le résultat de mes observations.

J'ai reconnu 1° que les semis étaient le moyen d'acclimatation le plus certain et le plus prompt; il m'est démontré par l'expérience qu'ils sont préférables aux boutures, marcottes ou greffes. On conçoit aisément que le jeune plant qui a pris naissance dans un sol s'y développe mieux et soit moins sensible aux atteintes du froid que le végétal transplanté loin du pays qui l'a vu naître;

2° Que pour quelques végétaux seulement l'exposition du midi était favorable, mais que pour la plupart il fallait de préférence choisir celle du nord, les rayons du soleil après une gelée, au printemps surtout, étant ce qu'il y a de plus funeste pour les plantes qu'on veut acclimater;

3° Qu'il ne fallait pas que le sol fût trop fer-

tile ni trop humide. J'ai toujours remarqué que les plantes délicates d'une moyenne végétation et celles cultivées dans un terrain sec étaient moins endommagées par les hivers rigoureux que celles trop vigoureuses ou élevées dans un terrain frais;

4° Qu'il était indispensable de couvrir le jeune plant de paille, et mieux de feuilles sèches ou de mousse pendant plusieurs hivers; de semer les objets les plus délicats en terrines et de les rentrer en orangerie, au moins la première et la seconde année;

5° Enfin que le voisinage de la mer était, sous la même latitude, beaucoup plus favorable pour la culture des plantes délicates que les pays du centre de la France; qu'il faudrait avoir recours pour elles à une acclimatation graduelle, c'est-à-dire qu'il conviendrait de les cultiver d'abord dans un sol dont la température s'éloignerait moins que la nôtre de celle du pays où elles sont nées; on les y verrait bientôt se développer et y fructifier, les graines qu'on récolterait sur ces individus pourraient être semées sous le climat de Paris, et y réussiraient beaucoup mieux que celles tirées de leur pays natal. Pour obtenir des succès il faut de l'intelligence et de la persévérance.

Depuis vingt ans que le goût de l'horticulture a pris en France un développement considérable,

combien de végétaux utiles ou agréables des différentes parties du globe ont été acclimatés sur notre sol à l'aide de tous ces moyens mis en pratique par des amateurs éclairés et par d'habiles et laborieux cultivateurs! J'en pourrais faire ici une longue nomenclature, mais cela serait sans utilité et m'écarterait de mon sujet.

Je vais maintenant, messieurs, vous citer quelques faits à l'appui de mes cinq observations, en commençant par ceux relatifs à la première. Vous savez tous que notre sol était originairement bien pauvre en végétaux propres à nous fournir des alimens; on a dû s'occuper d'abord de se procurer ceux de cette nature comme étant les plus utiles; les céréales, les plantes potagères, la vigne et presque tous les excellens fruits que nous possédons maintenant, apportés de l'Asie à des époques plus ou moins reculées, se sont acclimatés et presque naturalisés sous notre latitude, en passant d'abord par la Grèce, l'Italie et la France méridionale. C'est par des semis successifs qu'on a obtenu ces heureux résultats; c'est par le même moyen que nos jardins se sont enrichis du plus grand nombre des arbres, arbustes et plantes vivaces qui en font l'ornement. La Chine et le Japon, dont les végétaux réussissent si bien sous le climat de Paris, nous en ont fourni un grand nombre.

Un autre fait vous confirmera encore cette première observation. Au printemps de l'année 1821, M. Fion, jardinier fleuriste à Paris, obtint dans un semis de graines de daphnés récoltées dans ses serres une variété nouvelle qu'il nomma Dauphin; c'est un charmant arbuste qu'on reconnaît facilement pour un hybride des daphnés *indica* et *collina*, qui l'un et l'autre sont délicats et au moins d'orangerie. J'essayai de livrer cette plante encore nouvelle à la pleine terre; n'espérant pas obtenir de succès, j'en plantai donc, au printemps de l'année 1828, à l'exposition du nord, un faible pied greffé sur la lauréole. Il fit des progrès rapides, et fut, à mon grand étonnement, couvert de fleurs pendant l'hiver de 1828 à 1829, quoique le thermomètre soit descendu jusqu'à 15 degrés 1/2 de Réaumur; il supporta aussi bien celui de 1829 à 1830, et dès lors je le regardai comme complètement acclimaté, le froid étant rarement aussi intense qu'il l'avait été pendant ces deux hivers. Il aura au printemps prochain huit années de plantation ; il a pris un développement considérable, et les jolies fleurs roses odorantes dont il est couvert presque toute l'année en font un des arbustes les plus agréables de pleine terre, quoique tous les auteurs l'indiquent *encore* comme demandant la serre tempérée.

Je viens à ce qui concerne la seconde observa-

tion. Je confiai à la pleine terre, au commencement de 1828, deux pieds de pivoine moutan ou arborescente d'égale force ; je plaçai l'un au nord et l'autre au midi du même bâtiment; aujourd'hui celui planté au nord a pris un développement au moins six fois plus considérable que l'autre ; j'observe aussi chaque année qu'il fleurit non-seulement davantage, mais que ses fleurs sont plus doubles, d'une plus grande dimension, durent plus longtemps et n'avortent jamais, ce qui arrive souvent à celles de l'autre pied. Outre l'influence funeste des rayons solaires pendant les froids des mois de mars et d'avril, époque de la plus grande végétation de cette belle plante, les printemps secs, dans un terrain aussi aride que le mien, sont, je crois, les causes qui ont empêché celui placé au midi de se développer autant que l'autre. J'ai obtenu des résultats analogues sur beaucoup d'autres plantes.

J'arrive à ce qui touche la troisième observation. Les hivers de 1828 à 1829 et de 1829 à 1830 m'ont mis à même de recueillir des faits nombreux. Mon jardin est situé en Sologne, commune de Mézières, près Cléry, dans un sol très-aride, composé d'un couche de trente-trois centimètres à un mètre de sable végétal, sous laquelle on trouve de deux à trois mètres de gros sable jaune mêlé d'argile et de cailloux, avant d'arriver au terrain

calcaire, qui est également très-perméable à l'eau. Les deux hivers dont je viens de parler y ont peu ou point endommagé les cyprès, chênes verts, alaternes, chênes liéges, lauriers cerises, lauriers thyms, romarins et autres plantes délicates de pleine terre, tandis que dans les jardins et pépinières d'Orléans elles ont été presque entièrement détruites.

Je ne vous dirai rien sur la quatrième observation. Ce n'est pas que les faits me manquent, mais il n'est pas un horticulteur qui n'ait fait souvent usage des moyens que j'indique, et qui n'en ait obtenu des résultats satisfaisans.

Je passe enfin à ce qui regarde la cinquième observation. Il me suffira, pour vous la confirmer, de vous faire connaître que le laurier d'Apollon, le magnolia à grandes fleurs, les myrtes, l'acacia de Constantinople et l'azédarach réussissent très-bien dans nos provinces de l'ouest voisines de la mer, et particulièrement sur les côtes de Bretagne; qu'ils n'y sont presque jamais endommagés par les hivers, et que le figuier y prend autant de développement qu'en Italie. Il me semble que pour seconder convenablement les efforts des amateurs et des cultivateurs le gouvernement devrait y établir dans la situation qui serait reconnue la plus favorable, un jardin destiné à l'acclimatation des végétaux exotiques, et que pour

mettre cet établissement à même de multiplier ses essais il conviendrait d'y faire parvenir, par l'intermédiaire des consuls et autres agens que nous entretenons dans un grand nombre de pays situés hors de l'Europe, des graines, des végétaux utiles ou agréables, et particulièrement de tous les grands forestiers qui croissent dans les environs de leur résidence.

Un de nos compatriotes, M. Athanase Laisné de Villevêque, vice-consul à Acapulco, a envoyé, il y a quelques années, au jardin des plantes d'Orléans, plusieurs graines intéressantes, et notamment des glands d'un chêne très-remarquable par ses belles feuilles persistantes, qui était jusqu'alors inconnu en Europe; on pourra l'essayer en pleine terre lorsqu'il sera plus multiplié, et il y réussira certainement en l'acclimatant graduellement, ainsi que je viens de l'indiquer.

Quelques végétaux du Népaul nous sont récemment arrivés par l'Angleterre; plusieurs ont été plantés avec succès en pleine terre, et font espérer que beaucoup d'autres pourront croître sur notre sol. Mais le chêne, le pin et presque tous les autres arbres de ce pays que nous possédons jusqu'à présent sont trop rares encore pour pouvoir les y risquer, et nous ne connaissons qu'une faible partie des grands arbres qui couvrent les vastes régions de l'Asie centrale. Le mûrier mul-

ticaule, qui offre une nourriture si abondante et si convenable aux vers-à-soie, apporté en 1821 de l'île de Manille, l'une des Philippines, par M. Perrottet, botaniste voyageur du ministère de la marine, réussit très-bien à Paris et même dans le nord de la France, où l'on pourra par ce moyen se livrer avec succès à l'éducation des vers-à-soie. Il s'est multiplié avec une rapidité étonnante et fera abandonner successivement partout la culture du mûrier blanc, qu'il remplacera avec beaucoup d'avantages. C'est une véritable conquête que l'introduction et l'acclimatation de cet arbre, qui nous affranchira peut-être bientôt du tribut que nous payons à l'étranger pour une grande partie des soies employées dans nos manufactures.

J'ai long-temps hésité, messieurs, avant de vous soumettre ce faible essai, et je ne m'y serais pas décidé si je n'avais compté sur votre extrême indulgence.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR LE MÉMOIRE PRÉCÉDENT;

Par M. DE TRISTAN fils.

Séance du 8 *mars* 1837.

MESSIEURS,

Votre section est heureuse d'avoir à vous parler des remercîmens qu'elle croit dus aux

personnes qui s'appliquent par leurs soins assidus, ainsi que M. Gombault, à satisfaire par les plus brillantes acquisitions un goût dont le développement est dû à l'adoucissement de nos mœurs, le goût des fleurs. Notre collègue cède lui-même à la douce impulsion qu'il en reçoit en vous produisant son programme, et l'accueil qu'il mérite, selon nous, est bien une preuve de cette modification progressive qui a soustrait les goûts de l'homme au spectacle sanglant des combats de gladiateurs pour les reporter sur les fêtes odoriférantes des jardins de Fromont; mais cette transition n'a pu s'opérer rapidement; des efforts successifs sont venus seconder la soif de la nouveauté à mesure que les pensées se sont reportées sur cette gracieuse distraction, et c'est un pas de plus basé sur l'expérience qu'est venu vous offrir M. Gombault.

Nous ne prétendons cependant pas dire que nos honorables ancêtres, malgré leur goût prononcé pour les scènes tragiques, ne se complussent pas quelquefois à porter leurs regards sur les brillans phénomènes de la végétation; les textes sacrés parlent souvent de jardins; Virgile semble se plaire à énumérer des plantes; ne se rappelle-t-on pas aussi les jardins suspendus de Babylone? Mais penserait-on trouver dans les jardins de Sémiramis autre chose que les pêchers,

les lilas, les tulipes, plantes naturelles au pays? Plus tard, à Babylone encore, il est question d'un chêne ou d'un lentisque sous lequel aurait été surprise la chaste Suzanne; mais le jardin de Joachim était un jardin de ville, et nous en conclurons qu'il n'avait pas beaucoup de fleurs à y mettre si le chêne au vaste ombrage pouvait y trouver sa place; nous gagerions bien encore qu'auprès des pavots que le perfide Tarquin employait à sa mystérieuse allégorie on aurait inutilement cherché ces beaux moutans de la Chine dont nous parle M. Gombault. Peut-être donc dans ces temps reculés laissait-on parfois tomber un regard de complaisance sur les brillantes parures des prairies; peut-être dans les jours de fête aimait-on à se parer du bouquet composé de coquelicots, de bluets et d'églantiers; mais nous restons convaincus que Flore et Pomone n'ont jamais prodigué leurs largesses à leurs adorateurs des temps mythologiques avec autant de libéralité qu'à nous autres, malgré notre athéisme à leur égard, n'en déplaise encore à nos bons aïeux du moyen âge, qui dans leur simplicité se contentaient des légumes et des poires sauvages que leur offrait la terre, sans penser à lui demander les autres trésors qu'elle renfermait dans son sein.

Maintenant donc que nous sommes devenus plus recherchés, plus délicats dans le choix de

nos plaisirs, on conçoit que nos pensées nous aient facilement portés vers ceux que nous offrait la nature. Nos soins se sont d'abord appliqués à ce que la végétation de nos climats présentait d'attrayant; mais petit-à-petit nos goûts ont subi la loi générale inhérente aux jouissances humaines, nous nous sommes blasés sur les belles plantes qui s'offraient communément à notre vue; il a fallu mettre à contribution les contrées lointaines; des différences de température nous ont d'abord forcés à l'emploi des abris, des serres chaudes; puis le désir de nous affranchir de ces moyens imparfaits nous a suggéré quelques méthodes à l'aide desquelles nous sommes parvenus à opérer certaines transitions entre des climats situés sous des zones différentes. C'est à ces méthodes que vient ajouter M. Gombault en vous présentant le résultat de ses observations dans cinq circonstances particulières. Ces observations sont basées sur l'expérience, et nous paraissent au reste fort judicieuses; nous ne pouvons qu'encourager à leur donner de la publicité. Mais nous ne croirions pas remplir complètement le but que s'est proposé M. Gombault, si nous ne parlions de la science de l'horticulture qu'en ce qu'elle nous offre d'agréable : elle peut réunir l'utile. C'est à son aide qu'il nous est permis de nous livrer aux nombreux essais au moyen desquels nous

parvenons à introduire dans nos grandes cultures nombre de végétaux qui peuvent rendre les plus grands services à la société; aussi nous hâtons-nous d'appuyer le vœu émis par M. Gombault lorsqu'il parle des facilités que l'absence des grandes gelées dans le voisinage de la mer offre à l'introduction des plantes habituées à vivre dans un climat plus chaud que le nôtre; nous voudrions voir le gouvernement établir sur quelques points de notre littoral des jardins botaniques dans lesquels on acclimaterait petit-à-petit, à l'aide de semis, les plantes que nous fourniraient des contrées dont nous sommes jusqu'à présent restés les tributaires. Des essais assez satisfaisans dans ce genre ont été faits, aux environs de Cherbourg et de Toulon, sur le *Phormium tenax* de la Nouvelle Zélande, plante dont la tenacité, relativement à la grosseur de ses fibres, est beaucoup plus grande que celle de tous les végétaux européens employés pour les cordages ou tissus, et nous pensons qu'on pourrait appliquer la même méthode à une foule d'autres cas.

RAPPORT,

AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR L'OUVRAGE DE M. JULES ZANOLE, INTITULÉ *Les Hommes remarquables du Clergé de France, biographie ecclésiastique;*

Par M. BOSCHERON DES PORTES.

Séance du 3 *juin* 1836.

MESSIEURS,

Deux voies sont ouvertes aujourd'hui aux écrivains qui aspirent à se faire un nom dans les lettres; l'une est celle des études sérieuses, l'autre celle des productions frivoles. Les premières, outre les longs et pénibles travaux qu'elles exigent, ne rencontrent qu'un nombre restreint d'appréciateurs éclairés et de rares encouragemens. Les secondes sont recherchées avec avidité par une foule de lecteurs. Mais aussi le succès de celles-ci ne dure guère, et parmi ces écrits, dans lesquels la plume a couru plus vite que la pensée, le chef-d'œuvre de la veille est bientôt éclipsé par le chef-d'œuvre du lendemain. Le temps, au contraire, consolide la réputation des ouvrages accomplis avec son secours; il devient leur plus zélé protecteur après avoir été leur meilleur auxiliaire.

Malgré cet avantage promis aux compositions élaborées avec lenteur et maturité, il y a encore maintenant du mérite à s'y dévouer, à

résister à la contagion de l'exemple, qui sollicite vers un genre plus facile et plus fructueux celui qui veut se faire auteur. Ce mérite, il appartient sans contredit à M. J. Zanole, qui vous a fait hommage de plusieurs livraisons de l'ouvrage qu'il publie sous ce titre : *Les hommes remarquables du clergé de France, biographie ecclésiastique.* Il l'a soumis à votre jugement en demandant que le résultat de votre examen fût consigné dans un rapport. C'est la mission que je viens remplir au nom de la section des belles-lettres.

Dans son *introduction* M. Zanole annonce franchement le but qu'il s'est proposé. Il a voulu payer au clergé français ce qu'il appelle une dette de reconnaissance publique pour les services signalés que plusieurs de ses membres ont rendus à la patrie, pour les bienfaits dont ils furent envers elle les auteurs ou les ministres. Il a raison d'appeler cette entreprise une chose morale, utile, un devoir d'équité, une œuvre de conscience. Déjà dans son prospectus il proposait de mettre sur le fronton du monument qu'il méditait : *Aux ecclésiastiques vertueux la patrie reconnaissante.* C'est à l'introduction même que je renverrai ceux qui seraient tentés de taxer d'ambitieuse ou d'exagérée cette variante d'une inscription célèbre appliquée au clergé.

Ils y verront à quels titres il en est digne. Parmi ceux qu'il énumère, M. Zanole n'avait garde d'oublier ce que firent, à des époques de barbarie, les ministres de la religion pour le salut des arts et des lettres, pour ces trésors légués par l'antiquité et qu'ils recueillirent en hommes qui seuls alors en connaissaient la valeur. L'auteur rappelle aussi les nombreuses écoles fondées d'abord dans chaque église cathédrale par les premiers pontifes des Gaules, puis ensuite dans la plupart des couvens où l'on admettait non-seulement les élèves du sacerdoce, mais encore la jeunesse séculière. On ne saurait trop insister sur ces vérités historiques si souvent oubliées de nos jours, et altérées dans le dernier siècle par une philosophie sceptique et dénigrante. M. Zanole n'a pas dissimulé que son principal dessein avait été de venger le clergé des attaques de ces hommes dont il dit si bien que leur vivacité a prouvé qu'ils étaient mille fois moins tolérans que ceux qu'ils accusaient avec tant d'amertume et d'intolérance. J'étais encore sous l'impression de cette excellente apologie d'autant plus concluante qu'elle est plus modérée, lorsque j'ai retrouvé les mêmes idées et presque les mêmes phrases dans une de ces savantes revues étrangères, rédigées avec autant d'indépendance que de talent, et qu'on n'accusera pas cer-

tainement de préventions favorables pour le clergé catholique et surtout pour les moines. Permettez-moi de vous citer ce passage emprunté à un article du *North american Review*, traduit par la *Revue britannique*, numéro de mars 1836: « Qui osera dire que les couvens aient été hostiles au développement de la pensée? Lorsque toute espèce de penchant intellectuel était banni des camps et des palais; lorsque bourgeois et artisans méprisaient le mouvement de la pensée, les seuls asiles qui le protégeassent contre la barbarie générale, c'étaient les couvens. On ne peut trop s'étonner de l'erreur de Voltaire et de ceux qui, à son exemple, ont prétendu que le genre humain a croupi dans la barbarie pendant des siècles entiers, quand l'Asie presque entière était semée de monastères et de copistes, quand l'Europe occidentale et même les îles britanniques, dernière limite de l'Europe, encourageaient cet art et payaient un manuscrit 7,000 francs de notre monnaie; lorsque chaque église avait sa bibliothèque et ses bibliothécaires avec un *scriptorium*, salle uniquement destinée à la transcription dont les moines étaient chargés; lorsque tous les couvens étaient autant d'arches saintes au milieu du déluge de la guerre et de la barbarie, les seules forteresses contre lesquelles le pouvoir des rois vînt échouer, les seuls temples

de la civilisation attaquée de toutes parts! » Je ne puis me défendre de citer encore ici un fait dont l'annonce toute récente dans un autre recueil périodique, *le Journal de l'Institut historique*, vient en quelque sorte à l'appui de ce qui précède, et est lui-même la meilleure preuve de ces services dont les sciences furent redevables aux anciens établissemens monastiques. « On vient de faire à Oporto, dit ce journal, numéro de novembre 1835, une découverte de la plus haute importance pour l'histoire de l'antiquité. On a trouvé dans le couvent de Santa-Maria-de-Marinhas, dans la province de Entre-Duero-y-Minho, les neuf livres de l'histoire phénicienne de Sanchoniaton, traduite en grec par Philon de Byblos, grammairien du temps d'Adrien. Cet ouvrage, dont on ne connaissait qu'un seul livre fort imparfaitement conservé dans la *Preparatio evangelica* d'Eusèbe, est maintenant complet. » Ici il est difficile de s'interdire une pénible réflexion, c'est que cette précieuse découverte a été faite dans l'un des couvens du pays même où l'on vient de les supprimer tous. Si jamais l'invasion d'autres Vandales menaçait les connaissances humaines d'un nouveau naufrage, le dernier exemplaire de *la Lusiade* ne se retrouverait pas dans les antiques abbayes qui vont disparaître du Portugal.

Pour achever de vous faire connaître le plan suivi par M. Zanole, je dois dire que ce n'est point une biographie complète de tout le corps ecclésiastique français qu'il a entreprise. Il s'est sagement borné à ceux de ses membres qui ont acquis des droits aux respects des contemporains et aux hommages de la postérité par la manière dont ils avaient exercé les fonctions de leur saint ministère. C'est une galerie ouverte sans doute aux gloires de l'église de France, mais à celles qui n'ont brillé que dans le sanctuaire et du seul éclat des vertus chrétiennes. Ainsi, les prélats hommes d'état, ceux même dont la renommée fut plus littéraire que sacerdotale, n'auront pas dans M. Zanole un historien. Ainsi, les Richelieu, les Mazarin, de même que les Bernis, ne figureront pas dans ses annales ; mais, en revanche, Bossuet, Fénelon, Vincent de Paul et l'abbé Carron y trouveront leur place.

Les livraisons publiées jusqu'à ce jour comprennent les vies de saint Remi, saint Césaire d'Arles, saint Germain de Paris, saint Grégoire de Tours et une partie de celle de saint Léger d'Autun. On voit que l'auteur a pris pour son point de départ l'époque de la conversion des conquérans des Gaules au christianisme, ce qui l'a forcé de passer sous silence beaucoup d'autres personnages qui illustrèrent les fastes du clergé

de notre pays avant comme après l'invasion des Francs. Il a dû en coûter à M. Zanole de ne pouvoir placer dans son musée des hommes tels que saint Denis, saint Aignan, saint Euverte et saint Irénée, second évêque de Lyon dont le siége était décoré du beau titre de primat des Gaules. M. Zanole a craint, en remontant aussi loin dans notre histoire sacrée, de donner à son travail une étendue trop considérable et de fatiguer le lecteur par la monotonie des sujets. Je partage ses scrupules. Mais n'existait-il pas un moyen de les concilier avec le désir de faire un ouvrage aussi complet que possible? Il pouvait, ce me semble, esquisser à grands traits, dans une préface qui eût été comme le premier plan de son tableau, les portraits qui ne devaient pas y entrer. Cette préface aurait encore eu l'avantage de servir de résumé des temps et des faits préliminaires à ceux dont il allait s'occuper et qui avaient avec ces derniers une évidente connexion. Il aurait par là donné à son livre l'ensemble qui lui manque dans son état actuel. Je le féliciterai d'ailleurs d'avoir habilement préféré, pour le classement de ses biographies, l'ordre chronologique à l'ordre alphabétique. Il a évité ainsi l'écueil des transitions brusques et des récits disparates. Au lieu de passer, par exemple, au gré du caprice des

noms, d'une époque toute récente à un siècle reculé; au lieu d'être obligé de fixer tour-à-tour son attention sur des événemens sans rapport et sans liaison, le lecteur peut en suivre l'enchaînement dans l'ordre même où ils se sont historiquement succédé. On sent particulièrement le prix de cette méthode dans les premières livraisons de l'ouvrage. Placés tous au berceau de notre vieille monarchie, contemporains de son établissement, les évêques dont elles retracent la vie ont pris part à beaucoup d'événemens importans de cette époque. En parcourant leur histoire nous revoyons la nôtre, car ces temps primitifs de notre clergé sont aussi ceux de nos origines. Ce genre d'intérêt contribue déjà à rendre très-attachantes les premières pages publiées par M. Zanole; mais il n'est pas le seul, et elles en offrent un autre plus inhérent encore à son sujet, c'est l'étude de l'influence que le clergé exerça, soit par ses lumières soit par ses vertus, dans les affaires du temps. L'ambition, l'amour des richesses et du pouvoir aurait pu lui suggérer l'abus de cette influence qui commença à saint Remi, et ne s'arrêta pas, comme on sait, à Suger. Mais, il faut le remarquer à la gloire des prélats qui vécurent sous la première race, ils n'employèrent leur crédit qu'à conjurer autant qu'ils le pouvaient

les malheurs de toute espèce enfantés par la discorde entre des princes qui se livraient sans cesse les uns contre les autres aux plus criminels attentats. Les paternelles exhortations, les remontrances sévères des ministres de la religion ne réussirent pas toujours à prévenir ces excès. Des conseils pernicieux, des passions fougueuses prévalurent trop souvent sur leurs sages avis. Que pouvaient-ils, par exemple, contre les fureurs d'une Brunehaut, d'une Frédégonde ? Mais, comme en dédommagement des maux que ces deux reines firent à la France, nous trouvons à peu d'intervalle le spectacle consolant du bonheur que le même pays dut aux bienfaisans efforts des évêques, secondés par d'autres femmes que l'église a mises au nombre des saints. Ici, en effet, se présentent les noms de Clotilde, de Bathilde et de Geneviève, cette simple bergère que la capitale du royaume salue des titres de patronne et de libératrice, et dont le culte, fondé sur la reconnaissance, n'a pas heureusement subi autant de vicissitudes que la belle basilique élevée en son honneur. Mais je m'aperçois, Messieurs, que je cède moi-même involontairement à l'attrait des souvenirs qu'évoque la biographie ecclésiastique, et que l'ouvrage me fait trop oublier l'auteur.

Il me reste à vous rendre compte de son

travail considéré sous deux points de vue fort importans, l'exactitude et le style. Je m'acquitte avec plaisir de cette obligation en déclarant qu'à juger de la composition entière par ce qui en a déjà paru M. Zanole n'a point avancé une assertion téméraire lorsqu'il la présente comme le fruit de plusieurs années de recherches assidues et consciencieuses. On s'aperçoit qu'il a puisé aux meilleures sources, et qu'il n'a rien négligé pour être avant tout historien fidèle. Sa manière est, en général, plutôt celle du panégyriste que du biographe. Souvent son récit, qu'il s'est efforcé de faire simple, s'anime comme à son insu. Il ne voulait que raconter, et il admire. Ne lui en faisons point un reproche. L'histoire n'est pas, ne saurait être une nomenclature aride, une table de matières, un catalogue de noms propres. C'est un tribunal suprême auquel sont jugés les hommes et les choses. Aux uns le blâme, aux autres l'éloge, justice à tous. Et puisqu'il y avait beaucoup à louer dans ceux dont M. Zanole disait les actions, puisqu'il avait beaucoup de vertus à retracer, ne nous étonnons point qu'il n'ait pu rester narrateur froid et insensible. Quant à sa diction, elle se distingue par la pureté et l'élégance. Un examen attentif ne m'y a guère fait découvrir qu'une seule incorrection, mais plusieurs fois répétée et

que je crois par ce motif devoir signaler. C'est l'expression *de suite* employée comme synonyme *d'aussitôt*, *sans délai*. Je pense qu'il faut dans ce cas se servir des mots *tout de suite*, et que l'autre phrase adverbiale, quoiqu'on la rencontre souvent prise dans le même sens, manque de justesse. Chez un écrivain moins habituellement châtié que M. Zanole cette légère tache m'aurait échappé; mais il a donné le droit à quiconque le lit de pousser loin l'exigence.

Il vous avait demandé, Messieurs, beaucoup moins vos suffrages que vos avis. Votre section des belles-lettres est heureuse d'avoir à lui donner surtout des encouragemens. Elle aime à l'engager à poursuivre avec ardeur l'estimable tâche qu'il s'est imposée. Vous vous associerez sans doute à ce vœu, dont l'accomplissement nous permettra de compter parmi nos concitoyens un auteur distingué, et dans la littérature un bon ouvrage de plus.

SUPPLÉMENT

A LA NOTICE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE DE L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE-EN-PONT D'ORLÉANS (1);

Par M. VERGNAUD-ROMAGNÉSI.

Séance du 2 décembre 1836.

MESSIEURS,

Vous avez bien voulu accueillir avec intérêt et

(1) Voir le tome XIII des *Annales*, page 213.

faire insérer dans vos annales la notice que nous avons eu l'honneur de vous offrir, en 1834, sur l'église de St-Pierre-en-Pont, c'est pour nous un devoir de reconnaissance et de gratitude de vous présenter aujourd'hui un complément dont nous vous avions fait pressentir la nécessité si les fouilles de la tour de Saint-Pierre-en-Pont, alors délaissées, étaient reprises plus tard.

Dans l'abside de l'église une crypte déterrée immédiatement sous le sanctuaire nous avait donné lieu de penser que cet édifice devait remonter jusqu'à l'époque romane, ou qu'il avait succédé à des constructions gallo-romaines. Depuis cette époque la tour a été fouillée presque jusqu'à ses dernières assises; cependant il eût été à désirer qu'on n'en eût point laissé enfouies quelques parties; mais il en fût résulté de grands frais et des dangers pour les maisons voisines. Ces fouilles viennent d'être recomblées, et nous en avons suivi avec soin les travaux.

D'énormes pierres placées aux quatre angles et principalement aux encoignures du portail recouvraient un massif plus ancien que la tour, et sur lequel ces pierres avaient été assises et raccordées. Dans ce massif de fondations profondes et irrégulières se sont trouvées pêle-mêle, çà et là, de nombreux fragmens de larges briques à la romaine, des pierres cubiques analogues à celles

que nous voyons encore disposées en cordon dans nos plus anciens murs de ville, rue de l'Ecu-Vert, et quelques fragmens de cette poterie romaine rouge semblables à ceux recueillis lors des fouilles du grand cimetière pour la construction de la halle au blé, et que nous avons signalés dans nos notices sur ce monument. Ces indices nous confirment dans l'opinion que l'église de Saint-Pierre-en-Pont a été construite sur les ruines d'un édifice gallo-romain, et peut-être d'un temple payen dont la crypte pouvait avoir été en partie conservée.

D'autres découvertes viennent à l'appui de cette conjecture, car, outre les médailles romaines dont nous avons conservé le souvenir dans notre premier travail sur cette église, un grand nombre d'autres médailles gauloises et romaines ont été ramassées par les ouvriers, et la plupart dans le mortier même de blocs délités et replacés dans les fondations comme provenant de plus anciens bâtimens.

Nous possédons une certaine quantité de ces médailles, dont nous vous donnerons à la suite de ce mémoire une description succincte, ne trouvant point nécessaire de nous occuper de la configuration minutieuse de revers qui se trouvent multipliés dans tous les cabinets de numismatistes, et particulièrement dans celui qu'a formé avec

tant de soin et de frais M. de Villevêque fils (1), notre concitoyen.

Mais nous fixerons votre attention d'abord sur un lacrymatoire en bronze, de forme très-gracieuse et très-petite, trouvé avec le clou de bronze qui avait servi à le suspendre dans la paroi du tombeau ou du temple. C'est assurément l'objet antique le plus curieux qu'on ait rencontré depuis long-temps dans notre localité, et nous mettrons un grand soin à le conserver.

Nous devons vous entretenir ensuite d'un sceau en bronze et en creux muni d'un tenon en crochet au revers, et acquis des ouvriers mêmes par un horloger; il a été déterré dans les décombres, et nous l'avons acheté. Au centre est un *saint* dont la tête est *nimbée* d'un cercle simple sans rayons; il est ailé et tient de ses deux mains un fléau avec ses deux balances. Ses pieds foulent un oiseau fantastique cornu et à queue de dragon. Une fleur de lis très-élancée se trouve à gauche du saint, près d'une des balances et au-dessus de la queue de l'oiseau.

---

(1) Son médaillier est en ce moment l'un des plus riches en pièces bien conservées et des plus complets que nous connaissions, et son obligeance à le communiquer pour des recherches comparatives en rend l'existence doublement précieuse pour notre ville.

La légende présente des fautes de gravure et un sens douteux.

Voici la légende avec ses fautes et la croix à quatre rayons égaux qui la précède :

✝ S' MARGARITE, VXSORIS MICAL' D' PORTA.

Le mélange de capitales romaines et de lettres tourneures, la faute même du graveur *uxsori* (1), nous donnent lieu de présumer que ce sceau date de 1300 à 1400, enfin après les dernières croisades, époque où le culte de sainte Marguerite fut apporté d'Occident, et suivi en France, selon Baillet, et par les femmes mariées principalement, suivant divers autres agiographes. La forme de la fleur-de-lis vient encore appuyer notre opinion, ainsi que celle de l'oiseau dragon représentant le *diable, ou l'hérésie*, et que nous avons trouvé presque semblable dans le bas relief très-beau d'un ancien bahut du monastère de St-Mesmin, que nous aurons lieu de signaler prochainement; mais il est difficile de savoir si ce sceau était celui de la congrégation de sainte Marguerite, que l'on sait avoir existé à St-Pierre-

(1) Nous avons lu dans quelques titres très-anciens le mot *uxseur* ainsi écrit, pour désigner une épousée, et notamment dans un titre de l'abbaye de St-Mesmin daté de 1560, date qui se rapproche de celle que nous donnons au sceau.

en-Pont, ou simplement le sceau d'une famille orléanaise.

Enfin nous devons vous parler d'un autre sceau en plomb et en relief, portant une tête de saint-Pierre caractérisée par un glaive placé à sa gauche. On lit dans la légende : *sigillum* de.... S.... P.... I.... pe ✝. Au contre-scel sont deux clefs en sautoir et une légende dont les lettres maculées n'offrent aujourd'hui aucun sens. Ce sceau fort ancien, à peu près semblable à celui dont le chapitre se servait en dernier lieu, était sans doute celui de l'église *Sanctus-Petrus-in-Ponte*, et doit avoir été fait au XIV[e] siècle, si l'on en juge par le mélange de capitales romaines et de lettres tourneures de ses légendes.

Médailles gauloises.

Quinze médailles gauloises en bronze-potain, dont dix ayant végété par l'effet de l'oxide, et tellement boursouflées qu'on n'y aperçoit que quelques traces de face très-barbares; deux assez bien conservées et de types très-connus, figure produite par des globules, chevelure hérissée, et au revers oiseau éployé en forme d'aigle.

Une très-curieuse quoique décrite dans Mionnet et récemment dans la *Revue numismatique française*, à laquelle nous en avions signalé une mieux conservée et provenue d'autres fouilles.

Le style et la fabrication en sont très-beaux, et paraissent avoir été imités des médailles grecques dans un atelier des provinces méridionales de la France.

Tête nue et imberbe à droite, chevelure avec des nattes ou tresses pendantes sur le cou, et derrière une feuille de lierre. Grenetis au-dessus de la légende, faisant face à la tête et formée des lettres EAKESOOYIX; au revers un cheval ailé, sans doute Pégase, et autour les lettres TASSIITIOS.

Deux autres également offrent une figure barbare, mais cependant assez bien caractérisée et coiffée de tresses et de zig-zags avec un point au milieu de chacun. Le revers offre un oiseau à bec aigu, une serre appuyée sur un autre oiseau dont on ne voit que le col, et l'autre sur un objet indiqué par des traits; le long du corps, à droite, est une croix à branches égales terminée par des points, et d'autres points entre chaque branche. En face du bec est un serpent, au-dessus de la tête un grenetis, et à gauche une double équerre formant quatre pointes terminées par des points ronds.

Médailles romaines.

3 de Néron, bien conservées.

4 grand bronze d'Antonin Pie, dont une très-bien conservée.

6 Faustine (*senior*), grand bronze.
4 Faustine (junior), *idem*.
1 Lucile, *idem*.
2 Crispine, *idem*.
2 Alexandre Sévère, *idem*.
1 Gordien jeune, *idem*.
1 Otacilia, petit bronze saucé.
6 Gallien, petit bronze.
15 Postume.
3 Victorin, petit bronze saucé.
10 Constantin-le-Grand, petit bronze.
1 Constance II, petit bronze.
2 de Constant.

En tout 61, dont aucun revers n'est bien rare.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES ARTS, SUR LA NOTICE SUPPLÉMENTAIRE CI-DESSUS;

Par M. Guyot aîné.

Séance du 20 janvier 1837.

Messieurs,

M. Vergnaud-Romagnési, notre collègue, vous a communiqué, il y a environ trois ans, une notice historique sur l'église de Saint-Pierre-en-Pont, dont la démolition vient d'être terminée. Cette notice a été imprimée dans le n° 6 du tome XIII de vos annales, et accompagnée d'un dessin lithographié représentant la configuration

extérieure et latérale de l'église, déjà en partie démolie à cette époque, et la tour vue de face dans toute sa hauteur.

Un supplément à cette notice vous a été lu par M. Vergnaud dans votre séance du 2 décembre dernier. Sur le renvoi que vous en avez fait à votre section des arts nous avons été chargé de son examen, dont nous allons vous soumettre le résultat.

La découverte d'une crypte ou chapelle souterraine dans l'abside de l'église, et immédiatement sous le sanctuaire, avait fait penser à M. Vergnaud que cet édifice avait été construit originairement dans le style *roman*, et que par conséquent sa première fondation devait être postérieure à l'occupation des Gaules par les Romains. Il nous annonce aujourd'hui qu'il a été confirmé dans cette opinion par la nature des divers objets qui ont été trouvés dans la tour, et il en conclut que l'église de Saint-Pierre-en-Pont a été construite sur les ruines d'un édifice gallo-romain, et peut-être d'un temple payen dont la crypte paraît avoir été en partie conservée.

Nous sommes entièrement d'accord sur ce point avec M. Vergnaud, en considérant surtout que cette église, sans doute la plus anciennement fondée en cette ville, après avoir été en partie détruite, soit par les Normands dans le neuvième siècle, soit

par les protestans dans le cours du seizième, avait été réparée suivant le goût et le style de ces diverses époques, ce qui explique pourquoi on a trouvé successivement dans les fouilles, dans l'épaisseur des murs et dans toutes les parties de cet édifice, des fragmens de briques et de poterie romaines, un grand nombre de médailles romaines et gauloises, des monnaies françaises de différens règnes, un lacrymatoire en bronze, et enfin un sceau du même métal, dont M. Vergnaud vous a donné la description.

M. Vergnaud termine ce supplément à sa notice sur l'église de Saint-Pierre-en-Pont par l'énumération et la description de dix-huit médailles gauloises et de soixante et une *médailles* romaines, grand et petit bronze, provenant de la démolition de l'église et de la tour. Nous ferons remarquer à cet égard que les anciens, au lieu de constater l'époque de l'édification des temples et autres monumens par l'enfouissement de monnaies, de médailles, etc., sur un seul point de leurs fondations, étaient dans l'usage de les disséminer en nombre et indistinctement dans toutes les parties de l'édifice. On croit que ce fut sous le règne de saint Louis qu'on commença en France à suivre un autre mode en de telles circonstances, et à réunir dans la première et principale pierre des constructions les monnaies du temps, les chartes,

ordonnances et autres renseignemens propres à en assurer la date pour les siècles à venir.

Nous ne pouvons nous empêcher, messieurs, de joindre ici nos regrets à ceux de M. Vergnaud sur la destruction de cette église, qui avait intégralement survécu aux dévastations de la fin du dernier siècle, et que son antiquité et sa destination semblaient devoir protéger désormais contre toute atteinte. L'histoire de notre ville et les travaux de nos collègues, MM. Vergnaud et Pensée, en transmettront le souvenir et le dessin aux générations futures; mais ces générations ne se demanderont-elles pas par quelle fatalité il ne s'est pas rencontré, dans notre cité si opulente et si pieuse, un seul ami de la religion et des arts, un seul homme assez désintéressé pour se déterminer à acquérir, dans le but de sa conservation, un édifice recommandable à tant de titres, qui n'a été vendu qu'un prix très-modique, et dont le nouveau temple que l'on construit aujourd'hui sur son emplacement ne nous fera jamais oublier la disparition.



RAPPORT,

AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR LE CONTE GÉORGIEN INTITULÉ *LE MIRIANI*, TRADUIT PAR M. BROSSET, CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ;

Par M. COLAS DE LA NOUE.

Séance du 16 *décembre* 1836.

MESSIEURS,

LE traducteur du livre appelé *Miriani* annonce que l'auteur de ce conte populaire et très-accrédité en Orient est inconnu. Il est mis au nombre des ouvrages élémentaires de la littérature géorgienne moderne, ce qui résulte, dit M. Brosset, du grand nombre de mots persans et arabes à peine déguisés par leur terminaison.

A la suite de la traduction l'éditeur a donné le texte géorgien des chapitres VII et XVI pour fournir un exercice aux personnes qui s'occupent de la langue géorgienne. Le *Miriani* est en quelque sorte un livre classique et élémentaire, écrit dans le géorgien le plus vulgaire, et qui contient toutes les formules du langage actuel. Il n'a point été donné à votre section des lettres d'apprécier le mérite de ces assertions, elle ne peut que vous confier sa pensée sur un ouvrage qui se présente avec le manteau de la traduction.

Il y eut un temps où les contes étaient à la mode, les fées et leur nombreux et souvent invisible cortége faisaient la fortune des libraires; ceux-ci demandaient des contes arabes et persans comme ils avaient demandé des lettres persanes. Cette époque est déjà loin de nous. Notre littérature laisse encore quelquefois paraître des contes *fantastiques*, *drôlatiques*, etc.; mais cette féerie n'a plus la couleur du pays des califes; le moyen âge et les génies sataniques de l'Allemagne ont un reflet rembruni bien différent de la brillante topaze orientale.

Toutefois le *Miriani*, qui paraît ressembler un peu pour le fond des aventures aux voyages de Syndbad-le-Marin, est une imitation bien pâle des contes arabes, en admettant qu'ils soient connus en Géorgie.

Ce pays a été décrit avec une complaisance toute particulière par Chardin, en 1670. Depuis, le voisinage des possessions russes auprès de la mer Noire a rendu cette province turque, placée entre la Circassie, l'Arménie et la mer Caspienne, d'un accès facile. Williams Coxe en parle dans ses voyages; un de nos compatriotes, M. de Courcy, a parcouru la Géorgie il y a quelques années.

Les aventures de *Miri*, prince de la Chine, reportent le lecteur au onzième siècle avant Jésus-

Christ. L'anneau de Salomon, le tombeau d'Adam, sont nommés plusieurs fois ; il y a aussi quelques allusions à la religion mahométane en parlant de l'interdiction du vin ; dans un conte il faut pardonner les anachronismes, on en fait tous les jours bien d'autres. M. Janin n'écrivait-il pas, il y a huit jours, dans le *Journal des Débats*, en parlant du musée de Versailles, qu'on y admirait un plafond peint par Paul Véronèse, mort cent ans avant que Versailles n'existât.

Quant au *Miriani*, pour un livre classique et divisé par chapitres, il est assez bizarre de voir que le titre du chapitre est placé presque toujours au chapitre suivant ; c'est peut-être une malice ingénieuse, mais nous n'avons pu en découvrir le sens.

Le héros du livre, fils de l'empereur de la Chine et d'une fée, sera le plus fortuné des hommes s'il peut arriver à dix-huit ans sans voir *une image*. Il n'y a pas grands frais d'imagination à faire pour être certain que malgré toutes les prévisions paternelles il n'évitera pas son horoscope.

Cependant l'empereur ne prend pas d'autre moyen pour le soustraire à sa destinée que d'envoyer son fils en voyage dans les contrées les plus lointaines. C'est précisément, dira-t-on, le contraire qu'il avait à faire. Mais le *Miriani*

est ainsi fait. Au milieu de ses voyages le prince fait rencontre des Donalphs, sorte d'hommes qui étreignaient les voyageurs avec leurs jambes, et les forçaient à marcher ainsi en les chargeant sur leurs épaules; c'est tout-à-fait la copie du vieillard de la mer, dont il est parlé au cinquième voyage de Syndbad-le-Marin des *Mille et une nuits.*

Des aventures, des combats sans nombre se succèdent; mais tous ces récits sont entassés les uns sur les autres sans développement. Un roi des Francs nommé Abron, ennemi de Miri, lui livre bataille en Egypte et retourne ensuite dans ses états, où il emmène Miri prisonnier. Où donc est situé le royaume du roi des Francs? Tout porte à croire que le *Miriani* le place en Asie, car Abron se trouve sur la route de la Chine, et ne paraît pas penser à tourner ses pas du côté de l'Europe.

On voit souvent dans les contes arabes des bagues enchantées qui rendaient invisibles les personnes qui les portaient. Dans le *Miriani* un joyau d'un autre genre, qui est doué de ce pouvoir magique, la cheville du pied d'un enchanteur nommé Babaquoul, dans maintes circonstances sert au guerrier qui accompagne Miri et à Miri lui-même à voir tout sans être vu, et à entendre toute conversation sans qu'on puisse soupçonner sa présence.

Plus le livre approche du dénouement, plus l'auteur oublie ce qu'il a écrit, et prête aux personnages qu'il met en scène des discours étranges. On est tout étonné, à la page 79, d'entendre la belle Nomi, princesse du Maghrib, rappeler à Miri une aventure précédente, mais dont il lui a été impossible d'avoir connaissance.

Les ouvrages de féerie abondent ordinairement en descriptions et en portraits; les *Mille et une nuits* et les contes persans, outre le merveilleux qui en fait la base, offrent un tableau continuel et vrai des mœurs, lois et coutumes de l'Orient. Le *Miriani* contient quelques portraits, tel est celui du Dew, être surnaturel, portant une tête de lion, un cou de chameau, des cornes de cerf avec accompagnement de sonnettes, et vêtu d'une peau de chien. Ce genre de génie malfaisant est neuf. L'auteur géorgien peut revendiquer le mérite d'une aussi gracieuse création.

Le *Miriani* se termine par le bonheur du prince Miri et de la belle Nomi; il ne pouvait en être autrement. Une certaine reine des fées (Goulazar) guérit les blessures, tire les héros des souterrains où ils sont enchaînés, etc., le tout par son pouvoir suprême, et sans qu'aucun événement vienne traverser l'œuvre d'un si bon naturel.

Telles sont, messieurs, les réflexions que la lecture de la traduction de *Mirinni* nous a inspirées, et que votre section de littérature nous a chargé de vous transmettre.

RAPPORT,

AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR LA CHARRUE ANDRÉ-JEAN ;

Par M. DE TRISTAN fils.

Séance du 3 mars 1837.

MESSIEURS,

Les charrues ont subi depuis quelques années des modifications trop fréquentes pour qu'il soit possible d'apprécier à sa juste valeur chaque degré de perfectionnement, sans soumettre les différens modèles inventés jusqu'ici à un concours d'expériences comparatives, car en nous en tenant même aux citations de M. André-Jean, nous dirons déjà que la charrue Dombasle, à laquelle l'expérience lui fait préférer la sienne, l'avait cédé elle-même aux charrues dites belges et américaines, qui s'en éloignaient peu, il est vrai, mais que de légères différences avaient fait adopter par choix à des agriculteurs instruits. La charrue André-Jean, en somme, vaut-elle donc mieux que ces dernières charrues? Ce serait encore un problème à résoudre. Toutefois, nous

voulons vous soumettre quelques remarques. La charrue de M. André-Jean se monte sur un avant-train; elle diffère en cela, ainsi que toutes les anciennes charrues, de celles dites Dombasle, belges et américaines, etc. Les deux systèmes ont leurs avantages et leurs inconvéniens; la plupart des charrues sans avant-train n'ont pas de point d'appui, et si l'instrument est bien construit, si l'obliquité respective de ses différentes pièces entre elles est bien calculée, le résultat de l'effort de l'attelage et de la résistance du terrain doit maintenir la charrue dans sa direction sans qu'il soit pour ainsi dire nécessaire d'y toucher; mais cela ne peut avoir lieu que dans un terrain homogène et pour les labours profonds, car on conçoit que pour peu que le soc, engagé dans un terrain pierreux par exemple, rencontre dans son action quelque point de résistance inégal, il en résultera une déviation qui, se communiquant à l'ensemble de ce système tout d'une pièce, dérangera l'action de la force locomotrice, et réclamera le secours d'une main habile et exercée pour faire reprendre à la charrue sa direction; il n'en est point ainsi avec les charrues à avant-train, qui, formées de deux pièces articulées l'une sur l'autre, présentent un point d'appui à l'extrémité antérieure de l'âge, de

sorte que le soc peut se déranger par la résistance de quelque obstacle sans que tout l'appareil s'en ressente, ce qui permet de reprendre plus facilement la direction primitive; mais ces dernières charrues présentent aussi leur mauvais côté. Elles ont d'abord contre elles le poids de l'avant-train et l'appui que l'âge y exerce, ce qui, dans les terrains forts et compactes, peut devenir un véritable inconvénient en raison de la terre qui s'attache aux roues; ensuite si on les emploie pour défricher des landes, des bruyères, on concevra facilement que les roues de l'avant-train, ayant à passer par-dessus les inégalités continuelles du terrain, soulèveront à chaque fois l'extrémité antérieure de l'âge, à laquelle l'avant-train sert de point d'appui, et occasionneront dans la marche du sep et du soc un ballottement qui peut quelquefois même les faire sortir de la raie. Cet inconvénient peut devenir d'autant plus grand que le soc se trouvera plus éloigné de l'avant-train et qu'il y sera fixé avec moins de solidité par la chaîne de tirage. Or, c'est précisément à combattre ce vice de construction que s'est attaché M. André-Jean, et si nous ne lui donnons pas gain de cause quant à la suppression des soubresauts qu'éprouve la charrue dans les terrains inégaux par suite du balan-

cement dans le sens de la longueur, au moins croyons-nous qu'il a déjà obtenu un grand avantage en détruisant la possibilité des mouvemens latéraux, auxquels sont sujets les instrumens ordinaires.

On sait que dans les charrues à avant-train en usage dans le département du Loiret particulièrement, l'âge, fort alongée, s'appuie simplement sur la traverse de l'avant-train, et qu'elle n'y est fixée par aucun point d'attache immédiat; c'est la chaîne de tirage elle-même qui la retient sur l'avant-train au moyen de son anneau et de la cheville de fer, que l'on peut changer de place en raison de la profondeur à donner au labour. Ce procédé donne peu de fixité à la charrue, qui, pour n'être pas sujette aux grandes déviations des charrues sans avant-train lorsqu'elles sont mal tenues, n'en est pas moins susceptible de vaciller à droite et à gauche lorsqu'elle rencontre le moindre obstacle. Or, M. André-Jean a remédié à ce dernier inconvénient par un nouveau système de réunion du corps de la charrue à son avant-train; il a enchâssé d'une manière solide la partie antérieure de l'âge dans une sorte de cadre dont les deux principaux côtés se trouvent placés à droite et à gauche de l'âge et parallèlement à elle; cet assemblage,

reçu par l'avant-train dans trois mortaises qui lui permettent des mouvemens en bas, en haut, en arrière, en avant, selon que l'on veut donner plus ou moins d'entrée à la charrue, est ensuite fixé dans chaque position par une forte vis que l'on peut tourner sans même arrêter les chevaux; cette disposition a l'avantage d'empêcher la charrue de vaciller, puisqu'elle lui fournit en quelque sorte trois points d'appui au lieu d'un. En outre, pour donner encore plus de régularité au tirage en le rendant indépendant de l'appui qu'exerce l'âge sur l'avant-train, M. André-Jean a fixé l'extrémité de la chaîne à l'étançon même, ce qui donne à l'attelage une action directe sur le soc et diminue la pression sur l'avant-train; alors les autres parties du système ne deviennent plus qu'accessoires, et leur disposition s'applique uniquement à maintenir la charrue dans sa direction.

Enfin la combinaison des diverses pièces de la charrue de M. André-Jean lui a permis un dernier perfectionnement; il a pu raccourcir l'âge de manière à tenir le soc beaucoup plus près de l'avant-train, et par conséquent de son point d'appui, qu'il ne l'est dans nos charrues ordinaires, ce qui donne plus d'ensemble à la marche de l'instrument et facilite l'action du

laboureur sur le mancheron lorsqu'un obstacle sistant le force à le soulever.

Nous pensons, messieurs, autant qu'il nous est permis d'en juger sans avoir l'instrument sous les yeux, que les perfectionnemens obtenus par M. André-Jean méritent de fixer l'attention d'autant plus qu'il est réel, ainsi qu'il l'exprime lui-même, que si la machine fonctionne avec plus de régularité qu'une autre, par cela seul elle perd moins de force, ou bien en réclame une moindre. Toutefois, malgré les avantages que lui assigne M. André-Jean quant à son emploi pour les défrichemens, nous avons peine à croire qu'elle n'éprouve pas encore ce ballottement que le passage des roues sur les inégalités du terrain cause à tout système de charrue à avant-train, et jusqu'à plus ample informé, nous serions encore tentés de donner la préférence pour ce genre de travail aux araires ou charrues sans avant-train conduites par une main exercée. Ce serait donc pour les façons à donner aux terrains en culture ou à tout terrain libre d'inégalités que nous recommanderions plus particulièrement la charrue de M. André-Jean.

RAPPORT,

AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR LA MACHINE A BATTRE LES CÉRÉALES, DES FRÈRES MOTHET, DE BORDEAUX;

Par M. de Tristan fils.

Séance du 3 *mars* 1837.

Messieurs,

Votre section d'agriculture, à laquelle vous avez renvoyé le prospectus des machines agricoles et notamment des machines à battre et à vanner de MM. Mothet frères, de Bordeaux, a peu de choses à vous dire sur ces nouveaux moyens de suppléer à l'usage des bras, d'autant plus qu'au prospectus que vous avez reçu se trouve joint un rapport au comice agricole de Bordeaux sur la construction et l'usage de ces machines, et sur l'économie qu'elles présentent, rapport qui entre dans des détails très-circonstanciés et nous semble réunir au mérite de l'impartialité celui d'un examen attentif appuyé sur l'expérience.

Or, comme l'opportunité de l'adoption de pareilles machines ne peut être appréciée que par chaque agriculteur en particulier, en raison des données et des circonstances qui l'entourent ainsi que de l'importance de son exploitation relativement au prix d'achat de ces machines, la section croit devoir se contenter de faire pour le département du Loiret ce qu'a fait pour celui de la

Gironde la commission du comice agricole de Bordeaux, en comparant le prix de revient du battage par la machine des frères Mothet à celui qui résulte du battage obtenu par la méthode en usage dans ce dernier département, et pour tout autre détail elle renverra au rapport précité que vous avez entre les mains.

Le prix du battage par la machine des frères Mothet revient, dans le département de la Gironde, à 0 fr. 55 c. par hectolitre, d'après le rapport; les journées d'homme et de cheval, quant à leur valeur, nous semblent différer peu, dans le département de la Gironde, de ce qu'elles sont dans celui du Loiret. Il y a donc lieu de croire que l'adoption de la machine à battre dans le département du Loiret maintiendrait les frais de battage à 0 fr. 55 c. environ par hectolitre dans ce dernier département. Or, on sait que l'usage le plus répandu dans nos campagnes consiste à attribuer aux ouvriers, pour les frais de battage, le treizième du grain obtenu par leur travail. Si donc l'on établit à 16 fr. le prix courant de l'hectolitre de froment, celui du battage de cet hectolitre se trouvera de $\frac{16}{13}$ de franc, ou 1 fr. 23 c. environ, tandis que par l'emploi de la machine en question ce prix n'eût été que de 0 fr. 55 c. Le prix du battage à la machine est donc à celui du battage ordinaire dans le rapport de 55 à 100 environ.

Mais, d'après le prospectus, la machine à battre, avec ses accessoires et son manége, coûte 1,350 fr.; il faudrait encore joindre à cette somme les frais de transport; ce n'est donc, nous le répétons, qu'à chaque agriculteur en particulier, en raison surtout de l'importance de son exploitation, qu'il appartient d'apprécier le mérite de cette innovation.

Avant de terminer nous ferons remarquer que le rapport du comice agricole de Bordeaux cite, à l'avantage de la machine à battre, la possibilité d'opérer à couvert, ce qui n'a pas lieu dans le département de la Gironde en suivant la méthode ordinaire, tandis au contraire que c'est toujours à couvert que s'obtient le battage dans nos campagnes, en raison de la petite quantité de grain que l'on bat en même temps. Cette méthode est lente, il est vrai, mais n'en est pas pour cela plus mauvaise dans notre département, car le battage s'accorde ainsi avec le besoin successif de paille pour la nourriture des bestiaux, et l'on sait que les pailles battues depuis peu sont toujours préférables. Nous ne considérons donc les avantages de ces machines que sous le rapport de l'économie du battage, et nous laissons aux agriculteurs le soin de juger dans quels cas elle peut l'emporter sur la dépense de l'acquisition.

RAPPORT,

AU NOM DE LA SECTION DES ARTS, SUR LE PLAN PITTORESQUE DE M. CH. PENSÉE;

Par M. LACAVE.

Séance du 5 août 1836.

MESSIEURS,

Le *plan pittoresque* d'Orléans, dont notre collègue M. Pensée a fait hommage à la Société, est surtout destiné, ainsi que l'indique son titre, à faire bien connaître l'état de cette ville, la position et l'aspect de ses principaux monumens et de ses constructions les plus curieuses en 1836. Pour ce qui regarde la projection horizontale, ou *plan géométral*, l'auteur a adopté celui qui a été publié en 1824 par M. Auguste Macaire, de Paris, d'après les opérations du cadastre, et qui présente une exactitude suffisante pour le but qu'il voulait atteindre. Il a toutefois introduit dans ce plan les modifications qu'exigeaient les travaux faits depuis l'époque de sa publication, notamment pour l'agrandissement et le redressement des quais de la ville.

Quant aux vues des édifices qui forment, à proprement parler, la partie la plus neuve et la plus importante du travail de M. Pensée, il a dû employer pour les figurer le mode de pro-

jection par rabattement, connu sous le nom de *perspective cavalière*. Ce procédé a l'inconvénient, quand on l'applique à toutes les maisons d'une ville, d'obliger souvent à forcer les dimensions des rues, et de surcharger un plan de détails inutiles dans lesquels les points qui devraient attirer l'attention se trouvent confondus. Mais ces inconvéniens disparaissent lorsqu'on se borne à la représentation des vues des *principaux édifices*, qu'il est toujours possible, avec du soin et de l'adresse, de figurer sans confusion et de détacher de la projection horizontale des masses de maisons. C'est donc à cette disposition, déjà adoptée par Inselin dans les plans d'Orléans gravés par lui à différentes échelles, qu'a dû s'arrêter M. Ch. Pensée. Mais ce qui distingue son œuvre de toutes les publications qui l'ont précédée, c'est l'orientation ingénieuse de son plan. Dans tous les autres, en effet, la plus grande dimension du cadre est dirigée suivant une ligne à peu près parallèle au cours de la Loire, ou tirée de l'est à l'ouest; et comme les façades de tous les édifices religieux regardent l'Orient, il en résulte que la nécessité d'opérer la projection et le rabattement sur un plan parallèle à cette direction, sous peine de s'exposer à un défaut choquant de symétrie, ne permettrait d'apercevoir que la fa-

çade méridionale de ces édifices, qui sont en général les plus curieux et les plus importans. M. Pensée, en orientant ce plan de projection parallèle à la bordure qui regarde le spectateur, du nord - ouest au sud - est, a eu l'avantage d'offrir des vues *sur l'angle*, non-seulement des églises, mais aussi de presque tous les principaux monumens de la ville, ce qui permet d'en apprécier bien mieux l'ensemble, l'aspect et les principales dispositions.

Il a eu soin d'ailleurs d'annoncer pàr une note qui termine la légende que dans le but de faire connaître les lignes les plus importantes et les ornemens les plus remarquables de quelques-uns de ces édifices, il a été obligé de les dessiner sur une plus grande échelle; mais en forçant également toutes les dimensions il a su conserver l'harmonie de leurs proportions, et nous pensons qu'il est difficile de réunir avec plus de bonheur dans un aussi petit espace autant de détails d'architecture. On retrouve ici, en effet, la précision consciencieuse jointe à l'élégance d'exécution qui distingue tous les ouvrages de notre collègue. L'équité nous oblige aussi à rendre justice à la pureté et au fini de la gravure, due au burin de M. Olivier, qui s'est pleinement associé à la pensée et aux travaux de l'auteur. Nous ferons seulement observer que les ombres

portées de Ste-Croix laissent quelque chose à désirer sous le rapport que nous venons d'indiquer ; mais cette légère critique ne peut dépasser les éloges que méritent la netteté et la vigueur des traits, qui donnent à ce nouveau plan une supériorité incontestable sur tous ceux qui l'ont précédé. Une légende entourée d'un joli cartouche offre un résumé succinct des objets les plus remarquables, soit antiques soit modernes, que notre cité présente à l'archéologue et à l'ami des arts. Ces objets, ainsi que les tracés des anciennes enceintes, rapportés d'après les plans les plus authentiques, sont reproduits sur le plan même avec une clarté vraiment remarquable. Si les dimensions de l'échelle et les dispositions que prescrivait l'objet de sa destination ne permettent pas de considérer ce plan pittoresque comme propre à arrêter ou à rectifier des alignemens, on peut du moins affirmer qu'il est celui de tous ceux qu'on a publiés que les étrangers pourront consulter avec le plus de fruit pour se faire une idée exacte et complète d'Orléans, et qui offrira aux Orléanais les souvenirs les plus étendus et les plus précieux de leur ville natale. Une collection des plans des principales villes de France, entreprise dans le même goût et le même esprit, et conduite avec le même soin, serait d'un grand prix pour les

arts et les sciences, et nous devons savoir gré à M. Pensée de l'exemple qu'il a donné. Nous pensons, messieurs, qu'une société savante doit s'honorer des travaux et des succès de ses membres, et que vous n'accomplirez qu'un acte de justice en donnant de la publicité aux suffrages qu'obtiendra sans doute de vous ce nouveau travail d'un artiste dont les productions concourent si bien à faire connaître et apprécier les richesses pittoresques et archéologiques de son pays d'adoption.

PROGRAMME DES PRIX A DÉCERNER EN 1837.

La société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans décernera dans sa séance publique du mois d'août 1837 :

I° Une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire sur la situation agricole de la Sologne orléanaise.*

L'auteur devra indiquer :

« 1° L'état agricole de la Sologne il y a vingt ans, comme point de départ;

« 2° Les améliorations introduites depuis cette époque ;

« 3° Les améliorations qu'il serait possible d'y introduire encore.

« Il devra s'appuyer principalement sur des faits, prouver par un tableau comparatif que les améliorations qu'il proposera sont praticables et seraient avantageuses par e produit qu'elles procureraient. »

IIº Une médaille d'or d'une valeur égale de 300 fr. au meilleur *Précis historique sur l'Orléanais*.

« Les concurrens devront retracer les faits notables depuis l'époque la plus reculée jusqu'à l'année 1800, en se renfermant autant que possible dans les limites du département du Loiret. »

Les mémoires et précis seront adressés francs de port, avant le 15 juillet 1837, terme de rigueur, à M. le docteur Pelletier-Sautelet, secrétaire-général de la société. Les noms des concurrens devront être contenus dans un billet cacheté, ayant une épigraphe semblable à celle de l'ouvrage.

Les mémoires et précis envoyés au concours ne seront pas rendus. Leurs auteurs pourront seulement en faire prendre des copies. Ils deviendront la propriété de la société, qui pourra les insérer dans ses annales ou en disposer au profit de la statistique du département. Dans tous les cas, ils ne pourront être imprimés qu'avec l'indication du nom de leurs auteurs.

ADDITIONS à faire à la page 254, *ligne* 30 (A).

Aschères, page 170.
Adon, p. 149.
Aillant-sur-Milleron, *id.*
Aillant-sur-Tholon, *id.*
Allainville, p. 150, 151.
Amilly, p. 151.
Arville, p. 155, 156.
Audeville, p. 156.
Auferville, p. 157.
Augerville, *id.*
Avon, p. 158.
Autruy, p. 161.
Auvilliers, page 162.

ERRATUM.

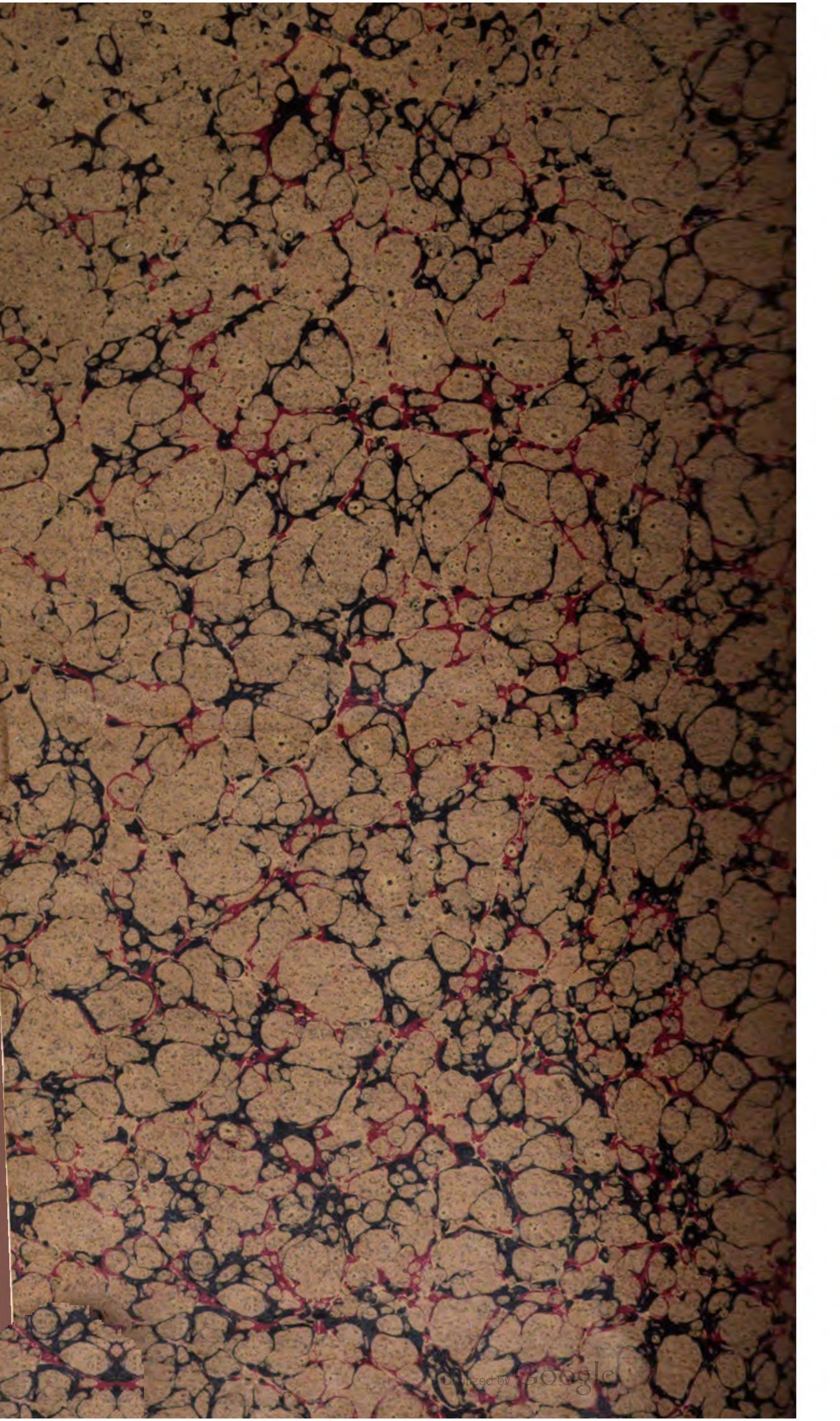
Page 163, ligne 23, au lieu de *son niveau*, lisez : *leur niveau*.

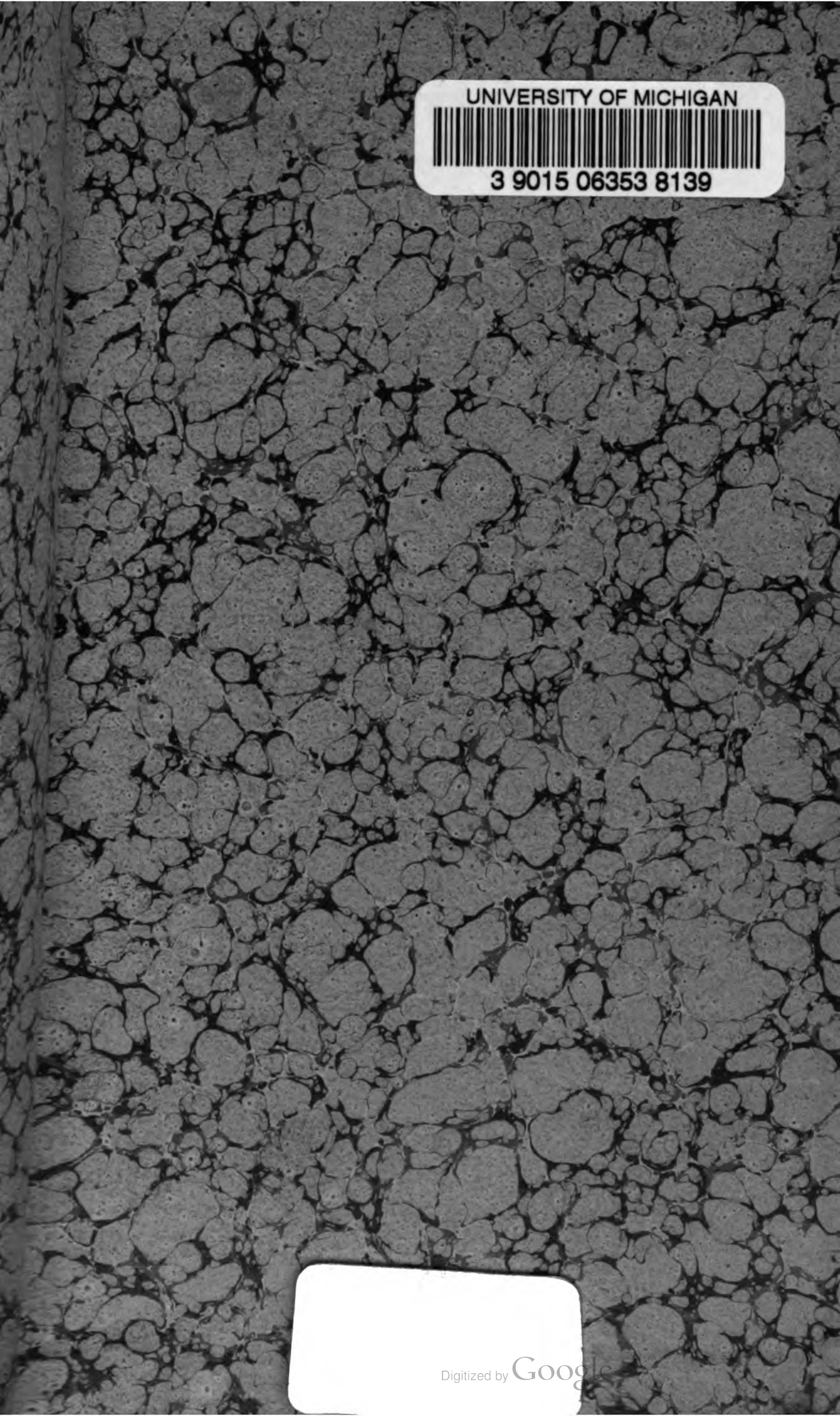
TABLE

Des matières contenues dans le tome quatorzième des Annales.

Pages

FIN DE LA TABLE.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06353 8139
Digitized by Google

